

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 19 MAI 2022 à 19h30

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres du Conseil : 60

PRÉSENTS : AURION Rémy, BEROUJON MOTTA Angèle, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, GIRIN Pascal, GUIDOUM Kamel, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PERRIN Jean-Charles, PHULPIN Patrick, PORTIER Alexandre, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, REBAUD Catherine, REBOULE Anne, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SEIVE Capucine, TACHON Gérard, THIEN Michel, TROUVE Michel, BOUGAIN Béatrice.

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : ALLIX Jean-Louis (pouvoir à BLANC Muriel), BAUDU-LAMARQUE Stylite (pouvoir à RONZIERE Pascal), CHEVALIER Armelle (pouvoir à RABOURDIN Catherine), DECEUR Patrice (pouvoir à CARANO Christine), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à CADI Myriam), ESPASA Christophe (pouvoir à JAMBON Michel), FROMENT Benoît (pouvoir à BLANC Muriel), GIFFON Georges (pouvoir à JAMBON Michel), GLANDIER Martine (pouvoir à RABOURDIN Catherine), JONARD Geneviève (pouvoir à CHAUMAT Denis), LICI Vassili (pouvoir à DUPIT Emmanuel), LIEVRE Gaétan (pouvoir à DUTHEL Gilles), LIEVRE Patrick (pouvoir à CADI Myriam), LONGEFAY Fabrice (pouvoir à REBOULE Anne), PARLIER Frédérique (pouvoir à SEIVE Capucine), RAVIER Thomas (pouvoir à RONZIERE Pascal), REYNAUD Pascale (pouvoir à SEIVE Capucine). AKSU GIRISIT Keziban, BERTHOUX Béatrice, LUTZ Sophie, MOULIN Didier.

Assistaient : Monsieur Laurent MAZIERE, Directeur Général des Services
Madame Stéphanie PROST-ROUX, Directrice Générale Adjointe
Monsieur Philippe TORMENTO, Directeur de Cabinet

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal RONZIERE.

Monsieur le Président remercie Monsieur Gérard TACHON, le maire de Le Perréon, d'accueillir la réunion du Conseil communautaire dans sa commune.

Monsieur TACHON souhaite la bienvenue aux élus communautaires. Il présente la commune de Le Perréon qui compte aujourd'hui 1550 habitants. Le territoire est marqué par les activités agricoles, avec l'exploitation du bois et la viticulture, mais aussi par plusieurs commerces, artisans, entreprises et associations.

Monsieur le Président rappelle que la séance du Conseil communautaire est publique et également diffusée en direct sur la chaîne Youtube de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS).

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Mme Béatrice BOUGAIN qui assure l'intérim à la suite de la démission du maire de Rivolet, dans l'attente de l'élection municipale partielle qui se tiendra le 12 juin 2022.

Il remercie M. Gilles Authier pour son implication active dans les travaux de la Communauté d'Agglomération au cours de ces deux années.

Madame Myriam CADI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du dernier Conseil communautaire.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- PRÉSENTATION DES PROJETS PETITE ENFANCE

Avant de débiter les débats sur les délibérations, Monsieur le Président annonce la présentation du plan d'actions en faveur de la petite enfance.

Madame RABOURDIN, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, des services aux habitants et de l'accès aux soins, indique que, dans son plan de mandat 2021-2026, la Communauté d'Agglomération s'est donnée pour priorité de faire de Villefranche Beaujolais Saône un territoire innovant pour répondre aux besoins des familles, notamment en renforçant et en diversifiant l'offre d'accueil et de garde pour la petite enfance.

Les données recueillies font en effet ressortir des besoins importants dans ce domaine, à la mesure de la vitalité démographique du territoire et de son attractivité avec :

- 2850 enfants de moins de 3 ans ;
- un taux de natalité de 12,6 ‰ supérieur à la moyenne nationale ;
- une offre d'accueil globale de 56% inférieur aux moyennes nationale (60%) et départementale (70%) ;
- une offre d'accueil individuel (assistants maternels) en baisse et à soutenir;
- un accès limité à l'accueil collectif dans les communes du Nord du territoire.

Afin de mener à bien la réflexion et de proposer des solutions concrètes, un groupe projet constitué des élus localement concernés a été mis en place en 2021 et a travaillé à différents scénarios.

Pour bien identifier les besoins, une enquête a été réalisée auprès des familles et plus de 700 réponses ont été analysées par les services de la Communauté d'Agglomération. Cette enquête confirme que :

- une majorité de familles a recours à un mode d'accueil collectif, plutôt qu'à un assistant maternel, mode d'accueil individuel davantage utilisé dans le Nord du territoire ;
- les principales raisons de non-recours à l'accueil collectif tiennent à la difficulté d'obtenir une place dans un établissement d'accueil du jeune enfant, aux horaires non adaptés, et à l'éloignement du domicile.

Fruit d'un important travail de préparation nourri par des échanges avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales, des visites sur le terrain et des retours d'expérience d'autres collectivités et EPCI, le plan d'action qui vous est proposé apporte des réponses concrètes avec :

- L'ouverture dès septembre 2022 d'un second relais petite enfance itinérant qui couvrira 7 communes : Saint-Cyr-le-Chatoux, Rivolet, Cogny, Montmelas-Saint-Sorlin, Denicé, Lacenas et Jassans-Riottier.

Construit en concertation avec les communes, ce nouveau relais constitue tout à la fois :

- . un lieu d'accueil pour les enfants avec des temps collectifs ;
- . un lieu ressource pour les parents ;
- . un lieu d'information, de formation et d'échanges pour les 82 assistants maternels concernés.

Cela représente un effort de 80 000 € en investissement et de 60 000 € en fonctionnement, et bénéficie d'un soutien financier important de la CAF.

- La création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant à Blaceret avec une ouverture prévue en 2024.

Ce nouvel établissement viendra enrichir l'offre d'accueil déjà proposée par la Communauté

d'Agglomération dans 12 structures sur le territoire dont 9 en gestion directe et 3 équipements associatifs. D'une capacité de 36 places, il permettra l'accueil régulier ou occasionnel des enfants, 1 à 5 jours par semaine.

L'engagement de la Communauté d'Agglomération pour cette opération représente un effort prévisionnel de 1,7 million d'euros HT en investissement et de 515 000 euros en fonctionnement avec, là aussi, un soutien financier conséquent de la CAF qui atténuera d'autant le reste à charge.

- La mise en service prévue en 2025 d'un nouvel équipement au sein du pôle enfance de Belleruche à Villefranche

Produit du regroupement des crèches des Diablotins et des Petits Gônes, l'ouverture de cet équipement permettra la création de 5 à 7 places supplémentaires.

Fonctionnant en lien avec l'école maternelle, le centre de loisirs et la ludothèque, il permettra d'accompagner les familles qui trouveront un ensemble de services accessibles sur un même site.

Monsieur RONZIERE indique que, par ailleurs, une attention particulière sera portée sur les métiers de la petite enfance afin de contribuer à :

- faire mieux connaître ces métiers et les rendre plus attractifs ;
- conforter la professionnalisation et la formation continue ;
- favoriser le recrutement de personnels en fonction des besoins ;
- accompagner les équipes dans la mise en œuvre des projets éducatifs.

Conforme aux orientations du plan de mandat 2021-2026, ce plan d'action en faveur de la petite enfance marque une nouvelle avancée et concrétise un engagement pris devant le Conseil communautaire.

Il constitue aussi une reconnaissance et un encouragement pour les 143 professionnels de la petite enfance, soit plus du tiers des effectifs de la Communauté d'Agglomération, qui mettent leurs compétences au service du bien-être des enfants et de l'accompagnement des familles.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Monsieur CHAUMAT revient sur les difficultés rencontrées par les personnels des crèches ces derniers mois sans doute liées en grande partie à la crise sanitaire de la Covid-19 et à l'absentéisme en résultant. Il souhaite savoir si ces problématiques sont sous contrôle et si des mesures de suivi sont mises en place pour s'assurer de l'amélioration du bien-être au travail du personnel.

Monsieur le Président répond qu'effectivement les personnels font face à une certaine fatigue, résultant de l'absentéisme important lié à la crise sanitaire depuis deux ans, et de la nécessité de s'adapter en permanence. Il remercie les agents qui, dans ce contexte difficile, ont assuré la continuité et la qualité du service. Cette situation est suivie de près par la direction des ressources humaines et par la direction de la petite enfance. Les mesures présentées dans le plan d'action ont pour objet de renforcer les effectifs. Par exemple le partenariat en matière de formation, acté en Bureau communautaire, va se concrétiser dès septembre 2022 par l'arrivée de dix apprentis. De plus, la création de dix postes de titulaires, en substitution des postes de remplaçants, va également apporter un soutien aux équipes. Les mesures d'accompagnement sont aussi renforcées afin que les agents puissent partager leurs bonnes pratiques et être accompagnés dans leur travail quotidien.

Mme RABOURDIN ajoute qu'une visite hebdomadaire dans chaque établissement d'accueil de jeunes enfants a été mise en place, pour discuter avec le personnel. Elle remercie vivement les agents de leur implication qui a permis de maintenir le service public de l'accueil des enfants.

Monsieur le Président souligne ce travail de proximité auprès des directrices de crèches et de l'ensemble des équipes. Madame RABOURDIN et Monsieur DUTHEL suivent attentivement ce sujet, qui a aussi été abordé lors d'une récente rencontre avec les organisations représentatives du personnel.

Monsieur CHAUMAT demande s'il est possible d'avoir, en décembre 2022, un retour sur l'efficacité des mesures prises et la situation des personnels chargés de la petite enfance.

Monsieur le Président répond qu'il est possible de faire un point en fin d'année, notamment en commission thématique ou en Conseil communautaire si nécessaire.

Il remercie Madame RABOURDIN et l'ensemble des élus du groupe projet accompagnés des services qui ont travaillé sur ce sujet important. Le plan d'actions présenté est le point de départ de projets concrets qui se mettent en œuvre dans des délais très courts.

Le présent rapport est présenté à titre d'information et n'appelle pas de délibération.

- I - AGRICULTURE, VITICULTURE ET ALIMENTATION

1.1. Signature de la convention de partenariat relative au renouvellement des générations de viticulteurs dans le Beaujolais

Monsieur THIEN rappelle que dans son plan de mandat 2021-2026, la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) s'est donnée pour priorité le soutien à l'agriculture et à la viticulture, notamment par la préservation des ressources et de l'espace (protection des espaces naturels et agricoles périurbains), la valorisation des filières (plan alimentaire territorial, circuits courts), et leur promotion en lien avec Géoparc et Destination Beaujolais.

La Chambre d'agriculture du Rhône a pour mission d'accompagner les exploitations agricoles et les filières, et de contribuer au renouvellement des générations en conduisant des missions « transmission » et « installation » sur son territoire.

Avec près de 2 570 hectares de vignes en 2020, la viticulture est une activité phare du territoire de la CAVBS, tant sur le plan socio-économique que sur le plan paysager et identitaire.

Le renouvellement des générations est le défi majeur à relever par l'ensemble des acteurs de la filière viticole du Beaujolais, d'amont en aval de la production, pour assurer la durabilité du vignoble, maintenir sa compétitivité et les volumes produits.

Face à la problématique du renouvellement des générations, l'ensemble des organisations de la filière viticole (Chambre d'agriculture, Inter Profession, ODG, Négoce, Coopératives) et les collectivités locales (EPCI, Département) ont décidé de se rassembler et d'organiser une mobilisation commune afin de répondre à l'enjeu « 50 % des exploitations à céder sous 10 ans ».

Le projet comporte un plan d'actions organisé autour de 7 axes principaux :

1. Anticiper les futures transmissions et rendre les exploitations transmissibles (repérage et accompagnement anticipé de futurs cédants, sensibilisation à la transmission, mise en place de groupes locaux pour le pilotage et le suivi des actions « transmission ») ;
2. Susciter différents profils de candidatures pour assurer le renouvellement du vignoble (campagne de communication, création d'un site Internet « S'installer en Beaujolais ») ;
3. Augmenter et faciliter l'accès à l'offre de bâtiments techniques (nouvelles approches, cuvages partagés) ;
4. Augmenter et faciliter l'accès au foncier : centraliser l'information pour une meilleure visibilité à travers un outil cartographique commun ;
5. Expérimenter la mise en place de deux pépinières viticoles : accueil et accompagnement de porteurs de projets en viticulture ;
6. Sécuriser la réussite des installations avec accompagnement renforcé des nouveaux installés ;
7. Coordonner et piloter ce projet qui répond à l'enjeu de renouvellement des générations.

Dans le cadre de ce projet, une convention entre la Chambre d'agriculture du Rhône et la CAVBS est proposée, afin que la CAVBS prenne les engagements suivants :

- Participer au comité de pilotage annuel du projet ;
- Assurer un relais de communication des actions mises en œuvre dans le cadre du projet auprès des viticulteurs de son territoire ;
- Participer aux groupes de travail locaux, animés par la Chambre d'Agriculture, en lien avec les partenaires du projet ;
- Faire le lien entre les actions prévues dans le cadre du projet « Renouvellement des générations en

- Beaujolais » et les actions conduites localement par les EPCI ;
- Apporter un appui logistique à l'organisation des actions ;
 - Contribuer financièrement à la mise en œuvre du projet, tel que décrit à l'article 4 de la convention.

La Communauté d'Agglomération apporte une contribution financière calculée selon les modalités fixées à l'article 4 du projet de convention. Elle s'élève à 10 730 € sur deux ans (2022 et 2023).

Par cet appui, la Communauté d'Agglomération affirme son implication dans un projet partenarial fort qui s'inscrit en complément des actions de valorisation et de redynamisation prévues par le Plan Beaujolais, piloté par la Région.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Monsieur DUPIT indique que la viticulture doit rester un marqueur fort de l'identité du territoire et un des piliers de son économie. Il relève la nécessité de mettre en place une convention pour assurer la pérennité de cette activité. Cependant, il regrette que cette convention ne comporte pas d'action fléchée en direction des nouveaux exploitants en agriculture biologique.

Monsieur THIEN répond que la commission va apporter son aide à tous les porteurs de projets, qu'ils soient en agriculture biologique ou pas. L'enjeu majeur est la sauvegarde du vignoble, que ce soit par l'agriculture traditionnelle ou écologique. Tous les porteurs de projets seront donc accompagnés.

Monsieur le Président ajoute que les jeunes viticulteurs récemment installés, qui s'impliquent dans le développement du Beaujolais, modifient les pratiques en la matière. Le développement vers une viticulture plus raisonnée fait complètement partie de leurs projets, et ils seront accompagnés dans le cadre de cette action.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions. En l'absence d'autres questions, interrogations ou interventions, Monsieur le Président met le rapport au vote.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité (3 absentions) d'accepter les termes de la convention de participation pour les années 2022 et 2023 avec la Chambre d'agriculture du Rhône, d'approuver le montant de la contribution financière de la CAVBS de 10 730 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

1.2. Opération "collecte de pneus agricoles usagés"

Monsieur THIEN rappelle que dans son plan de mandat 2021-2026, la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) s'est donnée pour priorité le soutien à l'agriculture et à la viticulture, notamment par la préservation des ressources et de l'espace, la valorisation des filières agricoles locales et leur promotion.

L'élimination des pneus issus de l'usage agricole constitue un important enjeu environnemental, sanitaire et paysager. A l'échelle individuelle, leur élimination est peu aisée et génère des coûts dissuasifs. Pour répondre à cette problématique, la profession agricole et les acteurs de la filière du pneumatique ont créé, en 2020, l'association Ensivalor dont l'objectif est de faciliter la mise en place de collectes de pneus usagés sur les territoires auprès des agriculteurs.

Dans le Rhône, suite à une forte demande des agriculteurs, l'association Ensivalor a accordé un appui financier pour la collecte de 2 200 tonnes de pneus usagés. Toutefois, le reste à charge pour l'agriculteur reste élevé, à 94€/tonne. La Chambre d'agriculture et la FDSEA 69 sollicitent ainsi le soutien financier des collectivités et EPCI du département pour réduire le montant de ce reste à charge afin qu'il soit le plus acceptable et le plus fédérateur pour les exploitants agricoles.

Dans le cadre de ce projet, la contribution financière de la CAVBS, calculée par la Chambre d'agriculture sur la base d'une grille qu'elle propose d'appliquer aux EPCI impliqués dans la démarche, serait la suivante : un montant forfaitaire de 2 000 €, et une part variable (30€ par tonne de pneus agricoles à collecter) proportionnelle au tonnage estimé suite à l'enquête de gisement réalisée par la Chambre d'agriculture. Sur le territoire de la CAVBS, cette enquête estime à 3,12 tonnes le volume de pneus agricoles à collecter.

Ainsi, la participation annuelle de la CAVBS s'élève à 2 094€, et sera versée dans les conditions fixées par convention à signer entre la CAVBS, la Chambre d'agriculture du Rhône et l'EURL Services & Co en charge de l'organisation des collectes.

Par cet appui financier, la Communauté d'Agglomération entend soutenir la filière agricole tout en agissant pour la protection de l'environnement et des paysages du Beaujolais.

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention entre la Chambre d'agriculture du Rhône, l'EURL Services & Co et la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône pour l'organisation de la collecte et de la valorisation des pneus agricoles, de fixer le montant d'intervention annuel de la CAVBS à 2 094 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette opération de collecte de pneus agricoles usagés.

- II - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, HABITAT, MOBILITÉS

2.1. Charte d'adhésion au PDALHPD 2022-2026 : autorisation donnée au Président de la signer

Monsieur de LONGEVIALLE expose que le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) est un document visant à permettre aux personnes et aux familles en difficultés économique et sociale d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire et si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Elaboré pour une durée de 6 ans et co-piloté par l'Etat et le Conseil Départemental, il fixe les actions à mettre en oeuvre sur les territoires pour faciliter l'accès à un logement ou à un hébergement des publics cibles (les objectifs à atteindre pour mettre à disposition des ménages concernés un logement). Il vise également à accueillir, héberger et accompagner vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile. Le plan départemental est adopté conjointement par le président du Conseil Départemental et le représentant de l'Etat dans le département, après avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Un nouveau PDALHPD couvrant le département du nouveau Rhône a été approuvé par le Conseil Départemental du Rhône le 11 mars 2022.

Sur la base d'un diagnostic des problématiques spécifiques au territoire du Rhône et d'un bilan du précédent PDALHPD, il dresse un plan d'actions en 6 axes principaux décrivant les priorités stratégiques. 17 fiches actions décrivent la déclinaison opérationnelle de ces orientations.

Les six actions prioritaires portées par le PDALHPD du Rhône sont les suivantes :

- Animation et communication autour du plan ;
- Hébergement et logement accompagné ;
- Mobilisation et production d'offres de logements adaptés aux publics du plan ;
- Accompagnement des ménages dans leur projet d'habitat dans le parc public ou privé ;
- Précarité énergétique, habitat indigne et rénovation du parc ;
- Accompagnement des publics spécifiques.

Les élus du Département du Rhône souhaitent assurer une bonne coordination de l'ensemble des acteurs publics autour des actions du plan, et marquer l'engagement des collectivités autour des objectifs de ce PDALHPD.

C'est pourquoi il est proposé à l'ensemble des EPCI du Rhône de soutenir symboliquement les actions du plan en signant une charte d'adhésion au PDALHPD.

La signature de la charte par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'inscrit pleinement dans le cadre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat.

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la charte d'adhésion au PDALHPD du Rhône 2022-2026.

- III - DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ENVIRONNEMENT

3.1. Convention cadre d'animation pour la mise en œuvre des stratégies de transition énergétique portées par l'Agence Locale pour la Transition Énergétique du Rhône (ALTE69) et la CAVBS- Autorisation donnée au Président de la signer

Monsieur ROMANET-CHANCRIN rappelle que dans son plan de mandat 2021-2026, la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône s'est notamment fixée pour priorité de faire de Villefranche Beaujolais Saône un territoire d'équilibre conciliant développement économique et environnement. Pour prendre le virage de la transition énergétique, la Communauté d'Agglomération a décidé de se doter d'une feuille de route, présentée au conseil communautaire le 25 novembre 2021.

Dans la cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route, la Communauté d'Agglomération entend mobiliser tous les partenariats financiers et en ingénierie susceptibles d'accompagner la réalisation des projets à l'échelle intercommunale et dans les communes membres.

La convention d'animation proposée avec l'Agence Locale pour la Transition Energétique du Rhône (ALTE69) qui porte les missions de service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) dans le Rhône a pour objet de :

1. définir et de préciser le contenu des interventions de l'ALTE69 réparties en trois domaines spécifiques :
 - Le « socle d'expertise et de compétences sur l'énergie » de l'ALTE69 qui comprend la mission de conseil Info-énergie aux particuliers sur le Rhône mais également des missions de conseil et d'animation pour l'émergence de projets en lien avec les politiques énergie-climat des territoires
 - L'accompagnement à la rénovation basse consommation ;
 - L'accompagnement technique et territorial des professionnels et des collectivités.
2. préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la CAVBS à l'ALTE69 pour l'animation de la mission de mise en œuvre des stratégies de transition énergétique sur son territoire.

La contribution financière de la CAVBS est précisée dans l'annexe financière annuelle.

Pour l'année 2022, elle est établie à un montant maximum de 108 909€ qui se déclinent en 3 volets relatifs à chacun des domaines d'intervention de l'ALTE69 sur son territoire:

- La mission « socle d'expertise et de compétences sur l'énergie » dont le coût annuel pour chaque EPCI membre de l'ALTE69 est de 0,60€ par habitant et par an - soit pour la CAVBS un montant de 43 689€ (base 2022 : 72 815 habitants) ;
- L'accompagnement à la rénovation basse consommation des logements pour les ménages. Le montant a été établi à 28 800 € permettant l'accompagnement de 72 ménages à la rénovation basse consommation de leur logement ;
- L'accompagnement technique et territorial des professionnels et des collectivités du territoire comprenant notamment, l'intervention d'un économe de flux pour les bâtiments communautaires et l'accès à la plateforme de gestion énergétique Advizéo (tant pour les bâtiments communautaires que pour les bâtiments des communes qui font le choix d'adhérer à la plateforme Advizéo). Pour 2022, le montant a été estimé à 36 420€ dont 28 800€ pour l'intervention de l'économe de flux, 2 220€ pour 37 bâtiments communautaires intégrés à la plateforme Advizeo et 5400€ pour 90 bâtiments communaux.

Les dotations financières des missions d'accompagnement à la rénovation basse consommation et d'accompagnement technique et territorial des professionnels et des collectivités sont fongibles et peuvent être réévaluées annuellement.

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention cadre contribuant au financement du programme d'actions de l'année 2022 mis en œuvre par l'Agence Locale pour la Transition Énergétique du Rhône (ALTE69) et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les actes permettant sa mise en œuvre.

3.2. Convention entre la CAVBS et les communes membres pour le financement au titre du programme CEE-ACTEE2 des études, des ressources humaines (économe de flux), des équipements de suivi des consommations et de la maîtrise d'œuvre en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre de l'AMI SEQUOIA - Groupement MIMOSA

Monsieur ROMANET-CHANCRIN rappelle que dans son plan de mandat 2021-2026, la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolois-Saône (CAVBS) s'est notamment fixée pour priorité de faire de Villefranche-Beaujolois-Saône un territoire d'équilibre conciliant développement économique et environnement. Pour prendre le virage de la transition énergétique, la Communauté d'Agglomération a décidé de se doter d'une feuille de route, présentée au Conseil communautaire le 25 novembre 2021.

Dans la cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route, la Communauté d'Agglomération entend mobiliser tous les partenariats financiers et en ingénierie susceptibles d'accompagner la réalisation des projets à l'échelle intercommunale et dans les communes membres.

A ce titre, par délibération n°21/092 en date du 1^{er} juillet 2021, la CAVBS s'est associée au groupement MIMOSA (*Mutualisation intelligente des moyens pour un scénario ambitieux*) pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA (*Soutien aux élus locaux : qualitatif, organisé, intelligent et ambitieux*) lancé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Sur le territoire du Rhône, le groupement comprend six autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il est coordonné, d'une part, par le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) sur les volets administratifs et financiers et, d'autre part, par l'Agence Locale de la Transition Ecologique du Rhône (ALTE 69) sur les actions opérationnelles.

L'AMI SEQUOIA financé dans le cadre du programme ACTEE 2 (*Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique*) vise à financer les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétiques des bâtiments proposées par les acteurs publics qui mutualisent des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

La CAVBS et ses communes membres participent activement à ce programme.

Si la CAVBS, dite « bénéficiaire », est en relation directe avec le SYDER et l'ALTE 69, coordinateurs du groupement, les « bénéficiaires finaux » que sont les communes mais aussi la CAVBS, peuvent engager des actions dans le cadre de l'AMI et prétendre, sous certaines conditions, à des subventions du programme CEE-ACTEE2.

Pour ce faire, le groupement MIMOSA soutient financièrement quatre axes d'actions qui peuvent être portés par les communes et la CAVBS :

- Axe 1 : réalisation d'études énergétiques ;
- Axe 2 : poste d'économe de flux (EF) mutualisé, géré par la CAVBS et mis à disposition des communes par un conventionnement spécifique ;
- Axe 3 : suivi des consommations énergétiques ;
- Axe 4 : mission de maîtrise d'œuvre.

Ainsi, la CAVBS, via le groupement MIMOSA, pourra apporter à chaque commune un soutien financier pour quatre types d'actions possibles :

- La réalisation d'études énergétiques préalables aux travaux pour la rénovation des bâtiments ;
- La mise à disposition d'un économe de flux mutualisé ;
- Le suivi des consommations énergétiques, qui porte sur l'installation d'équipements de mesure et de télé-relève (compteurs d'énergies et capteurs), nécessaires pour la mise en place du suivi des consommations du patrimoine public. Ces outils sont complétés par un logiciel de suivi des fluides, commun à tous les membres du groupement (ADVIZEO), permettant notamment d'établir un historique des données, de contribuer à la priorisation des travaux, et de faciliter la saisie des informations sur la plateforme OPERAT pour les bâtiments soumis au décret tertiaire ;
- Les missions de maîtrise d'œuvre permettant à la commune de se faire accompagner par un prestataire qu'elle choisit.

Seules les actions réalisées entre le 24 février 2021 et le 15 mars 2023 sont éligibles au dispositif d'aide de l'AMI SEQUOIA.

Dans ce cadre, deux projets de convention à passer entre la CAVBS et chaque commune intéressée sont proposés :

Projet de convention n°1 : cette convention a pour objet de préciser les conditions d'obtention par les communes, d'une part, de l'outil de suivi des consommations énergétiques des bâtiments (ADVIZEO) et, d'autre part, de la mise à disposition d'un économe de flux mutualisé au prix de 0,90€/habitant. La mise à disposition de cet économe de flux est conditionnée par l'inscription d'un poste d'économe de flux dans le tableau des effectifs 2022 de la CAVBS.

Projet de convention n°2 : cette convention a pour objet de préciser les conditions d'obtention par les communes de subventions du programme CEE-ACTEE 2 liées à l'AMI SEQUOIA, dès lors qu'elles souhaitent entreprendre une ou plusieurs actions de rénovation énergétique s'inscrivant dans un ou plusieurs axes précédemment définis et permettant le suivi énergétique de leur patrimoine bâti.

Les fonds attribués doivent générer des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique ou, à minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée (passage des marchés notamment).

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes des conventions entre la CAVBS et ses communes membres pour le financement au titre du programme CEE-ACTEE2 des études, des ressources humaines (économe de flux), des équipements de suivi des consommations et de la maîtrise d'œuvre en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre de l'AMI SEQUOIA – Groupement MIMOSA et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec chaque commune concernée ainsi que tous les actes permettant leur mise en œuvre.

- IV - EAU ET ASSAINISSEMENT, GEMAPI ET RIVIERES

4.1. Convention de vente d'eau en gros au Syndicat Intercommunal d'Eau du Val d'Oingt

Monsieur DUMONTET expose que par délibération en date du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) a autorisé Monsieur le Président à signer une convention de vente d'eau en gros avec le Syndicat des Eaux du Val d'Oingt (SIEVO) pour une durée de 8 ans non renouvelable avec une durée minimale de 6 ans.

Le volume annuel de fourniture d'eau par la CAVBS au SIEVO s'élevait au minimum à 150 000m³ par an et au maximum à 250 000m³ par an.

Le SIEVO a, depuis la signature de cette convention, réalisé des travaux d'interconnexion avec le syndicat Saône Turdine et souhaite limiter le volume prélevé sur le réseau d'eau potable de la CAVBS à un minimum de 40 000m³ par an et non plus 150 000m³ par an.

Compte tenu de cette modification substantielle, une nouvelle convention a été établie qui revoie les conditions techniques et financières de cette vente d'eau au SIEVO.

Cette convention prendra effet au 1^{er} juillet 2022 et pour une durée minimale de 4,5 ans, soit jusqu'à fin 2026, pouvant aller jusqu'à 9,5 ans, soit jusqu'à fin 2031. La prolongation de la durée de la convention a pour objectif de lisser la part fixe que le SIEVO doit verser au délégataire de la CAVBS, et de sécuriser l'approvisionnement en eau à plus long terme pour le syndicat.

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention pour la vente d'eau en gros à passer avec le SIEVO et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

4.2. Avenant n°2 au contrat de DSP du service d'assainissement partie Nord-Ouest du territoire de la CAVBS (intégration de la nouvelle STEP de Lacenas)

Monsieur DUMONTET rappelle que la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) a lancé la construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Lacenas (Thoiry) en remplacement de celle existante.

L'achèvement de ces travaux et la mise en service de cette nouvelle installation sont prévus en juillet 2022.

Il convient d'intégrer l'exploitation de ce nouvel ouvrage dans le contrat de délégation de service public en lieu et place de l'ancienne station.

Cette intégration est prévue à l'article 55 du contrat, portant sur la remise en cours d'exécution du contrat de nouvelles installations.

Elle est réalisée sans incidence financière et sans modification de la durée du contrat.

Il est donc proposé la signature d'un avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de la partie nord-ouest du territoire de la CAVBS.

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de la partie nord-ouest du territoire de la CAVBS portant sur l'intégration au contrat de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Lacenas (Thoiry).

- V - COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

5.1. Engagement en vue de la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Monsieur PERRIN rappelle que dans le cadre de la compétence de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est un outil essentiel à la mise en œuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire et de réduction des déchets ménagers et assimilés.

La loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 12 juillet 2010 (Grenelle 2), la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, et le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, encadrent la définition d'un PLPDMA par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Ce programme est un document de planification sur six années. Le PLPDMA est modifiable ou révisable, doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

Ce programme consiste en un état des lieux en concertation avec les acteurs concernés, définit les indicateurs de suivi, fixe des objectifs opérationnels de réduction des déchets ménagers et assimilés par la construction de fiches actions.

Une commission de consultation et de suivi devra être créée et sera en charge de donner un avis sur le PLPDMA avant son adoption par le Conseil communautaire.

La présente délibération a pour objet d'acter l'engagement de la CAVBS à élaborer un PLPDMA, lequel devra être adopté avant fin 2023. Cet engagement permettra en outre de bénéficier des aides de l'ADEME pour s'inscrire dans une démarche expérimentale de collecte séparée des biodéchets.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Monsieur DUPIT salue l'engagement de la CAVBS dans la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Ce plan constitue un outil essentiel dans le cadre d'une démarche territoriale d'économie circulaire et de réduction des déchets. Il souscrit à l'idée de ne pas attendre l'échéance de décembre 2023 pour adopter ce programme au regard de l'urgence à traiter la question des déchets.

Il s'interroge sur la fin de la collecte des encombrants. Il indique que ce service public est indispensable pour certains habitants du territoire, notamment les plus éloignés de la déchetterie ou celles et ceux qui rencontrent des problèmes de mobilité liés à l'isolement, à l'âge, à la précarité ou au handicap. Le tri des encombrants en déchetterie est certes une solution plus vertueuse que leur enlèvement, mais la quantité dont il est question ne dépasse pas 1% du total des déchets collectés sur le territoire de la CAVBS et 1% du budget annuel d'enlèvement des déchets. Ce budget est alimenté à près de 90% par la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères dont le Conseil communautaire a voté l'augmentation du taux pour les communes de Villefranche-sur-Saône, Limas et Gleizé qui sont les plus impactées par cette mesure.

Monsieur DUPIT ajoute que le dépôt des encombrants dans les espaces publics relève certes de comportements inciviques, mais demande si la majorité des habitants doit payer pour une minorité mal agissante. Dans les quartiers populaires ou les zones rurales, certains habitants n'ont pas de véhicule adapté au transport d'encombrants vers la déchetterie, voire pas de véhicule ou pas le permis de conduire. Il ajoute que le problème se posera aussi à long terme lorsque la nouvelle déchetterie sera opérationnelle. Il demande, au moment où la CAVBS engage la réflexion sur la réduction des déchets et soutient notamment les agriculteurs en participant au coût de l'élimination des pneus usagés, à ce que des mesures urgentes soient prises par la CAVBS pour maintenir le service public d'enlèvement des encombrants et ainsi pour pallier les carences des délégataires.

Monsieur PERRIN répond que jusqu'au 13 juin, des secteurs bénéficient effectivement d'un ramassage des encombrants. Il s'agit du secteur de Belleroche, d'une partie de Limas et d'une partie de Villefranche-sur-Saône. Ce service est assuré par l'entreprise Veolia dans le cadre d'une convention de délégation de service public. Veolia a indiqué vouloir se retirer dès fin 2021, ce que la CAVBS a refusé en demandant à l'entreprise d'exécuter le service jusqu'à la fin de son engagement. Dès janvier, une recherche a été lancée pour identifier d'autres entreprises intéressées par l'exécution de ce service, en vain. Aucune entreprise n'a candidaté dans le cadre de la procédure de marché public. Dans ces conditions, le maintien de ce service est impossible.

Monsieur Perrin ajoute que les habitants de l'ensemble des 18 communes, hors les trois secteurs précités, se déplacent à la déchetterie sans que cela ne génère de difficultés particulières. Effectivement la réflexion peut être engagée pour les personnes défavorisées ou sans moyen de déplacement, leur situation n'étant toutefois pas spécifique au territoire de la CAVBS.

Il soulève aussi le problème de l'incivilité importante qui se développe, et la nécessaire responsabilisation des usagers. Il précise qu'il n'y a pas que les usagers des secteurs concernés qui déposent de manière non autorisée des déchets. Des personnes ou entrepreneurs extérieurs aux secteurs viennent ajouter des encombrants aux dépôts existants, ce qui traduit un problème de sécurité et de surveillance. Il est nécessaire de remédier à ces comportements.

La mise en place d'une déchetterie sur le secteur nord-ouest pourra apporter un certain nombre de solutions. L'engagement d'une réflexion plus large permettra de travailler à des solutions, qui pourraient être des solutions d'exception pour les habitants plus fragiles ou sans moyen de transport.

Enfin, compte-tenu de cette situation, il rappelle la nécessaire civilité, chacun ayant des droits mais aussi des devoirs. La collectivité ne peut pas accepter que certains se débarrassent de leurs déchets sans se préoccuper du respect des dispositifs mis en place, l'intervention de la collectivité ayant aussi des limites.

Monsieur le Président ajoute que sera engagée une communication auprès des habitants des communes concernées de Villefranche-sur-Saône, Limas, et d'une partie de Gleizé sur le secteur de Belleroche. La collecte des encombrants va effectivement s'arrêter le 13 juin en l'absence de prestataire en capacité de reprendre ce service.

La Communauté d'Agglomération ne dispose pas de services techniques ou d'équipes pouvant prendre en charge ce ramassage. En outre, les encombrants collectés ainsi ne rentrent pas dans les filières de tri et de recyclage. Il invite les usagers à porter leurs encombrants à la déchetterie. Face à la saturation de la déchetterie, l'engagement a été pris de réaliser une deuxième déchetterie dans le cadre du plan de mandat. Monsieur le Président rappelle que ce sujet des encombrants est pris en compte dans la réflexion globale sur la gestion des déchets, pour laquelle des propositions seront présentées au Conseil communautaire.

Toutefois ce travail prend du temps car le sujet est extrêmement complexe. Les habitudes vont devoir être modifiées, au regard des contraintes de plus en plus importantes, et de l'évolution des réglementations.

Dans quinze communes il n'y a pas de ramassage des encombrants en porte à porte ou en points de collecte. Pour les habitants qui n'ont pas de véhicule et qui ne peuvent pas faire appel à la solidarité familiale, la réflexion est engagée afin de trouver un dispositif, peut être avec une association d'insertion qui pourrait offrir une prestation dans ce domaine.

En matière de collecte, de tri et de valorisation des déchets, un travail de pédagogie et d'explications sur les changements à opérer est nécessaire. Par exemple, à Villefranche-sur-Saône, la situation est devenue inacceptable. Les 17 points de collecte des encombrants présents dans la ville, où un camion vient une fois par mois pendant une demi-heure pour collecter les encombrants et où les habitants sont censés apporter les encombrants à ce moment-là, se sont transformés en points de dépôt permanent de déchets. Cette situation génère aussi des problèmes d'insécurité, et il est nécessaire de mettre fin au développement de tas d'encombrants constitués de meubles usagés, d'appareils de télévision, parfois même de matières dangereuses. Ce modèle de service a atteint sa limite et devait ainsi évoluer, mais l'impossibilité de trouver un nouveau prestataire n'a pas permis de disposer du temps nécessaire pour mettre en place des solutions alternatives.

Monsieur le Président insiste sur la nécessité des modifications à engager sur ce sujet des déchets, et de demander à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération dans les mois et années à venir de modifier un certain nombre de comportements. Cette évolution a débuté, avec le développement des composteurs collectifs et le lancement de projets pilote sur les bio-déchets et la collecte des déchets verts. L'objectif est aussi de limiter les déplacements à la déchetterie qui est saturée, et de favoriser le recyclage. Monsieur PERRIN pourra faire un retour sur ces différentes pistes en commission d'ici la fin de l'année, pistes qui pourront être alimentées par de nouvelles idées.

*Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions
En l'absence d'autres questions, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de s'engager à réaliser un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et d'élaborer le PLPDMA avant fin 2023.

- VI – SPORT

6.1. Modification de la grille tarifaire du centre aquatique Le Nautile

Monsieur Michel JAMBON rappelle que dans le cadre de son plan de mandat, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est engagée à créer du lien par le sport.

Le centre aquatique Le Nautile contribue à la réalisation de cet objectif.

Sa gestion fait l'objet d'une délégation de service public avec la société Récréa. Le contrat a été conclu pour une durée de 6 années, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023.

La grille tarifaire pour l'ensemble de la saison sportive 2022-2023 s'établit dans le cadre d'une actualisation contractuelle selon des indices INSEE. Son application conduit à une augmentation moyenne de 2,78 % du chiffre d'affaires théorique appliqué sur les volumes de vente prévus au contrat par rapport à la saison 2021-2022.

Ces tarifs seraient applicables à compter du 1^{er} juillet 2022.

La nouvelle grille tarifaire s'établirait donc telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

TARIFS TTC 2021

ENTREES A L'ESPACE AQUATIQUE		
Tarif public		
Adulte	à partir de 16 ans	7,00 €
Tarif réduit	enfant (3-15 ans), étudiant, handicapés	5,50 €
Enfant de moins de 3 ans		Gratuit
10 entrées famille	adulte, étudiant, enfant	55,00 €
Pass famille	2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants, valable toute l'année	22,50 €
Groupe / centre de loisirs	accompagnateur gratuit à partir de 10 enfants	5,50 €
Tarifs habitants de la CAVBS		
Adulte	à partir de 16 ans	6,00 €
Tarif réduit	enfant (3-15 ans), étudiant, handicapés	4,80 €
Enfant de moins de 3 ans		
10 entrées famille	adulte, étudiant, enfant	48,00 €
Pass famille	2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants, valable toute l'année	19,50 €
Groupe / centre de loisirs	accompagnateur gratuit à partir de 10 enfants	4,00 €
ENTREES A L'ESPACE CARDIO TRAINING / MUSCULATION (ACCES ESPACE AQUATIQUE INCLUS)		
1 entrée		10,00 €
10 entrées	à partir de 16 ans	91,00 €
ENTREES TOUS ESPACES (aquatique + cardio-training / musculation + bien être)		
1 entrée		17,50 €
10 entrées	à partir de 16 ans	150,00 €
1 entrée duo		32,00 €
PASS ACTIVITES		
Stage de natation enfant	5 séances	62,00 €
Pass annuel natation	Accès à une séance par semaine de septembre à juin	252,00 €
Ludinage	Accès à une séance par semaine de septembre à juin + accès illimité aux espaces aquatiques (enfants jusqu'à 14 ans)	350,00 €
1 séance basic	bébé nageurs, aquasports sans réservation (à partir de 16 ans)	13,50 €
10 séances basic	bébé nageurs, aquasports sans réservation (à partir de 16 ans)	119,00 €
1 séance premium	aquasports premium (sur réservation) à partir de 16 ans	17,50 €
10 séances premium	aquasports premium (sur réservation) à partir de 16 ans	158,00 €
ABONNEMENTS		
Classic - Flexible	Accès illimité à l'espace aquatique	23,00 €
Classic - Annuel	Accès illimité à l'espace aquatique	250,00 €
Liberté - Flexible	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training	37,00 €
Liberté - Annuel	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training	390,00 €
Essential - Flexible	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training+ activités basic	47,00 €
Essential - Annuel	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training+ activités basic	505,00 €
Excellence - Flexible	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training+ toutes activités	58,00 €
Excellence - Annuel	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training+ toutes activités	625,00 €
Dom in'o trimestriel	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'activité Dom in'o (de septembre à juin)	210,00 €
Dom in'o annuel	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'activité Dom in'o (de septembre à juin)	635,00 €
Option bien-être - flexible	Accès illimité à l'espace bien-être pour toute souscription à un abonnement	18,00 €
Option bien-être - annuel	Accès illimité à l'espace bien-être pour toute souscription à un abonnement	200,00 €
Ludiboo - annuel	Accès illimité à l'espace aquatique (enfants jusqu'à 15 ans)	115,00 €
Adhésion à la smiling community	A régler à la toute première souscription	30,00 €
SCOLAIRES		
Tarifs hors CAVBS		
Scolaires du 1er degré	Prix pour 1 séance de 40 min, sur la base de 3 classes par créneau dans le bassin sportif, pédagogie incluse par classe	95,00 €
Scolaires du 2nd degré lycée	Prix pour 1 séance de 1 h, sur la base de 2 classes par créneau dans le bassin sportif, hors pédagogie	94,00 €
Scolaires du 2nd degré collège	Prix pour 1 séance de 1 h, sur la base de 2 classes par créneau dans le bassin sportif, hors pédagogie	90,00 €
Tarifs CAVBS		
Scolaires du 1er degré	Prix pour 1 séance de 40 min, sur la base de 3 classes par créneau dans le bassin sportif, pédagogie incluse par classe	81,00 €
Scolaires du 2nd degré lycée	Prix pour 1 séance de 1 h, sur la base de 2 classes par créneau dans le bassin sportif, hors pédagogie	94,00 €
Scolaires du 2nd degré collège	Prix pour 1 séance de 1 h, sur la base de 2 classes par créneau dans le bassin sportif, hors pédagogie	76,00 €
CLUBS ET ASSOCIATIONS		
1 heure / ligne d'eau (bassin sportif)	hors surveillance, hors pédagogie	27,00 €
1 heure / bassin sportif	hors surveillance, hors pédagogie	142,00 €
1 heure bassin ludique (intérieur ou extérieur)	hors surveillance, hors pédagogie	125,00 €
1 heure espace aquatique	personnel inclus	500,00 €
1/2 journée espace aquatique	personnel inclus	1 500,00 €
1 journée espace aquatique	personnel inclus	2 700,00 €
1 heure espace bien être ou cardio training	personnel inclus	400,00 €
1/2 journée espace espace bien être ou cardio training	personnel inclus	1 200,00 €
1 journée espace espace bien être ou cardio training	personnel inclus	2 200,00 €
1 heure de mise à disposition d'un éducateur aquatique		36,00 €
DIVERS		
Entrée événementielle - animation		13,00 €
Entrée découverte	Accès à tous les espaces et à toutes les activités (selon dispon) sur 1 journée	24,00 €
Anniversaire	Forfait pour 10 enfants (accès espace aquatique, animation et goûter)	130,00 €
Anniversaire - enfant supplémentaire		13,00 €
Création ou remplacement du support monétique		5,50 €

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter la grille tarifaire telle que présentée et d'autoriser son entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022.

Messieurs Michel JAMBON et Alexandre PORTIER quittent la séance du Conseil communautaire.

- VII - FINANCES

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2021 de la CAVBS, qui permet de faire un point d'étape entre ce qui a pu être réalisé et ce qui est en cours.

Ce rapport a été communiqué aux conseillers communautaires, il ne sera donc pas présenté dans le détail. S'agissant des points à retenir, Monsieur le Président indique que l'année 2021 a été une année active pour la Communauté d'Agglomération, puisqu'ont été adoptés le plan de mandat, le pacte de gouvernance, le pacte financier et fiscal, et qu'ont été lancés les travaux préparatoires du plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat. Les stratégies en matière de développement économique et transition énergétique ont été approuvées, et plusieurs délibérations mettent en place les outils pour concrétiser les engagements pris. Plusieurs projets ont été lancés : la nouvelle STEP de Villefranche-sur-Saône, la rénovation des STEP de Blacé et Lacenas, l'installation de l'école de production sur le site de Créacité à Villefranche-sur-Saône, ainsi que les mesures de mise en œuvre du programme de rénovation urbaine de Belleruche.

L'année 2021 a aussi été marquée par un effort particulier sur les moyens d'action de la CAVBS, avec la création de postes pour renforcer l'expertise et les moyens dans des domaines stratégiques en lien avec le plan de mandat. La CAVBS a fait l'acquisition de locaux qui abriteront le futur siège, situés boulevard Gambetta à Villefranche-sur-Saône.

La CAVBS s'est aussi mobilisée pour le centre de vaccination ouvert au sein du complexe sportif de l'Escal, qui permis d'effectuer plus de 212 000 vaccinations.

Le rapport d'activité présente le travail quotidien et de proximité réalisé par les 334 agents de la CAVBS, travail qui est parfois mal connu. Ce rapport permet ainsi de mieux l'appréhender et de voir l'ensemble des actions et missions exercées au service des habitants de la Communauté d'Agglomération, avec une grande diversité de métiers et d'efforts déployés sur le terrain.

Monsieur le Président remercie, au nom de l'ensemble des élus, les services pour l'action menée au cours de l'année dernière et qui se poursuit depuis.

7.1. Arrêt du Compte Administratif 2021 - Budget Principal

Monsieur DUTHEL expose que le compte administratif du **budget principal 2021** se conclut sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement :

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	54 913 916,36 €
- Dépenses :	45 327 192,12 €
Solde de la section de fonctionnement :	+ 9 586 724,24 €

Section d'investissement :

- Recettes (y compris résultat reporté) :	8 264 921,25 €
- Dépenses (y compris résultat reporté) :	8 720 624,91 €
Solde de la section d'investissement :	- 455 703,66 €

Restes à réaliser :

- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	2 112 712,42 €
Solde des restes à réaliser :	- 2 112 712,42 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser - 2 568 416,08 €

- Résultat de clôture 2021 : + 7 018 308,16 €

FONCTIONNEMENT

Recettes totales de fonctionnement : 54 913 916,36 €

Dont recettes réelles de fonctionnement : 49 192 324,10 € (-3,1 % par rapport à 2020)

Dont recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels (cessions et indemnités de sinistres) : 48 677 028,08 € (-1 % par rapport à 2020)

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+ DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	CA 2021/CA 2020 en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	569 635,05	465 186,69	444 500,00	444 500,00	422 281,88	95%	-9,2%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 380 413,36	5 980 744,73	4 989 433,00	4 989 433,00	4 992 932,34	100%	-16,5%
73 IMPOTS ET TAXES	30 622 310,76	31 277 491,63	29 745 005,00	29 969 031,00	30 836 452,56	103%	-1,4%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 326 531,53	10 052 911,46	10 760 941,00	10 890 941,00	11 049 046,05	101%	9,9%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	118 661,29	43 070,77	137 484,00	137 484,00	125 038,87	91%	190,3%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS*	3 036 896,20	2 963 093,07	890 000,00	1 194 031,00	1 766 572,40	148%	-40,4%
Recettes réelles de fonctionnement	50 054 448,19	50 782 498,35	46 967 363,00	47 625 420,00	49 192 324,10	103%	-3,1%

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 137 505,76	2 329 608,09	5 143 011,35	5 143 011,35	5 143 011,35	100%	120,8%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	910 511,55	406 826,88	471 000,00	471 000,00	578 580,91	123%	42,2%

Total des recettes de fonctionnement	58 102 465,50	53 518 933,32	52 581 374,35	53 239 431,35	54 913 916,36	103%	2,6%
---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	-------------	-------------

Pour info : Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et indemnités de sinistres	48 242 064,33	49 164 720,99	46 967 363,00	47 625 420,00	48 677 028,08	102%	-1,0%
--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	-------------	--------------

*Dont produits des cessions. Conformément aux règles de la comptabilité applicables à la collectivité, les produits des cessions sont prévus en section d'investissement, mais réalisés en section de fonctionnement (604 050 € en 2020, 422 000 € en 2021)

Dépenses totales de fonctionnement : 45 327 192,12 €

Dont dépenses réelles de fonctionnement : 42 528 093,70 € (- 0,9 % par rapport à 2020)

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+ DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	CA 2021/CA 2020 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 635 154,99	5 741 526,75	6 271 332,00	6 329 332,00	5 604 167,31	88,5%	-2,4%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 934 048,76	13 702 727,74	14 443 800,00	14 799 800,00	14 344 280,03	96,9%	4,7%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 049 901,62	12 982 245,05	12 987 406,00	13 162 685,00	13 161 767,26	100,0%	1,4%
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	100 000,00	208 301,00	0,00		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 184 268,60	10 321 066,32	10 602 132,00	9 429 609,00	9 296 334,33	98,6%	-9,9%
66 CHARGES FINANCIERES	161 854,23	138 904,63	135 800,00	135 800,00	119 888,67	88,3%	-13,7%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	172 488,60	23 039,89	18 000,00	18 000,00	1 656,10	9,2%	-92,8%
Dépenses réelles de fonctionnement	43 137 716,80	42 909 510,38	44 558 470,00	44 083 527,00	42 528 093,70	96,5%	-0,9%

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	5 702 904,35	6 834 004,35	0,00	0,0%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 802 057,43	3 110 548,05	2 320 000,00	2 321 900,00	2 799 098,42	120,6%	-10,0%

Total des dépenses de fonctionnement	47 939 774,23	46 020 058,43	52 581 374,35	53 239 431,35	45 327 192,12	85,1%	-1,5%
---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

Recettes totales d'investissement : 8 264 921,25 €

Dont recettes réelles d'investissement de l'exercice : 3 109 959,29 €

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+ RAR 2021)	CA 2021	taux de réalisation 2021	Restes à réaliser 2022	Total	taux de réalisation 2021 y c. RAR 2021
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	0,00	0,00	452 000,00	452 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
10222 F.C.T.V.A.	446 709,07	830 446,43	1 020 000,00	1 020 000,00	473 752,49	46%	0,00	473 752,49	46%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	657 078,53	1 853 051,71	1 339 750,00	1 548 956,00	636 206,80	41%	0,00	636 206,80	41%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 047 614,00	2 995 871,65	3 007 871,65	1 000 000,00	33%	0,00	1 000 000,00	33%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	1 202,97	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 686,70	6 908,65	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	1 000 000,00	500%	0,00	1 000 000,00	500%
Recettes réelles d'investissement de l'exercice	1 107 474,30	3 739 223,76	6 007 621,65	6 228 827,65	3 109 959,29	50%	0,00	3 109 959,29	50%

1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS	4 762 436,50	7 833 083,18	2 355 863,54	2 355 863,54	2 355 863,54	100%	0,00	2 355 863,54	100%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	5 702 904,35	6 834 004,35	0,00	0%	0,00	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRÉES	4 802 057,43	3 110 548,05	2 320 000,00	2 321 900,00	2 799 098,42	121%	0,00	2 799 098,42	121%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	139 912,04	38 719,94	100 000,00	100 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%

Total des recettes d'investissement	10 811 880,27	14 721 574,93	16 486 389,54	17 840 595,54	8 264 921,25	46%	0,00	8 264 921,25	46%
--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---------------------	------------	-------------	---------------------	------------

Dépenses totales d'investissement : 10 833 337,33 € (y compris restes à réaliser)

Dont dépenses réelles d'investissement : 9 971 019,41 € (y compris restes à réaliser)

- Dépenses réelles réalisées : 7 858 306,99 €
- Dépenses engagées (restes à réaliser) : 2 112 712,42 €

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+ RAR 2021)	CA 2021	taux de réalisation 2021	Restes à réaliser 2022	Total	taux de réalisation 2021 y c. RAR 2021
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 114 981,48	1 005 489,39	1 135 000,00	1 135 000,00	1 074 506,98	95%	0,00	1 074 506,98	95%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 321 250,00	1 926 062,00	1 232 596,00	1 711 655,50	1 311 722,00	77%	254 187,50	1 565 909,50	91%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
OPERATION D'EQUIPEMENT	11 012 262,88	5 396 495,15	10 991 930,00	13 643 023,03	5 325 898,01	39%	1 858 524,92	7 184 422,93	53%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	146 180,00	146 180,00	100%	0,00	146 180,00	100%
Dépenses réelles d'investissement	13 448 494,36	8 328 046,54	13 559 526,00	16 985 858,53	7 858 306,99	46%	2 112 712,42	9 971 019,41	59%

001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 544 680,90	6 231 718,58	283 737,01	283 737,01	283 737,01	100%	0,00	283 737,01	100%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRÉES	910 511,55	406 826,88	471 000,00	471 000,00	578 580,91	123%	0,00	578 580,91	123%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	139 912,04	38 719,94	100 000,00	100 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%

Total des dépenses d'investissement	17 043 598,85	15 005 311,94	14 414 263,01	17 840 595,54	8 720 624,91	49%	2 112 712,42	10 833 337,33	61%
--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---------------------	------------	---------------------	----------------------	------------

Dont Dépenses d'équipement	12 333 512,88	7 322 557,15	12 224 526,00	15 504 678,53	6 637 620,01	43%	2 112 712,42	8 750 332,43	56%
----------------------------	---------------	--------------	---------------	---------------	--------------	-----	--------------	--------------	-----

Epargne brute : 6 148 934,38 €

=Recettes réelles de fonctionnement -hors produits des cessions et produits exceptionnels d'indemnités de sinistres- moins dépenses réelles de fonctionnement) :

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	48 242 064,33	49 164 720,99	46 967 363,00	47 625 420,00	48 677 028,08
Dépenses réelles de fonctionnement	43 137 716,80	42 909 510,38	44 558 470,00	44 083 527,00	42 528 093,70
Epargne brute	5 104 347,53	6 255 210,61	2 408 893,00	3 541 893,00	6 148 934,38

Produits des cessions et indemnités de sinistres :

2020 : cession de deux parcelles aux filatures et divers : 604 050,10 €, indemnités sinistres 1 013 727,36 € (Gymnase Seguin et Nautilie)

2021 : cession parcelle Martelet : 422 000 €, indemnités de sinistres (solde Gymnase Séguin et bris de glace Gymnase Limas et divers : 93 296,02 €)

Résultat de clôture : 7 018 308,16 €

	CA 2020	CA 2021
A- BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	-4 588 822,78	-4 748 347,70
<i>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</i>	<i>8 328 046,54</i>	<i>7 858 306,99</i>
<i>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</i>	<i>3 739 223,76</i>	<i>3 109 959,29</i>
B- EPARGNE DE L'EXERCICE	6 255 210,61	6 148 934,38
C- PRODUITS DES CESSIONS	604 050,00	422 000,00
D-INDEMNISATIONS DE SINISTRES	1 013 727,36	93 296,02
E- SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE (=A+B+C+D)	3 284 165,19	1 915 882,70
F- RESULTATS ANTERIEURS CUMULES	3 930 972,69	7 215 137,88
G- RESULTAT DE L'EXERCICE (avant couverture des restes à réaliser) (= E+F)	7 215 137,88	9 131 020,58
H-SOLDE DES RESTES A REALISER	-2 072 126,53	-2 112 712,42
I- RESULTAT DE CLOTURE (après couverture des restes à réaliser) (=G+H)	5 143 011,35	7 018 308,16

Dette et capacité de désendettement :

	CA 2020	CA 2021
Encours de la dette en fin d'année	7 993 868	7 926 265
Capacité de désendettement	1,3	1,3

Capacité de désendettement : rapport encours de la dette / épargne

Principales tendances de l'exercice 2021

Faisant suite en 2020 aux premiers impacts du COVID, l'année 2021 reste une année atypique, encore marquée par les effets présents et décalés de la pandémie.

Attendue à un point bas, l'épargne brute¹ se révèle cependant plus favorable qu'escompté, avec des recettes de fiscalité dynamiques, reflet de la solidité économique du territoire, et des dépenses restées modérées.

1- Une épargne brute supérieure à la prévision : + 2,61 millions d'euros

L'épargne brute s'élève à 6,15 M d'€, supérieure à la prévision à hauteur de 2,61 Millions d'€.

Avec un total de 6,15 millions d'€, l'épargne atteint finalement un niveau non seulement supérieure à la prévision, mais également proche de celui de 2020 (année pourtant atypique puisque qu'intégrant des aides exceptionnelles de l'Etat notamment dans le secteur de la petite enfance et un niveau de dépenses modéré lié au ralentissement de l'activité pendant le confinement de 2020).

Les recettes de fonctionnement² s'avèrent supérieures à la prévision à hauteur de 1,051 M d'€, sous l'effet d'une fiscalité dynamique :

- Les produits de fiscalité, compensations comprises, sont en effet restés dynamiques, et supérieurs à la prévision (+1,005 M d'€).

¹ Recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels – cessions et indemnités de sinistres) moins dépenses réelles de fonctionnement

² (hors produits des cessions et indemnités de sinistres)

La CVAE, perçue par la collectivité avec un à deux ans de décalage par rapport à l'activité économique, enregistre finalement une baisse limitée à - 0,6 % par rapport à 2020.

Dans le même temps, et alors qu'une baisse était anticipée au budget 2021 (anticipant notamment d'éventuelles défaillances après le choc de 2020), les produits du foncier bâti (y compris compensation des réformes) présentent une progression soutenue par rapport à 2020 (+ 3,3 %).

Aussi, les recettes fiscales totales, compensations des réformes comprises enregistrent une progression de + 1,4 % par rapport à 2020 (et + 3,9 % par rapport à 2019), et sont supérieures à la prévision à hauteur de 1 M d'€.

- Les produits des services sont pour leur part conformes à la prévision et encore soumis à une évolution atypique (à la baisse par rapport à 2020) :

La baisse attendue s'est en effet confirmée, avec -16,5 % par rapport à 2020.

Elle traduit d'abord des ajustements techniques (ajustements des avances versées par la Caf en 2020, qui ont été corrigées en 2021 au vu de la fréquentation des structures petite enfance réellement constatée en 2020). Les recettes de la petite enfance baissent de 0,943 M d'€ par rapport à 2020, qui bénéficiait d'aides exceptionnelles, et de 0,569 Md'€ par rapport à l'avant crise (2019).

Mais cette baisse des produits des services traduit aussi un contexte toujours marqué par la pandémie : divers services publics, confrontés à une nouvelle fermeture administrative en 2021, n'ont pas retrouvé un niveau de fréquentation d'avant crise (musées, conservatoire, petite enfance notamment).

Les recettes globales de fonctionnement³ sont en conséquence orientées à la baisse par rapport à 2020 (-1%), où elles avaient connu un niveau relativement important du fait des aides ou autres remboursements reçus (masques...).

Il est à noter cependant qu'en dépit de produit des services encore amputés par des effets techniques notamment, les recettes globales de fonctionnement retrouvent un niveau légèrement supérieures à celui d'avant crise (+ 0,9 %).

Malgré des actions non initialement prévues, les dépenses de fonctionnement sont restées modérées (-0,9 % par rapport à 2020) et inférieures à la prévision (-1,5 M d'€ par rapport au budget ouvert) :

En 2021, la CAVBS a continué de s'engager dans la lutte contre la pandémie. Elle s'est notamment impliquée pour l'ouverture du centre de vaccination du territoire, avec la mise à disposition de l'espace sportif de l'Escale et l'organisation des équipes administratives, en lien avec la Région.

Cet engagement a entraîné des dépenses directes de 397 814,89 € (dépenses qui feront l'objet d'une subvention attendue en 2022 de l'ARS).

Malgré cela, les dépenses sont restées modérées :

- La progression des charges de charges de personnel s'établit à + 4,07 % par rapport à 2020 (+ 2,2 % hors dépenses de personnel du centre de vaccination), liée à la reprise de l'activité par rapport à 2020 (notamment en petite enfance, + 4,2%) et aux premiers recrutements intervenus fin 2021 pour renforcer les services et qui se poursuivront sur le premier trimestre 2022.

Comparées à l'exercice 2019, plus significatif que 2020 qui enregistrait une baisse liée aux confinements, les charges de personnel progressent de façon modérée avec + 2,9 % (+ 0,5 % hors dépenses de personnel du centre de vaccination).

- Les charges à caractère général sont, elles, en baisse de - 2,4 % par rapport à 2020 (-3,3 % hors centre de vaccination) : malgré une hausse de l'activité par rapport à 2020, elles restent modérées sur les secteurs connaissant toujours des baisses de fréquentation et suite à la finalisation de diverses études.

³ (hors produits des cessions et indemnités de sinistres)

Comparées à 2019, plus significative que 2020 qui enregistrait des dépenses liées au Covid plus conséquentes, les charges à caractère général baissent de - 0,5 % seulement.

- Les autres charges de gestion courante enregistrent également une baisse avec -9,9 %, effet technique de la négociation intervenue dans le secteur des transports.

Les négociations engagées avec le SYTRAL ont en effet permis de fixer le niveau de contribution de la CAVBS au nouvel Etablissement Public chargé de l'organisation du transport sur le territoire, qui prendra la suite du SYTRAL à compter de 2022.

Anticipant cette création, et en l'absence de disposition statutaire relative à la clause de rencontre pour l'année 2021, la participation 2021 de la CAVBS a été ainsi portée à 883 000 € net, (neutralisant ainsi le principe de la clause de rencontre devenu obsolète et perçue jusque-là en n+1), et préfigurant la participation future.

En 2021, la CAVBS a bien encaissé le produit de la clause de rencontre de l'année n-1 (2020), en même temps qu'elle a versé un montant minoré de 883 000 € net, soit sans clause de rencontre.

Les dépenses globales de fonctionnement sont ainsi en baisse de 0,9 % par rapport à 2020 (année où la crise les avait globalement minimisées) et de 1,4 % par rapport à 2019). Le rephasage des dépenses pour le transport explique cette situation. Sans cet élément ponctuel (et hors centre de vaccination), elles restent modérées, avec + 1 % par rapport à 2020, et de + 0,5 % par rapport à 2019.

Elles sont inférieures au budget ouvert (-1,555 Million d'euros).

Avec des dépenses en baisse de 0,9 % et des recettes en baisse de 1 %, l'épargne est très légèrement inférieure à celle de 2020, année pourtant exceptionnelle.

Il est à noter qu'elle est également supérieure à l'épargne 2019, malgré des recettes 2021 restant amputées par rapport à un niveau d'avant crise.

Après neutralisation des deux éléments ponctuels et exceptionnels développés ci-dessus, l'épargne 2021 est en effet portée à 5,33 millions d'euros, légèrement supérieure à son niveau de 2019.

Malgré la période COVID, la CAVBS aura ainsi sauvé son épargne, préservant ses capacités d'investissement.

2- Des dépenses d'équipement réalisées à hauteur de 6 637 620,01 €

Pour la première année pleine de la mandature, l'investissement réalisé s'élève à 6 637 620,01 €, avec des réalisations sur chacun des axes du plan de mandat.

Avec un taux de réalisation des dépenses d'équipement de 43%, et 56 % avec les engagements, chacun des différents axes du projet de mandat a connu un début de réalisation.

Des solutions d'optimisation ont par ailleurs été mises en œuvre, mobilisant les partenaires et faisant évoluer les modalités de portage du projet d'extension du site de Créacité, avec une réflexion ouverte sur l'entrée de ville et un foncier porté par l'EPORA.

Les échanges et réflexions engagés au sein des groupes de travail présentés au conseil communautaire, le renforcement des moyens et expertises intervenus fin 2021 et début 2022, permettront de poursuivre le déploiement des actions actées notamment dans le domaine des mobilités actives, de la transition énergétique, de la petite enfance ou de l'optimisation de la collecte du traitement et de la valorisation des déchets.

3- Un encours de dette et une capacité de désendettement stabilisés

Avec une épargne supérieure à la prévision et des recettes d'investissement satisfaisantes (taux de réalisation de 66 % hors emprunt), dont la perception du remboursement d'une avance à la ZAC d'Epinais (1M d'€), l'emprunt a été minimisé.

Seul l'emprunt souscrit en 2020 a été ainsi mobilisé à hauteur de 1 Md€ (contre 3 millions prévus au budget), bénéficiant d'un taux compétitif de 0,29 % sur 15 ans.

Aussi, l'encours de la dette du budget principal (7,9 millions), tout comme la capacité de désendettement sont stabilisés. La capacité de désendettement s'établit à 1,3 an, loin des seuils d'alerte (10 /12 ans).

Globalement, les opérations de l'exercice dégagent un solde positif de 1,915 millions d'euros.

Après reprise du résultat antérieur et couverture des restes à réaliser, le résultat de clôture est positif à hauteur de 7,018 millions.

Conclusion :

L'exercice 2021 présente une épargne satisfaisante, proche de celle de 2020. Elle traduit des recettes fiscales dynamiques, et des dépenses qui sont restées maîtrisées.

La CAVBS n'aura pas, sur la période 2020 et 2021, enregistré de baisse de l'épargne malgré la crise, préservant ainsi ses marges pour investir.

Ces résultats satisfaisants devront restées pilotés et surveillés pour absorber une évolution attendue à la baisse de la CVAE en 2022, et une reprise sans doute plus marquée des dépenses de fonctionnement en sortie de crise.

Pour mémoire, il est précisé qu'afin d'inscrire le suivi de ses projets d'investissement dans une perspective pluri- annuelle, la CAVBS a ouvert des autorisations de programme pour la gestion des principaux projets d'investissement qui seront déclinés sur le mandat.

Cette disposition permet d'engager des dépenses au-delà de l'horizon annuel, mais à un niveau plafonné au montant total de l'autorisation de programme, tout en programmant les crédits ouverts pour paiement sur chacune des années (limite supérieure de dépenses autorisées chaque année, inscrite au budget).

Il permet de mieux gérer les projets conduits sur plusieurs années, avec une plus grande lisibilité sur les engagements pris, une plus grande fluidité dans la programmation et la commande des travaux pluriannuels (pas de rupture entre le vote des budgets annuels), et, via la suppression de la comptabilisation des restes à réaliser, une optimisation de la gestion de l'emprunt, qui sera adapté au plus près des dépenses réelles réalisées.

De ce fait, les engagements non soldés ont été limités, cette année, sur ces principales opérations pluriannuelles objet d'autorisations de programme (travaux pluriannuels de voirie, rénovation urbaine de Belleroche, réhabilitation du bâtiment futur siège de l'agglomération, Création de Beau parc, etc...).

Evolution des différents chapitres

I- La section de fonctionnement

1 - Les recettes totales de fonctionnement : 54 913 916,36 €

Les recettes réelles de fonctionnement (48 677 028,08 €) sont orientées à la baisse à hauteur de 1 % en 2020 après neutralisation des éléments exceptionnels (produits des cessions et indemnités de sinistres), mais progressent de +0,9 % par rapport à 2019.

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+ DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	CA 2021/CA 2020 en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	569 635,05	465 186,69	444 500,00	444 500,00	422 281,88	95%	-9,2%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 380 413,36	5 980 744,73	4 989 433,00	4 989 433,00	4 992 932,34	100%	-16,5%
73 IMPOTS ET TAXES	30 622 310,76	31 277 491,63	29 745 005,00	29 969 031,00	30 836 452,56	103%	-1,4%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 326 531,53	10 052 911,46	10 760 941,00	10 890 941,00	11 049 046,05	101%	9,9%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	118 661,29	43 070,77	137 484,00	137 484,00	125 038,87	91%	190,3%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS*	3 036 896,20	2 963 093,07	890 000,00	1 194 031,00	1 766 572,40	148%	-40,4%
Recettes réelles de fonctionnement	50 054 448,19	50 782 498,35	46 967 363,00	47 625 420,00	49 192 324,10	103%	-3,1%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 137 505,76	2 329 608,09	5 143 011,35	5 143 011,35	5 143 011,35	100%	120,8%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	910 511,55	406 826,88	471 000,00	471 000,00	578 580,91	123%	42,2%
Total des recettes de fonctionnement	58 102 465,50	53 518 933,32	52 581 374,35	53 239 431,35	54 913 916,36	103%	2,6%
Pour info : Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et indemnités de sinistres	48 242 064,33	49 164 720,99	46 967 363,00	47 625 420,00	48 677 028,08	102%	-1,0%

*Dont produits des cessions

Le détail des chapitres de recettes est le suivant :

Chapitre 013 : atténuations de charges : 422 281,88 € (-9 % par rapport à 2020)

Ce chapitre enregistre les remboursements perçus sur les rémunérations du personnel, en provenance de l'assurance du personnel, qui couvrait, jusqu'en 2020, les absences des agents titulaires à partir du 15^{ème} jour d'arrêt pour la maladie ordinaire (et dès le 1^{er} jour pour toutes les autres absences : longue maladie, longue durée, accident du travail, maternité). A compter de 2021, l'exclusion de la couverture de la maladie ordinaire limite les recettes perçues.

Ce poste comprend également le remboursement des personnels mis à disposition du CEP.

Chapitre 70 : produits des services et du domaine et ventes diverses : 4 992 932,34 €, (- 16,5 % par rapport à 2020; -7,2 % par rapport à 2019)

Ce poste comprend principalement les recettes relatives aux services publics : conservatoire, musées, structures petite enfance, cimetière, ainsi que le remboursement de personnel en provenance des budgets annexes.

La forte baisse constatée en 2021 est d'abord le produit de l'ajustement technique attendu des recettes de la petite enfance par rapport à 2020.

- Petite enfance : il est rappelé que les aides de la CAF sont liées à la fréquentation, et interviennent en complément des participations des familles. La caisse d'allocation familiale a déployé diverses aides exceptionnelles pour répondre à la crise, aides versées en 2020.

En 2021, elle a ajusté sa participation à la fréquentation réellement constatée en 2020 (sur laquelle une avance de 70 % avait été versée en 2020), entraînant avec une baisse estimée à 646 000€ par rapport à une recette lissée en année pleine, et proche de 1 millions d'euros compte tenu des mouvements (aides et pertes de recettes familles) intervenus sur 2020. Par ailleurs, la fréquentation des structures petite enfance reste en 2021 inférieure à un niveau avant crise (env. - 15%).

- Conservatoire : le conservatoire enregistre une forte diminution de recettes, associée à une baisse de la fréquentation (-11 % depuis 2019-2020).
- Les remboursements de frais de personnel des budgets annexes (1 215 181,07 €), sont également orientés à la baisse (-5 %) compte tenu des mouvements de personnel intervenant sur la compétence d'assainissement et de l'ajustement de l'effectif affecté aux pépinières à la réalité des interventions.

A l'inverse, on constate une reprise des recettes des musées - qui ne retrouvent cependant pas leur niveau d'avant crise-, et des produit des ventes de matériaux liées à la collecte des ordures ménagères, avec une

hausse des cours de revente des matériaux collectés accompagnant la reprise économique (dont les modalités d'enregistrement ont changé).

SECTEUR	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021 par rapport à 2020 en %
MUSEES	31 643,05	16 112,74	25 000,00	25 000,00	21 047,84	84%	30,6%
CONSERVATOIRE	64 192,00	318 527,34	294 000,00	294 000,00	264 499,31	108%	-17,0%
STRUCTURES PETITE ENFANCE	3 685 903,20	4 060 289,16	3 086 838,00	3 086 838,00	3 116 586,98	109%	-23,2%
CIMETIERE	67 133,00	64 299,05	73 500,00	73 500,00	77 998,19	87%	21,3%
REFACTURATION SERVICE AUTORISATION DROITS DES SOLS	101 253,09	104 644,38	100 000,00	100 000,00	102 538,35	103%	-2,0%
ORDURES MENAGERES	63 388,09	15 766,66	5 000,00	5 000,00	195 079,63	315%	1137,3%
REFACTURATION PERSONNEL BUDGETS ANNEXES	1 263 653,11	1 276 949,21	1 271 995,00	1 271 995,00	1 215 181,07	98%	-4,8%
REFACTURATION MASQUES/ PRODUITS SUITE COVID AUX COMMUNES		35 493				103%	-100,0%
DIVERS		88 663	133 100	133 100	1		-100,0%
Total produits des services	5 277 166	5 980 745	4 989 433	4 989 433	4 992 932	100%	-16,5%

Il est à noter que les produits divers, constitués essentiellement de subventions, ont été intégrés au chapitre 74 en 2021.

⇒ **Globalement, les produits des services sont ainsi orientés à la baisse mais sont conformes à la prévision.**

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 30 836 452,56 € (-1% par rapport à 2020)

Impôts et taxes y compris compensations (chapitre 74) : 32 863 665,56 € (+1,4% par rapport à 2020; +3,5 % par rapport à 2019)

Il est rappelé que la structure de la fiscalité perçue par la collectivité a été modifiée sous l'effet des réformes fiscales intervenues en 2021 :

- Réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales : à compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée et compensée par une quote-part de la TVA nationale.
- Réduction des impôts de production : une réduction de moitié de la taxe sur le Foncier Bâti et de la CFE des établissements industriels actée en loi de finances 2021, compensée par une allocation égale au produit perdu, qui progresse selon la dynamique des bases associées.

En 2021, outre ces modifications, une réduction des recettes liées aux effets de la crise de 2020 était également attendue, notamment sur la CVAE, perçue avec un décalage de un à deux ans par rapport à l'activité économique.

Si l'effet finalement limité sur la CVAE 2021 (-0,6 %) était prévu au budget 2021, ce dernier intégrait une prévision prudente sur le produit de CFE (risque de glissement dans une strate inférieure de chiffre d'affaires des entreprises assujetties à la cotisation minimum, et impact des éventuelles défaillances d'entreprises).

La fiscalité 2021 est finalement apparue robuste avec :

- la confirmation d'une baisse limitée de la CVAE (-0,6 %),
- une progression dynamique (+ 3,3 %) des produits de CFE y compris compensation, traduisant la reprise économique engagée (+ 269 695 €),
- une reprise de la TASCOM, qui bénéficie également de redressements suite à contrôles.

La taxe de séjour (collectée et reversée avec un décalage d'un semestre) marque une baisse par rapport à la prévision et l'exercice 2020.

Le produit de la fiscalité et des compensations de fiscalité (imputées au chapitre 74 « dotations et participations ») a ainsi évolué comme suit :

Nature	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021 par rapport à 2020 en %
73111 IMPOTS DIRECTS LOCAUX	15 723 243,00	16 136 339,00	7 552 000,00	7 643 279,00	8 423 133,00	110%	-47,8%
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	6 262 724,00	6 510 638,00	6 411 000,00	6 470 295,00	6 470 295,00	100%	-0,6%
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 357 562,00	1 271 085,00	1 200 000,00	1 254 924,00	1 338 787,00	107%	5,3%
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	373 497,00	379 118,00	375 000,00	375 000,00	393 179,00	105%	3,7%
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES (rôle supplémentaires)	216 673,00	260 577,00	0,00	18 528,00	224 133,00	1210%	-14,0%
73221 FNGIR	692 631,00	692 631,00	692 000,00	692 000,00	692 631,00	100%	0,0%
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	5 431 528,00	5 532 710,00	5 569 000,00	5 569 000,00	5 624 030,00	101%	1,7%
7346 TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES	352 633,00	339 376,00	329 005,00	329 005,00	318 879,00	97%	-6,0%
7362 TAXES DE SEJOUR	211 819,76	155 017,63	160 000,00	160 000,00	115 990,56	72%	-25,2%
7382 FRACTION DE TVA	0,00	0,00	7 457 000,00	7 457 000,00	7 235 395,00	97%	
Total Recettes fiscalité directe	30 622 310,76	31 277 491,63	29 745 005,00	29 969 031,00	30 836 452,56	103%	-1,4%
748313 DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	513 622,00	503 551,00	503 551,00	503 551,00	503 551,00	100%	0%
74833 ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CFE ET CVAE)	155 950,00	171 061,00	1 355 000,00	1 355 000,00	1 478 389,00	109%	764%
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	7 120,00	7 181,00	31 000,00	31 000,00	45 273,00	146%	530%
74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	441 945,00	464 938,00	0,00	0,00	0,00		-100%
Total des compensation de fiscalité	1 118 637,00	1 146 731,00	1 889 551,00	1 889 551,00	2 027 213,00	1,07285434	76,8%
Total Recettes fiscalité et compensation de fiscalité	31 740 947,76	32 424 222,63	31 634 556,00	31 858 582,00	32 863 665,56	103%	1,4%

L'ensemble des produits fiscaux reste dynamique avec + 1,4 % par rapport à 2020 (+3,5 % par rapport à 2019) contre une baisse attendue de - 2 %.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 11 049 046,05 € (+10 % par rapport à 2020, +7 % par rapport à 2019)

Ce chapitre comprend les compensations de fiscalité mais également les dotations de l'Etat, ainsi que les différentes subventions et participations reçues des partenaires.

Hors compensations de fiscalité présentées ci-dessus, le produit des dotations et participations s'établit à 9 008 283,05 € (+1,1 % par rapport à 2020). Ces recettes évoluent comme suit :

- **Les dotations de l'Etat : 7 569 998 € (-1 % par rapport à 2020, soit - 45 133 €)**

Nature	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021 par rapport à 2020 en %
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	828 176,00	908 624,00	999 400,00	999 400,00	993 981,00	99%	9,4%
74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	6 829 902,00	6 706 507,00	6 559 000,00	6 559 000,00	6 576 017,00	100%	-1,9%
TOTAL DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	7 658 078,00	7 615 131,00	7 558 400,00	7 558 400,00	7 569 998,00	100%	-0,6%

- **Les subventions et participations associées à l'activité : 1 356 812,50 € (+ 7 % par rapport à 2020, soit + 90 078**

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021 par rapport à 2020 en %
CULTURE	264 450,00	282 244,00	304 450,00	304 450,00	307 001,00	101%	8,8%
GRH	18 539,50	1 592,00	0,00	0,00	38 660,00		2328,4%
SPORT	18 539,50	18 224,50	14 040,00	14 040,00	17 344,00	124%	-4,8%
CONTRAT DE VILLE	23 000,00	72 200,00	30 000,00	30 000,00	13 000,00	43%	-82,0%
ORDURES MENAGERES	1 066 445,92	752 637,40	755 000,00	755 000,00	766 860,53	102%	1,9%
TRANSPORT	91 442,00	91 442,00	92 000,00	92 000,00	91 442,00	99%	0,0%
HABITAT/ RENOVATION URBAINE	0,00	25 474,20	67 500,00	67 500,00	122 504,97	181%	380,9%
SUBVENTION CENTRE DE VACCINATION	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0%	
SUBVENTION ACHAT MASQUES		22 920,00					
€) TOTAL	1 482 416,92	1 266 734,10	1 262 990,00	1 392 990,00	1 356 812,50	97%	7,1%

Dans le secteur des ressources humaines, la CAVBS a bénéficié de l'aide exceptionnelle au recrutement des apprentis mise en place par l'Etat dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », pour les contrats conclus depuis le 1^{er} juillet 2020.

Les subventions reçues au titre du projet de rénovation urbaine concernent le personnel affecté, et étaient précédemment enregistrées au chapitre 70.

A noter que les actions du contrat de ville ont été déployées en 2020 dans le cadre de subventions exceptionnelles (« fonds d'urgence quartiers solidaires » pour un montant de 49 000 €).

La subvention attendue de l'ARS pour le financement du centre de vaccination sera perçue en 2022.

Enfin, le FCTVA reçu en fonctionnement s'élève à 81 472,55€ (24 315,36 € en 2020), accompagnant la progression des dépenses de maintenance sur les bâtiments communautaires.

Globalement, le chapitre 74 « dotations et participations » progresse par rapport à 2020 et présente un taux de réalisation de 101 %.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 125 038,87 € (+9,8 % par rapport à 2020)

Ce poste est constitué essentiellement des remboursements de frais divers, de l'avance de trésorerie au CCAS, des loyers, dont le loyer d'usage des équipements versé par le délégataire de service public pour la gestion du Nautile, etc...

Les besoins de trésorerie du CCAS, ont été portés à 90 000 € en 2021 contre 30 000 € en 2020. Le remboursement d'une avance plus conséquente et un rattrapage des loyers dus par le délégataire du centre aquatique le Nautile expliquent la progression enregistrée.

Globalement, le chapitre 75 progresse par rapport à 2020 et présente un taux de réalisation de 91%.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 1 766 572,40 €

Les produits exceptionnels sont constitués de :

- **Produit lié à la clause de rencontre prévue à l'article 9.3 des statuts du SYTRAL**, visant la bonne adéquation des participations des partenaires pour la gestion de leur réseau de transport : l'agglomération a ainsi perçu 1 174 031,16 € au titre de l'exercice 2020, en baisse en raison des effets de la crise sanitaire (-13 %).
- **Produits des cessions immobilières et mobilières** : 422 000 € (cession d'un terrain situé sur la zone du Martelet)
- **Indemnités de sinistres** (assurances) : 93 296,02 €, avec notamment la perception de solde d'indemnisation suite à l'incendie du gymnase de Seguin et l'indemnisation d'un bris de glace au gymnase de Limas et divers.

Le chapitre 77 présente un taux de réalisation de 113 % (hors produits des cessions).

Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement : 578 580,91 €

Les recettes d'ordre correspondent à des opérations comptables. Elles trouvent leur exacte contrepartie en dépense d'ordre d'investissement. Ces écritures correspondent à l'amortissement de subventions d'investissement reçues.

Enfin, les recettes comprennent **l'excédent de fonctionnement 2020** reporté au budget 2021 : 5 143 011,35 €.

2- Les dépenses de fonctionnement : 45 327 192,12 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 42 528 093,70€ et enregistrent une réduction de -0,9 % par rapport à 2020, -1,4 % par rapport à 2019.

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+ DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	CA 2021/CA 2020 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 635 154,99	5 741 526,75	6 271 332,00	6 329 332,00	5 604 167,31	88,5%	-2,4%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 934 048,76	13 702 727,74	14 443 800,00	14 799 800,00	14 344 280,03	96,9%	4,7%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 049 901,62	12 982 245,05	12 987 406,00	13 162 685,00	13 161 767,26	100,0%	1,4%
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	100 000,00	208 301,00	0,00		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 184 268,60	10 321 066,32	10 602 132,00	9 429 609,00	9 296 334,33	98,6%	-9,9%
66 CHARGES FINANCIERES	161 854,23	138 904,63	135 800,00	135 800,00	119 888,67	88,3%	-13,7%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	172 488,60	23 039,89	18 000,00	18 000,00	1 656,10	9,2%	-92,8%
Dépenses réelles de fonctionnement	43 137 716,80	42 909 510,38	44 558 470,00	44 083 527,00	42 528 093,70	96,5%	-0,9%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	5 702 904,35	6 834 004,35	0,00	0,0%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 802 057,43	3 110 548,05	2 320 000,00	2 321 900,00	2 799 098,42	120,6%	-10,0%
Total des dépenses de fonctionnement	47 939 774,23	46 020 058,43	52 581 374,35	53 239 431,35	45 327 192,12	85,1%	-1,5%

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 5 604 167,31 € (-2,4 % par rapport à 2020 ; - 0,6 % par rapport à 2019)

Ce chapitre comprend les achats de matériels, entretiens et réparations courantes, fluides, assurances, etc...

L'évolution globale à la baisse traduit des mouvements différenciés.

Les principaux mouvements liés directement à la situation pandémique sont quasi neutres :

- réduction des achats de fournitures de protection générique (masques, etc.) : - 104 364,54 €
- progression des frais de nettoyage des locaux (nettoyage adapté à la situation pandémique, maintenu en année pleine sur 2021) : + 55 665,13 € (+ 45% par rapport à 2020)

De plus, la CAVBS a porté sur 2021 les dépenses courantes liées au fonctionnement courant du centre de vaccination : 53 134,10 €.

On constate une reprise des dépenses de fluides, après le confinement de 2020 (+ 59 223,78 € (+ 22%), des travaux d'entretien de voirie (+12 %).

Mais les dépenses restent modérées dans les secteurs ayant connu une activité en deçà du niveau d'avant crise : petite enfance (- 1%, les dépenses de protection spécifique au secteur ayant également diminuées), conservatoire (- 21 253,46 €, -11%), musées (stabilité).

Divers autres postes sont orientés à la baisse : frais d'étude (- 77 001,73 € : secteur des OM, de l'habitat) et entretien des terrains de sport (- 53 650 €, retardé dans l'attente de la passation d'un marché).

Le taux de réalisation de ce poste de dépenses s'établit à 88,5 % en 2021.

Chapitre 012 : Charges de personnel : 14 344 280,03 € (+4,7 % par rapport à 2020)

Les charges de personnel progressent de + 4,7 % par rapport à 2020, sous l'effet du centre de vaccination.

La CVABS s'est mobilisée en 2021 pour la mise en place du centre de vaccination installé à l'Escale. Elle a ainsi portée, avec la Région, la masse salariale du personnel administratif, pour un total de 344 680,79 €.

Hors prise en charge de cette dépense exceptionnelle (qui fera l'objet d'un remboursement), la progression est limitée à + 2,2 % par rapport à 2020 et + 0,5 % par rapport à 2019.

La révision de la couverture de l'assurance du personnel (exclusion de la maladie ordinaire) intervenue sur 2021 a permis de réduire ce poste de dépense de 120 000 € par rapport à 2020.

Outre des progressions associées à une activité plus soutenue qu'en 2020, en particulier dans le secteur de la petite enfance (confinement 2020), les premiers recrutements en vue du renforcement des moyens et expertise sont intervenus 2021.

Un poste de juriste, chargé de communication, chargé de mission animation et concertation du PNRU et ambassadeur du tri ont ainsi été pourvus.

L'essentiel des recrutements sur les postes nouveaux interviendra toutefois à compter de 2022

Enfin, divers postes restent vacants en 2021 et seront progressivement pourvus en 2022.

Le taux de réalisation de ce poste de dépense est ainsi de 96,9 % en 2021.

Chapitre 014 : Atténuation de produit : 13 161 767,26 € (+1,4 % par rapport à 2020)

Ce poste de dépense comprend les attributions de compensation de fonctionnement versées aux communes (12 264 106 €), correspondant à la fiscalité économique perçue avant passage en fiscalité professionnelle unique, déduction faite du coût des charges transférées. En l'absence de transferts de compétence, les attributions de compensation sont stables.

Il comprend également, le FPIC, dispositif de péréquation horizontale entre les territoires, selon leur richesse relative.

La richesse est appréhendée par le potentiel fiscal agrégé du territoire par habitant et le revenu par habitant. Avec une progression de ces deux indicateurs plus rapide sur le territoire qu'au niveau national (la tendance inverse ayant été constatée en 2019), le FPIC du territoire progresse de + 14 % en 2021 (- 9 % en 2020).

Le FPIC versé par la communauté d'agglomération progresse également avec l'augmentation du coefficient d'intégration fiscale, qui définit la part prise par l'agglomération par rapport aux communes.

Il est rappelé par ailleurs que la CAVBS prend en charge la part de Villefranche sur Saône, compte tenu de son éligibilité à la Dotation de Solidarité urbaine.

La part du dégrèvement des 2/3 de la CFE accordé en 2020 aux entreprises du tourisme prise en charge par la CAVBS, a été reversée aux services fiscaux (91 279 €, correspondant à la moitié du dégrèvement accordé).

La part de la taxe de séjour reversée au département (8 886,22 €) est en baisse, accompagnant la baisse de la recette.

Nature	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021 par rapport à 2020 en %
7391178 AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	11 635,67	7 879,05	4 000,00	101 146,04	101 146,04	100%	1184%
739211 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	12 264 106,00	12 264 106,00	12 264 106,00	12 259 606,00	12 264 106,00	100%	0%
739223 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES	757 434,00	692 460,00	705 000,00	787 632,96	787 629,00	100%	14%
7398 REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEV. DIVERS	16 725,95	17 800,00	14 300,00	14 300,00	8 886,22	62%	-50%
Total Atténuation de produit	13 049 901,62	12 982 245,05	12 987 406,00	13 162 685,00	13 161 767,26	100%	1,4%

Ce poste de dépense, réalisé à 100 % progresse ainsi de 1,4 %.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 9 296 334,33 € (-9,9 % par rapport à 2020)

Ce poste comprend principalement les subventions aux associations et les participations versées par la CAVBS aux organismes de regroupement (syndicat mixte du Beaujolais, SYTRAIVAL, syndicat mixte des rivières, syndicat mixte du Bordelan, Syndicat des transports...), les indemnités des élus et autres admissions en non-valeur.

Les subventions et participations versées s'orientent à la baisse : - 1,015 Million d'euros, soit -10%.

Il est rappelé que précédemment, la CAVBS versait au SYTRAL une participation forfaitaire de 2 100 000 €, tandis qu'après un bilan des coûts et des ressources constatées en n-1 sur les réseaux concernant la CAVBS, la Région, la CCEL et la COR, le SYTRAL reversait aux collectivités l'excédent constaté, via un dispositif dit de clause de rencontre. La CAVBS a ainsi perçu le produit de la clause de rencontre 2020 (confère supra).

Les statuts du syndicat ne prévoyant pas de dispositif particulier en la matière pour 2021, et de façon à anticiper le financement du nouvel Etablissement Public chargé de l'organisation du transport sur le territoire

(sans clause de rencontre), la participation 2021 a été négociée à un niveau net de 883 000 €, niveau moyen net constaté en 2017-2018 (dépenses moins recettes).

L'exercice 2021 enregistre ainsi, par rapport aux années précédentes, une « correction » du coût de la compétence transport, avec de ce fait une hausse de l'épargne 2021 qui apparait conjoncturelle et non pérenne, effet du re-phasing du rythme des dépenses / recettes aujourd'hui contractées.

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
	BP 2021	Budgété (BP + DM)	CA 2021
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS	112 746	112 746	112 746
SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN	5 400	5 400	5 400
POLE METROPOLITAIN	98 208	98 208	98 208
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS (Geopark)	60 132	60 132	60 131
DESTINATION 70 (Vélo route Via Saona)	5 000	5 000	5 000
OFFICE DE TOURISME	366 403	366 403	366 403
Landes du Beaujolais	10 079	10 079	3 308
CHAMBRE d'AGRICULTURE DEVELOPPEMENT RURAL -Stratégie agricole-	15 000	15 000	
COR - projet agro environnemental et climatique- Beaujolais vert élargi	3 980	3 980	1 430,24
REGION - Plan beaujolais- (plan de relance économique du vignoble Beaujolais)	18 000	55 300	55 300
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS - Village accueil	1 500	1 500	1 310
SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECONOMIE	300 000	300 000	300 000
Mission Locale CAVBS	60 000	60 000	58 603,12
reseau entreprendre	4 000	4 000	4 000
Initiative Beaujolais	15 000	15 000	15 000
Le Transit (Loyers)	9 000	9 000	9 000
EPTB SAONE DOUB	12 725	12 725	12 724,75
SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES (SMRB)	300 000	300 000	297 850,00
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT d'AZERGUES	2 605	2 605	2 601,18
SIAH (Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et environ)	49 000	49 000	47 358,72
NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC DE TRANSPORT (SE SUBSTITUANT AU SYTRAL)	2 100 000	883 000	883 000
SDMIS et SDIS de l'Ain	1 232 000	1 232 000	1 231 850,38
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU RHONE	6 834	7 011	7 011
SYNDICATS TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	3 425 375	3 425 375	3 411 920

	BP 2021	Budgété (BP + DM)	CA 2021
COMMUNE DE VILLEFRANCHE (créneaux Piscine St Exupéry pour public scolaire)	25 000	25 000	24 000
CC SAONE BEAUJOLAIS -(multi accueil ODENAS), et CC PIERRES DOREES (P'tits Bouchons)	26 000	26 000	19 188
Crèche La Villa Suzanne	156 000	156 000	156 000
Crèche L'Ile aux enfants	280 000	280 000	280 000
Crèche Les P'tits Loups	130 000	130 000	130 000
AGIVR IME Les Grillons	6 350	6 350	1 204
AGIVR Camps en beaujolais			

CIA (AVANCE DE TRESORERIE)	90 000	90 000	90 000
CONTRAT DE VILLE ET COHESION SOCIALE (détail infra)	466 200	466 200	441 394
Théâtre Villefranche - accompagnement culturel "Devoir de Mémoire"	14 000	14 000	8 400

Les Concerts de l'Auditorium	15 000	15 000	15 000
Centre culturel (Festival des nouvelles voix)	120 000	120 000	120 000
L'AUTRE CINEMA	8 500	8 500	8 500
Villa Hispanica	2 500	2 500	2 500
Hangar 717	1 500	1 500	1 500
Aicar	2 500	2 500	2 500
Chemin des Arts (Denicé)		1 000	1 000
Des livres et des histoires (salon du livre Arnas)		2 000	2 000
Les amis du Musée Claude Bernard	6 000	6 000	6 000
HIPPOTOUFER (Festival des Dindes Folles- biannuel)	2 500	2 500	2 500
Association musicale intercommunale	10 000	10 000	10 000

Récréa- LE NAUTILE	600 000	607 000	587 658
Beaujolais Runners	30 000	30 000	30 000
Tour du Beaujolais Organisation	5 000	5 000	5 000

Enveloppe provisions	4 000	1 000	
----------------------	-------	-------	--

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 214 037	9 041 514	8 934 499
--------------------------------------	-------------------	------------------	------------------

Réalisation contrat de ville et cohésion sociale :

Nom de l'association	Nom de l'action	BUDGET	Réalisé
Croix Rouge	ASL, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme	5 000,00 €	5 000,00 €
Croix Rouge	Inclusion numérique	5 000,00 €	5 000,00 €
Mille et Une	ASL, cours d'apprentissage de la langue française dans les quartiers prioritaires	11 000,00 €	11 000,00 €
Ass Formation Ingénierie	Coordination linguistique	6 500,00 €	6 500,00 €
Lecture et Partage	Parler, lire, écrire pour une bonne insertion sociale	4 000,00 €	4 000,00 €
AMIH	Lien entre les populations par l'enseignement du français	5 000,00 €	5 000,00 €
CIAS	Programme de Réussite Educative	22 000,00 €	22 000,00 €
CIAS	Accompagnement à la parentalité	27 500,00 €	27 500,00 €
PIMMS	Accompagnement ateliers numériques	7 000,00 €	7 000,00 €
OASIS	Sensibilisation au niveau du territoire	3 000,00 €	3 000,00 €
Agora	Prévention 12/17	3 000,00 €	3 000,00 €
PIMMS AGLO	Point Informations Média Multi Services	8 000,00 €	8 000,00 €
Le mas	Médiation et aide aux victimes	14 000,00 €	14 000,00 €
Debout sur le Toit	tohu Bohu	4 500,00 €	4 500,00 €
Radio Calade	Ateliers radio	3 500,00 €	3 500,00 €
	Fonds de Développement Local	22 000,00 €	12 670,00 €
Olympique de Belleruche	Sports et quartiers à Belleruche	2 400,00 €	1 980,00 €
Racing Club Béligny	Sports et quartiers à Béligny	2 800,00 €	2 244,00 €
Ville de Villefranche	Respectons-nous	4 000,00 €	- €
Ville de Villefranche	Jardin éducatif et éducation de l'environnement	3 000,00 €	3 000,00 €
TRANSIT	Accès et accompagnement dans l'emploi	46 000,00 €	46 000,00 €
AIDE	Brigade de vacataires	125 000,00 €	125 000,00 €
ABRI	ACI (ateliers chantiers d'insertion)	18 000,00 €	18 000,00 €
OASIS	Récupération encombrants	18 000,00 €	18 000,00 €
Calad'Impulsion	coopérative d'activités et découverte de l'entrepreneuriat	2 000,00 €	2 000,00 €
Innovation et Développement	Auto école associative	10 000,00 €	10 000,00 €
Graine d'emplois	Créer une passerelle entre le potenteil des métiers agricoles et les f	5 000,00 €	5 000,00 €
OASIS	Hébergement nuits passagers	5 000,00 €	5 000,00 €
OASIS	Lieu d'accueil destiné aux femmes avec ou sans enfants	9 000,00 €	- €
FNDSA	Accueil de jour	5 000,00 €	5 000,00 €
Sauvegarde 69	LA HALTE, hébergement temporaire	26 000,00 €	26 000,00 €
GIP MVS du Rhône	Structure de gestion de la demande d'hébergement du Rhône	4 000,00 €	4 000,00 €
CCAS Villefranche	Antenne locale du GIP MVS	20 000,00 €	20 000,00 €
Foyer L'accueil	Hébergement d'urgence femmes victimes de violence	10 000,00 €	10 000,00 €
	TOTAL	466 200,00 €	442 894,00 €

NB : rattachement 2020 - 1 500 € non réalisé

Chapitre 66 : charges financières : 119 888,67 € (-13,7 % par rapport à 2020)

Les charges financières sont orientées à la baisse, accompagnant l'évolution de la structure de l'encours de dette.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 1 656,10 € (- 92,8 % par rapport à 2020)

En 2020, les dépenses comprennent notamment les réductions accordées sur les cotisations des usagers du conservatoire dans le cadre de la crise sanitaire, qui ont fait l'objet d'un remboursement (213 usagers concernés pour un montant de 19 064,50 €).

En 2021, elles comprennent des régularisations de dépenses rattachées à tort.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement (2 799 098,42 €) : les dépenses d'ordre comprennent les dotations aux amortissements (2 267 797,54 €) auxquelles s'ajoutent les écritures comptables liées aux cessions d'actifs (531 300,88 €). Elles trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre d'investissement.

II - La section d'investissement

L'exercice se clôture avec un taux de réalisation des dépenses d'équipement satisfaisant, avec 43 % des prévisions réalisées (49% en 2020), taux porté à 56 % compte tenu des dépenses engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Les recettes présentent également un taux de réalisation satisfaisant.

1- Les recettes d'investissement : 8 264 921,25 €

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+ RAR 2021)	CA 2021	taux de réalisation 2021	Restes à réaliser 2022	Total	taux de réalisation 2021 y c. RAR 2021
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	0,00	0,00	452 000,00	452 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
10222 F.C.T.V.A.	446 709,07	830 446,43	1 020 000,00	1 020 000,00	473 752,49	46%	0,00	473 752,49	46%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	657 078,53	1 853 051,71	1 339 750,00	1 548 956,00	636 206,80	41%	0,00	636 206,80	41%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 047 614,00	2 995 871,65	3 007 871,65	1 000 000,00	33%	0,00	1 000 000,00	33%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	1 202,97	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 686,70	6 908,65	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	1 000 000,00	500%	0,00	1 000 000,00	500%
Recettes réelles d'investissement de l'exercice	1 107 474,30	3 739 223,76	6 007 621,65	6 228 827,65	3 109 959,29	50%	0,00	3 109 959,29	50%
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	4 762 436,50	7 833 083,18	2 355 863,54	2 355 863,54	2 355 863,54	100%	0,00	2 355 863,54	100%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	5 702 904,35	6 834 004,35	0,00	0%	0,00	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 802 057,43	3 110 548,05	2 320 000,00	2 321 900,00	2 799 098,42	121%	0,00	2 799 098,42	121%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	139 912,04	38 719,94	100 000,00	100 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
Total des recettes d'investissement	10 811 880,27	14 721 574,93	16 486 389,54	17 840 595,54	8 264 921,25	46%	0,00	8 264 921,25	46%

Les recettes d'investissement sont constituées comme suit :

- **FCTVA** : 473 752,49 €, qui correspond au remboursement – partiel - de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de l'exercice.
- **Subventions d'investissement reçues** : 636 206,80 € (voir détail ci-dessous)
- **L'emprunt** nécessaire à l'équilibre du budget était prévu à hauteur de 3 007 871,65 €. Compte tenu d'une épargne supérieure à la prévision, ainsi que d'un taux de réalisation des investissements inférieur, seul l'emprunt inscrit en restes à réaliser 2020 a été mobilisé. A ainsi été appelé un emprunt de 1 million d'euro, sur 15 ans, au taux de 0,29 %.
- **Autres immobilisations financières** : 1 million d'euros ont été perçus, remboursement de la totalité de l'avance faite en 2018 à la SPL Beaujolais Saône aménagement, dans le cadre de la ZAC d'Epinay. Le budget prévoyait le remboursement d'une partie de cette avance pour 200 000 €.
- des opérations d'ordre budgétaire : 2 799 098,42 €
Ces recettes d'ordre correspondent aux dépenses d'ordre de fonctionnement.
- des résultats passés : Résultat de fonctionnement 2020 capitalisé : 2 355 863 ,54 €

2- Les dépenses d'investissement : 10 833 337,33 €, dont 2 112 712,42 de restes à réaliser

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+ RAR 2021)	CA 2021	taux de réalisation 2021	Restes à réaliser 2022	Total	taux de réalisation 2021 y c. RAR 2021
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 114 981,48	1 005 489,39	1 135 000,00	1 135 000,00	1 074 506,98	95%	0,00	1 074 506,98	95%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 321 250,00	1 926 062,00	1 232 596,00	1 711 655,50	1 311 722,00	77%	254 187,50	1 565 909,50	91%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
OPERATION D'EQUIPEMENT	11 012 262,88	5 396 495,15	10 991 930,00	13 643 023,03	5 325 898,01	39%	1 858 524,92	7 184 422,93	53%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	146 180,00	146 180,00	100%	0,00	146 180,00	100%
Dépenses réelles d'investissement	13 448 494,36	8 328 046,54	13 559 526,00	16 985 858,53	7 858 306,99	46%	2 112 712,42	9 971 019,41	59%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 544 680,90	6 231 718,58	283 737,01	283 737,01	283 737,01	100%	0,00	283 737,01	100%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	910 511,55	406 826,88	471 000,00	471 000,00	578 580,91	123%	0,00	578 580,91	123%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	139 912,04	38 719,94	100 000,00	100 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
Total des dépenses d'investissement	17 043 598,85	15 005 311,94	14 414 263,01	17 840 595,54	8 720 624,91	49%	2 112 712,42	10 833 337,33	61%
Dont Dépenses d'équipement	12 333 512,88	7 322 557,15	12 224 526,00	15 504 678,53	6 637 620,01	43%	2 112 712,42	8 750 332,43	56%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 858 306,99 €, auxquels s'ajoutent 2 112 712,42 € de restes à réaliser, soit un total de 9 971 019,41 €.

Les dépenses financières représentent 1 220 686,98 €, dont 1 074 506,98 € de remboursement de capital de la dette. 146 180 € ont été versés à la Région dans le cadre de la participation de l'agglomération pour les aides versées par la Région aux entreprises du territoire dans le cadre de la crise sanitaire (fonds micro entreprises et associations : avance remboursable).

Les dépenses réelles d'équipement représentent 6 637 620,01€, auxquels s'ajoutent 2 112 712,42 € de restes à réaliser, soit un total de 8 750 332,43 €.

Le taux de réalisation s'établit à 43 %, légèrement inférieur à celui de 2020 (49%), et de 56 % compte tenu des dépenses engagées non soldées.

A noter que l'ensemble des axes du plan de mandat a connu un engagement conséquent.

Il est également à noter que les réflexions engagées en 2021 ont conduit à faire évoluer les modalités de portages de l'extension du site de Créacité, avec une réflexion ouverte sur les entrées de ville et un portage du foncier par l'EPOA.

Les travaux engagés au sein des groupes projets, présentés au conseil communautaire, le renforcement des moyens et expertise intervenus en 2021, permettront de déployer rapidement les mobilités actives, la transition énergétique notamment sur 2022.

	BP 2021	RAR 2020	Budgété 2021 (BP+DM+viremen t+ RAR 2020)	CA 2021	restes à réaliser 2021	TOTAL y. c RAR
--	---------	----------	--	---------	---------------------------	----------------

TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS

Consolider notre tissu industriel

SUBV. AIDES AUX ENTREPRISES	144 000,00	146 180,00	290 180,00	161 780,00	0,00	161 780,00
2104 EXTENSION SITE CREACITE	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
2105 GRANDE BORNE JASSANS	22 000,00	0,00	22 000,00	11 497,32	0,00	11 497,32
1908 BEAU PARC	200 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
21- ACQUISITION TERRAIN JOUXTANT BEAU PARC			150 000,00			0,00
1911 SYNDICAT MIXTE BORDELAN	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
sous total territoire d'entrepreneurs	1 616 000,00	146 180,00	1 762 180,00	223 277,32	0,00	223 277,32

=> Taux de réalisation y compris RAR 2021 : 13 %

TERRITOIRE D'EQUILIBRE CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Prendre le virage de la transition énergétique :

2106 SCHEMA DIRECTEUR IMMOB. ET ENERGETIQUE	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
1517 PALAIS SPORTS TRAVAUX D'AMELIORATION	103 000,00	0,00	93 500,00	11 024,61	98 720,75	109 745,36
14100 TRAVAUX NAUTILE	45 000,00	0,00	45 000,00	0,00	35 058,00	35 058,00
1707 STADE DE FOOT	100 000,00	0,00	62 753,60	0,00	0,00	0,00
1455 TENNIS LACENAS	30 000,00	0,00	22 300,00	16 597,94	57,60	16 655,54
1493 GYMNASSE DE LIMAS	15 000,00	0,00	15 000,00	8 598,82	0,00	8 598,82
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	11 400,00	0,00	11 400,00	0,00	3 300,00	3 300,00
1702 TRAVAUX CONSERVATOIRE	21 000,00	0,00	28 933,00	0,00	28 932,78	28 932,78
1426 CLOS DE MILLY	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
1705 SIEGE AGGLO	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
1482 CRECHES INTERCOMMUNALES	65 000,00	0,00	41 988,00	0,00	0,00	0,00
1483 PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)	45 000,00	53 560,00	98 560,00	9 100,00	48 840,00	57 940,00

Préserver nos ressources en eau :

1524 SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	220 000,00	0,00	220 000,00	77 991,79	0,00	77 991,79
2103 AMENAGEMENT DARSE EAUX PLUVIALES	105 000,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00
1613 TRAVAUX SUR BERGES	20 000,00	5 010,00	25 010,00	0,00	0,00	0,00
1612 TRAVAUX D'EROSION	0,00	8 400,00	8 400,00	5 240,00	0,00	5 240,00

Anticiper une gestion raisonnée de l'espace :

1481 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	190 000,00	231 930,38	421 930,38	32 909,04	203 605,50	236 514,54
-----------------------------------	------------	------------	------------	-----------	------------	------------

Maitriser l'urbanisme et améliorer l'habitat :

1450 PROGRAMME D INTERET GENERAL (PIG)	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
1449 PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	150 000,00	376 277,60	526 277,60	27 284,40	362 238,20	389 522,60

Optimiser la collecte, le traitement et la valorisation des déchets :

2107 CONSTRUCTION DECHETERIE	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
1478 ACHATS BACS OM	78 000,00	11 996,04	109 996,04	53 291,58	53 264,64	106 556,22
1909 AMENAGEMENT POINTS DE COLLECTE OM	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
1488 VEHICULES, MATERIEL OM	200 000,00	40 288,27	240 288,27	43 140,48	0,00	43 140,48
1604 ACQUISITION DE MATERIEL	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
1607 TRAVAUX DECHETERIE	15 000,00	2 421,60	17 421,60	2 571,74	2 319,00	4 890,74
1703 EXTENSION LOCAL OM	20 000,00	65 773,69	85 773,69	70 522,12	0,00	70 522,12
Sous total territoire d'équilibre	1 907 900,00	795 657,58	2 654 032,18	358 272,52	836 336,47	1 194 608,99

=> Taux de réalisation y compris RAR 2021 : 45 %

	BP 2021	RAR 2020	Budgété 2021 (BP+DM+viremen t+ RAR 2020)	CA 2021	restes à réaliser 2021	TOTAL y. c RAR
--	---------	----------	--	---------	---------------------------	----------------

TERRITOIRE A FORTE IDENTITE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Consolider nos pôles touristiques et muséaux :

1432 PRIEURE (extension et œuvre d'art)	152 500,00	0,00	244 500,00	0,00	0,00	0,00
2108 EXTENSION MUSEE CLAUDE BERNARD	330 000,00	0,00	330 000,00	294 340,89	0,00	294 340,89
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	25 500,00	4 346,24	29 846,24	16 205,66	1 776,35	17 982,01
1435 POLE OENOLOGIQUE VAUX	8 040,00	0,00	8 040,00	8 040,00	0,00	8 040,00
1702 TRAVAUX CONSERVATOIRE	40 370,00	19 998,48	52 435,48	19 998,48	20 189,97	40 188,45
1405 INSTRUMENTS ET MATERIEL MUSICAL	33 000,00	2 490,77	35 490,77	33 425,35	1 991,65	35 417,00
1426 CLOS DE MILLY	36 860,00	0,00	36 860,00	19 028,03	12 300,00	31 328,03
1515 HALTE FLUVIALE	0,00	65 223,70	65 223,70	6 107,17	10 711,39	16 818,56

Valoriser le patrimoine bâti remarquable de nos communes :

SUBVENTION- Participation renovation chapelle St Bor	70 000,00		70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
2109 GARE DU TACOT BLACE	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00

sous total territoire a forte identité culturelle et patrimoniale	716 270,00	92 059,19	892 396,19	397 145,58	116 969,36	514 114,94
--	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

=> Taux de réalisation y compris RAR 2021 : 58 %

TERRITOIRE ENGAGE DANS DE NOUVELLES MOBILITES

Développer les mobilités partagées

1415 COVOITURAGE	1 300 000,00	34 602,00	1 334 602,00	23 256,00	43 826,40	67 082,40
------------------	--------------	-----------	--------------	-----------	-----------	-----------

Encourager les mobilités actives :

1412 SCHEMA DIRECTEUR VELO	144 000,00	38 692,68	182 692,68	32 209,38	95 432,93	127 642,31
1410 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES	20 000,00	60 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
1513 ELECTROMOBILITE	52 000,00	1 420,00	53 420,00	0,00	52 843,72	52 843,72
1409 ETUDES DEPLACEMENTS	0,00	19 020,00	19 020,00	0,00	0,00	0,00

Poursuivre l'amélioration et sécurisation de la voirie communautaire

2100 VOIRIE 2021 -HORS ZAE	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	544 195,76	0,00	544 195,76
2101 VOIRIE 2021 ZAE	200 000,00	0,00	200 000,00	4 837,12	0,00	4 837,12

1706 VOIRIE 2017	0,00	8 574,00	8 574,00	0,00	0,00	0,00
1803 VOIRIE 2018	0,00	772,75	772,75	0,00	0,00	0,00
1901 VOIRIE 2019	0,00	12 879,91	12 879,91	12 466,69	0,00	12 466,69
1902 VOIRIE 2019 ZAE	0,00	39 528,00	39 528,00	3 195,00	0,00	3 195,00
2000 VOIRIES 2020 -HORS ZAE-	0,00	289 669,79	289 669,79	255 211,05	0,00	255 211,05
2001 VOIRIE 2020 ZAE	0,00	46 218,00	46 218,00	16 705,77	0,00	16 705,77

Sous total territoire engagé dans de nouvelles mobilités	2 716 000,00	551 377,13	3 267 377,13	892 076,77	192 103,05	1 084 179,82
---	---------------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------

=> Taux de réalisation y compris RAR 2021 : 33 %

TERRITOIRE INNOVANT POUR REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES

renforcer et diversifier l'offre d'accueil et de garde pour la petite enfance

2110 CREATION D'UN EAJE	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
1482 CRECHES INTERCOMMUNALES	68 500,00	170 252,75	261 764,75	218 312,06	39 207,31	257 519,37

	BP 2021	RAR 2020	Budgété 2021 (BP+DM+viremen t+ RAR 2020)	CA 2021	restes à réaliser 2021	TOTAL y. c RAR
Assumer les obligations en matière d'accueil des gens du voyage						
1509 AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	150 000,00	46 500,00	196 500,00	0,00	0,00	0,00
Adapter le service funéraire et la capacité d'accueil dans le cimetière paysager :						
1420 CIMETIERE	65 500,00	0,00	120 500,00	66 460,20	10 041,60	76 501,80
1904 CREATION D'UN OSSUAIRE	135 000,00	51 564,00	186 564,00	18 348,00	0,00	18 348,00
1605 VESTIAIRES ET HANGAR CIMETIERE	15 000,00	74 277,22	34 277,22	6 354,38	17 638,29	23 992,67
1606 TRAVAUX RESIDENCE LE CEP	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Sous total territoire innovant pour répondre aux besoins des familles	584 000,00	342 593,97	949 605,97	359 474,64	66 887,20	426 361,84

=> Taux de réalisation y compris RAR 2021 : 45 %

TERRITOIRE DE TALENTS

Créer du lien par le sport :

1611 RUGBY TRAVAUX	97 500,00	12 180,00	172 680,00	21 124,20	66 396,74	87 520,94
14100 TRAVAUX NAUTILE	155 760,00	60 187,42	215 947,42	159 787,66	20 853,31	180 640,97
1493 GYMNASE DE LIMAS	20 000,00	10 406,94	30 406,94	10 406,94	0,00	10 406,94
1517 PALAIS SPORTS TRAVAUX D'AMELIORATION	100 500,00	36 472,72	136 472,72	29 377,48	90 021,60	119 399,08
1522 TENNIS DE VILLEFRANCHE	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
1455 TENNIS LACENAS	50 000,00	0,00	18 700,00	10 176,00	7 737,60	17 913,60
1707 STADE DE FOOT	10 000,00	0,00	47 246,40	21 134,40	26 112,00	47 246,40
1423 MATÉRIEL EQUIPEMENT SPORT	9 000,00	9 996,00	18 996,00	9 996,00	0,00	9 996,00
Sous total territoire de talents	445 260,00	129 243,08	642 949,48	262 002,68	211 121,25	473 123,93

=> Taux de réalisation y compris RAR 2021 : 74 %

TERRITOIRE FEDERATEUR DANS LA REDUCTION DES FRACTURES TERRITORIALES

1514 RENOUELEMENT URBAIN BELLEROCHÉ	100 000,00	520 939,67	620 939,67	503 765,50	0,00	503 765,50
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	------	------------

=>Taux de réalisation y compris RAR 2021 : 81 %

ENVELOPPES MATERIEL ET MOBILIER - SERVICES

1407 SANTE SECURITE TRAVAIL	6 000,00	0,00	6 000,00	5 339,23	0,00	5 339,23
1408 SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
1428 SIGNALETIQUE JALONNEMENT	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	8 317,82	8 317,82
1402 MOBILIER, MATERIEL	60 000,00	21 682,09	171 682,09	96 924,06	65 705,88	162 629,94
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	609 500,00	41 175,08	639 675,08	141 227,72	383 073,13	524 300,85
Sous total matériels mobiliers	687 500,00	62 857,17	829 357,17	243 491,01	457 096,83	700 587,84

=> Taux de réalisation y compris RAR 2021 : 84 %

AUTRE PATRIMOINE / finalisation d'opérations

2111 STRATEGIE FONCIERE	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
2002 BÂTIMENT EX CCI	2 169 000,00	11 873,07	2 180 873,07	2 110 678,99	0,00	2 110 678,99
1910 DEPLACEMENT ARCHIVES	30 000,00	60 967,20	90 967,20	62 582,26	0,00	62 582,26
1905 MISE EN SECURITE TOITURES TERRASSES	60 000,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
1906 SECURISATION ACCES BATIMENTS	40 000,00	11 418,88	51 418,88	3 175,88	20 220,00	23 395,88
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	84 000,00	71 106,09	155 106,09	71 734,86	27 790,76	99 525,62
Sous total autre patrimoine/ finalisation d'opération	2 433 000,00	161 365,24	2 534 365,24	2 248 171,99	48 010,76	2 296 182,75

=>Taux de réalisation y compris RAR 2021 : 91 %

BP 2021	RAR 2020	Budgété 2021 (BP+DM+viremen t+ RAR 2020)	CA 2021	restes à réaliser 2021	TOTAL y. c RAR
---------	----------	--	---------	---------------------------	----------------

AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	401 250		401 250	401 250,00	0	401 250,00
SIEA (PART. POUR DEPLOIEMENT DU HAUT DEBIT SUR	17 346	34 692,00	52 038	34 692,00	0	34 692,00
PARTICIPATION BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	600 000		600 000,00	600 000,00	0	600 000,00
AUTRES SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS		298 187,50	298 187,50	114 000,00	184 187,50	298 187,50

Sous total autres dépenses	1 018 596	332 880	1 351 476	1 149 942	184 188	1 334 130
----------------------------	-----------	---------	-----------	-----------	---------	-----------

Taux de réalisation y. c RAR 2021 : 99 %

Total Dépenses d'équipement	12 224 526,00	3 135 152,53	15 504 678,53	6 637 620,01	2 112 712,42	8 750 332,43
------------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Il est précisé que les « autres subventions versées » inscrites en restes à réaliser concernent la réalisation du carrefour des Charmilles, l'accès Escale, l'accès au parc des expositions.

Les subventions reçues sur les différentes dépenses réalisées présentent un taux de réalisation global de 41%, proche du taux de réalisation en dépenses. Elles ont été les suivantes :

Opération	BP 2021	RAR	Budgété 2021 (BP+DM+virement+ ent+ RAR 2020)	CA 2021
1405 INSTRUMENTS ET MATERIEL MUSICAL	0,00	0,00	0,00	2 000,00
14100 TRAVAUX NAUTILE	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00
1412 SCHEMA DIRECTEUR VELO	65 000,00	0,00	65 000,00	34 287,50
1415 COVOITURAGE	893 500,00	0,00	893 500,00	37 950,00
1426 CLOS DE MILLY	11 000,00	0,00	11 000,00	13 760,00
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	11 000,00	50 000,00	61 000,00	50 000,00
1432 AMENAGEMENT CLOITRE SALLES	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
1435 POLE OENOLOGIQUE VAUX	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
1449 PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	0,00	58 781,00	58 781,00	0,00
1455 TENNIS LACENAS	28 000,00	0,00	28 000,00	0,00
1478 ACHATS BACS OM	0,00	0,00	0,00	40 000,00
1482 CRECHES INTERCOMMUNALES	39 000,00	0,00	39 000,00	10 284,30
1493 GYMNASSE DE LIMAS	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00
1509 AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	0,00	0,00	0,00	40 000,00
1513 ELECTROMOBILITE	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00
1514 RENOUELEMENT URBAIN BELLEROCHE	31 250,00	21 925,00	53 175,00	22 925,00
1517 PALAIS SPORTS TRAVAUX D'AMELIORATION	80 000,00	78 500,00	158 500,00	138 500,00
1522 TENNIS DE VILLEFRANCHE	0,00	0,00	0,00	86 500,00
1611 RUGBY TRAVAUX	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00
1702 TRAVAUX CONSERVATOIRE	22 000,00	0,00	22 000,00	0,00
1705 SIEGE AGGLO	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
1707 STADE DE FOOT	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00
2101 VOIRIE 2021 ZAE	0,00	0,00	0,00	80 000,00
2107 CONSTRUCTION DECHETTERIE	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2108 EXTENSION MUSEE CLAUDE BERNARD	0,00	0,00	0,00	60 000,00
Total subventions	1 339 750,00	209 206,00	1 548 956,00	636 206,80

Les dépenses d'investissement relevant des opérations d'ordre : 578 580,91 €

Les opérations de dépenses d'ordre correspondent aux recettes d'ordre de fonctionnement (amortissement de subventions reçues).

Globalement, les opérations de l'exercice dégagent un solde positif de 1,915 millions d'euros.

Après reprise du résultat antérieur et couverture des restes à réaliser, le résultat de clôture est positif à hauteur de 7,018 millions.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Monsieur DUPIT indique que le compte administratif permet de faire le bilan des actions entreprises l'an passé, mais fait aussi apparaître les secteurs « oubliés » de la politique de la CAVBS, en particulier en investissement l'aire d'accueil des gens du voyage et les aménagements cyclables, qui sont des équipements importants pour permettre au territoire d'évoluer vers un modèle plus accueillant, plus aidant pour les familles et plus résilient sur le plan environnemental. Il espère que ces infrastructures verront un début de réalisation en 2022.

Monsieur DUPIT interroge par ailleurs sur le faible montant des subventions octroyées à l'AGIVR qui représente moins de 20% du budget qui avait été voté.

Monsieur DUTHEL répond qu'il ne dispose pas d'éléments particuliers sur l'AGIVR, mais que le sujet sera étudié.

*Monsieur DUTHEL demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions
En l'absence d'autres questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.*

Avant le vote, Monsieur le Président quitte la séance.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte administratif 2021 du budget Principal de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

7.2. Arrêt du Compte Administratif 2021 - Budget annexe eau

Monsieur DUTHEL expose que le compte administratif 2021 du budget annexe Eau se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	2 977 702,96 €
- Dépenses :	910 753,50 €
Solde de la section d'exploitation	+ 2 066 949,46 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	3 421 439,47 €
- Dépenses :	3 989 361,19 €
Solde de la section d'investissement :	- 567 921,72 €
Restes à réaliser :	
- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	510 372,11 €
Solde des restes à réaliser	- 510 372,11 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	- 1 078 293,83 €
- Résultat de clôture 2021 :	988 655,63 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

- **SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes d'exploitation : 2 977 702,96 €

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021	Variation 2021/2020 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENT	2 053 813,40	2 087 434,00	2 087 434,00	2 398 505,40	17%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	35 395,00	0,00	0,00	9 552,00	-73%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,91	0,00	0,00	0,07	-98%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	721,00	
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	2 089 211,31	2 087 434,00	2 087 434,00	2 408 778,47	15%

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	440 147,02	473 165,79	473 165,79	473 165,79	8%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	94 883,26	107 500,00	107 500,00	95 758,70	1%

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	2 624 241,59	2 668 099,79	2 668 099,79	2 977 702,96	13%
--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	------------

Dépenses d'exploitation : 910 753,50 €

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021	Variation 2021/2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	170 816,78	239 200,00	239 200,00	160 822,33	-6%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	158 353,18	162 880,00	162 880,00	152 759,30	-4%
66 CHARGES FINANCIERES	12 812,69	23 100,00	23 100,00	17 471,39	36%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	341 982,65	425 180,00	425 180,00	331 053,02	-3%

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 634 919,79	1 634 919,79	0,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	531 537,16	608 000,00	608 000,00	579 700,48	9%

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	873 519,81	2 668 099,79	2 668 099,79	910 753,50	4%
--------------------------------------	-------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-----------

Epargne : 2 077 725,45 €

(=Recettes réelles d'exploitation moins dépenses réelles d'exploitation)

	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	2 089 211,31	2 087 434,00	2 087 434,00	2 408 778,47
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	341 982,65	425 180,00	425 180,00	331 053,02
EPARGNE BRUTE	1 747 228,66	1 662 254,00	1 662 254,00	2 077 725,45

1. Les recettes totales d'exploitation : 2 977 702,96 €

Recettes réelles d'exploitation : 2 408 778,47 € (+ 15 % par rapport à 2020)

Elles comprennent :

- Les redevances perçues auprès des usagers du service public : 2 398 505,40 € en augmentation de 17 % par rapport à 2020. La progression est sous tendue par une hausse de la consommation d'eau et de la réduction des retards de paiements des usagers par rapport à 2020.
- Les subventions reçues : 9 552 € reçue de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée dans le cadre de l'animation du contrat d'agglomération pour 2020.
- La régularisation des centimes de TVA sur l'année 2021 : 0,07 €.

- Des dégrèvements de taxe foncière sur les champs captant et autres produits exceptionnels (trop rattachés) : 721 €.

Recettes d'ordre : 95 758,70 € correspondant aux amortissements des subventions perçues. Elles trouvent leur contrepartie en dépense d'ordre d'investissement.

Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 473 165,79 €

2. Les dépenses totales d'exploitation : 910 753,50 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 331 053,02 € (-3 % par rapport à 2020)

- Les charges à caractère général : 160 822,33 € (- 6 % par rapport à 2020).

Les charges des mesures qualitatives sur les eaux souterraines en amont hydraulique des captages d'eau potable de Beauregard mises en place en 2020 pour suivre de façon régulière la qualité de la nappe en amont du captage ont été un peu inférieures en 2021.

- Les charges de personnel : 152 759,30 € (- 4 % par rapport à 2020)
- Les intérêts de la dette : 17 471,39 € (+ 36%, évolution liée aux intérêts des emprunts appelés en 2020 et 2021 (2 255 000 €).

Les opérations d'ordre budgétaires : 579 700,48 € correspondant aux dotations aux amortissements et trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre d'investissement.

3. Epargne de l'exercice : 2 077 725,45 €

L'épargne constatée progresse par rapport à l'exercice précédent (+ 330 496,79 €), principalement sous l'effet de l'augmentation des recettes et plus marginalement de la réduction des dépenses de fonctionnement. Elle est supérieure aux prévisions.

• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 3 421 439,47 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+ RAR)	CA 2021	Tx de réalisation	Restes à réaliser	TOTAL	Tx de réalisation (y c. RAR)
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	31 039,72	210 000,00	776 123,00	563 733,00	73%	0,00	563 733,00	73%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 255 000,00	869 913,21	1 869 913,21	1 000 000,00	53%	0,00	1 000 000,00	53%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 217,62	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 290 257,34	1 079 913,21	2 646 036,21	1 563 733,00	59%	0,00	1 563 733,00	59%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 685 907,96	1 277 555,99	1 277 555,99	1 277 555,99	100%	0,00	1 277 555,99	100%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 634 919,79	1 634 919,79	0,00	0%	0,00	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	531 537,16	608 000,00	608 000,00	579 700,48	95%	0,00	579 700,48	95%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 080,00	10 000,00	10 000,00	450,00	5%	0,00	450,00	5%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 510 782,46	4 610 388,99	6 176 511,99	3 421 439,47	55%	0,00	3 421 439,47	55%

Dépenses d'investissement : 4 499 733,30 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021	CA 2021	Tx de réalisation	Restes à réaliser	TOTAL	Tx de réalisation (y c RAR)
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	150 150,82	295 000,00	295 000,00	240 477,11	82%	0,00	240 477,11	82%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	8 823,89	8 721,16	99%	0,00	8 721,16	99%
TOTAL OPERATIONS d'EQUIPEMENT	2 706 499,40	2 920 333,00	3 805 613,19	1 694 379,31	45%	510 372,11	2 204 751,42	58%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 856 650,22	3 215 333,00	4 109 437,08	1 943 577,58	47%	510 372,11	2 453 949,69	60%

001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 505 743,89	1 949 574,91	1 949 574,91	1 949 574,91	100%	0,00	1 949 574,91	100%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	94 883,26	107 500,00	107 500,00	95 758,70	89%	0,00	95 758,70	89%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 080,00	10 000,00	10 000,00	450,00	5%	0,00	450,00	5%

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 460 357,37	5 282 407,91	6 176 511,99	3 989 361,19	65%	510 372,11	4 499 733,30	73%
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	------------	-------------------	---------------------	------------

1. Les recettes totales d'investissement : 3 421 439,47 €

Les recettes réelles d'investissement : 1 563 733 €

Ces recettes comprennent :

- Emprunt : compte tenu d'une épargne supérieure à la prévision et d'un niveau d'investissement inférieur à la prévision, l'emprunt a été mobilisé à hauteur de 1 M d'€ contre 1,8 M d'€ prévu au budget. Cet emprunt, qui avait été souscrit en décembre 2020, sur 20 ans et au taux fixe de 0,36% a été mobilisé le 25 avril 2021.
- Les subventions et participations perçues qui s'élèvent à 563 733 € :

En 2021, la CAVBS a perçu le solde de la subvention de l'Agence de l'eau obtenue pour l'opération de rénovation de l'usine de potabilisation et des subventions pour la rénovation des réseaux.

Opération	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021	CA 2021	Taux de réalisation 2021	Restes à réaliser 2021	TOTAL	Taux de réalisation (y c RAR)
2314001 RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	20 699,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2314008 EA USINE EAU POTABLE	4 217,62	0,00	430 923,00	430 923,00	100%	0,00	430 923,00	100%
2316003 ETUDES NEGOCIATION FONCIERE PPR	0,00	0,00	0,00	13 539,00		0,00	13 539,00	0%
2318002 PROTECTION CHAMPS CAPTANTS	0,00	0,00	135 200,00	0,00	0%	0,00	0,00	
2319001 TRAVAUX CANALISATIONS	0,00	0,00	0,00	119 271,00		0,00	119 271,00	
2319003 ETUDES SECURISATION DES OUVRAGES	0,00	210 000,00	210 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
Total subvention d'investissement	4 217,62	210 000,00	776 123,00	563 733,00	73%	0,00	563 733,00	73%

Les opérations d'ordre : 580 150,48 € correspondant :

- aux dotations aux amortissements qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre de fonctionnement (579 000,48€)
- aux opérations patrimoniales (opérations comptables d'intégration des frais d'études ou de publicité aux travaux concernés), qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement (450€)

Les dotations, fonds divers et réserves : 1 277 555,99 € correspondant à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

2. Les dépenses totales d'investissement : 4 499 733,40 € (dont 510 372,11 € de restes à réaliser)

Les dépenses réelles d'investissement : 2 453 949,69 € (dont 510 372,11 € de restes à réaliser)

- Remboursement du capital de la dette : 240 477,11 €
- Autres immobilisations financières : 8 721,16 €, correspondant à un remboursement de TVA ancien, dû au syndicat des eaux du canton du bois d'Oingt pour la commune de Pouilly, suite à la dissolution du SIEOV.
- Dépenses d'équipement : 1 694 347,93 €, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser de l'exercice : 510 372,11 €, soit un total de 2 204 751,42 €.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 45 %.

Opération	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Taux de réalisation 2021	RAR 2021	TOTAL	Taux de réalisation 2021 (yc RAR)
2314008 EA USINE EAU POTABLE	784 667,06	297 333,00	297 333,00	60 090,77	20%	0,00	60 090,77	20%
2316003 ETUDES NEGOCIATION FONCIERE PPR	0,00	0,00	3 750,00	3 750,00	100%	0,00	3 750,00	100%
2317002 ANALYSE DE RISQUE SUR RESEAU EAU PC	0,00	43 000,00	43 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
2318001 TERRAIN RESERVOIR THEIZE	119,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
2318002 PROTECTION CHAMPS CAPTANTS	183 363,44	130 000,00	190 285,84	16 362,69	9%	50 539,26	66 901,95	35%
2319001 TRAVAUX CANALISATIONS	1 712 406,90	2 000 000,00	2 686 227,82	1 579 844,93	59%	0,00	1 579 844,93	59%
2319002 DIAGNOSTICS RESERVOIRS	0,00	0,00	73 625,00	0,00	0%	23 625,00	23 625,00	32%
2319003 ETUDES SECURISATION DES OUVRAGES	25 943,00	420 000,00	448 150,00	16 224,00	4%	421 073,24	437 297,24	98%
2320001 ETUDE DE PROTECTION DES CAPTAGES P	0,00	0,00	33 241,53	18 106,92	54%	15 134,61	33 241,53	100%
2321001 INTERCONNEXION RESEAU D'EAU AVEC S	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
TOTAL OPERATIONS d'EQUIPEMENT	2 706 499,40	2 920 333,00	3 805 613,19	1 694 379,31	45%	510 372,11	2 204 751,42	58%

Les travaux de canalisations ont ainsi été réalisés à hauteur de 59 % des crédits ouverts.

L'opération de sécurisation des ouvrages (étude et travaux) a été engagée de même que les travaux prévus sur les champs captant (abattage, bornage, etc.).

Il est à noter que la CAVBS a ouvert une autorisation de programme pour la gestion des travaux de canalisation, pour un total de 8 Millions d'€ sur la période 2022-2025.

Cette disposition permet d'engager des dépenses au-delà de l'horizon annuel, mais à un niveau plafonnés au montant de l'autorisation de programme (8 M d'€), tout en programmant les crédits ouverts pour paiement chaque année (limite supérieure de dépenses autorisées chaque année, inscrite au budget annuel).

Ce dispositif permet de mieux gérer les projets conduits sur plusieurs années, avec une plus grande lisibilité, une plus grande fluidité dans la programmation et la commande des travaux pluriannuels, et, via la suppression des restes à réaliser (engagements non réalisés), une gestion de l'emprunt optimisée.

Les opérations d'ordre : 96 208,70 € correspondant aux amortissements des subventions perçues (95 758,70 €), qui trouvent leur contrepartie en recette d'ordre de fonctionnement, et aux opérations patrimoniales (450 €) qui trouvent leur contrepartie en recette d'ordre d'investissement.

Le résultat d'investissement 2020 reporté : 1 949 574,91 €

- **BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE**

Les opérations de l'exercice présentent un résultat de 1 697 880, 87 €.

Après couverture du résultat passé (- 198 853,13 €) et des restes à réaliser 2021, le résultat est positif et s'élève à 988 655,63 €.

		CA 2020	CA 2021
A	Dépenses réelles d'investissement	2 856 650,22	1 943 577,58
B	Recettes réelles d'investissement	1 290 257,34	1 563 733,00
C=A-B	Besoin de financement de la section d'investissement	1 566 392,88	379 844,58
D	Recettes réelles de fonctionnement	2 089 211,31	2 408 778,47
E	Dépenses réelles de fonctionnement	341 982,65	331 053,02
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	1 747 228,66	2 077 725,45
G=F-C	Solde des opérations de l'exercice	180 835,78	1 697 880,87
H	Résultat N-1	-379 688,91	-198 853,13
I = G+H	Résultat de l'exercice (avant reports)	-198 853,13	1 499 027,74
J	Soldes des reports de l'exercice	672 018,92	-510 372,11
K=I+J	Résultat de clôture	473 165,79	988 655,63

Malgré la mobilisation d'un nouvel emprunt de 1 Million d'euros, la capacité de désendettement augmente légèrement par rapport à 2020, compte tenu de la hausse de l'épargne. Elle se porte à 1,5 an fin 2021, très en deçà des seuils d'alerte.

	CA 2020	CA 2021
Encours de la dette en fin d'année	2 337 267,60	3 096 790,49
Epargne brute	1 747 228,66	2 077 725,45
Capacité de désendettement	1,3	1,5

Capacité de désendettement : rapport encours de la dette / épargne

*Monsieur DUTHEL demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Avant le vote, Monsieur le Président quitte la séance.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe EAU de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

7.3. Arrêt du Compte Administratif 2021 - Budget annexe STEP -

Monsieur DUTHEL expose que le service public d'assainissement collectif du territoire est géré de deux façons différentes et sur deux budgets annexes : par voie de délégation de service public (budget annexe STEP) et en gestion directe (budget annexe assainissement).

Le compte administratif 2021 du budget annexe STEP se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	2 488 722,23 €
- Dépenses :	802 689,30 €
Solde de la section d'exploitation :	1 686 032,93 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	649 867,65 €
- Dépenses :	745 043,26 €
Solde de la section d'investissement :	- 95 175,61 €

Restes à réaliser :	
- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	40 653,25 €
Soles des restes à réaliser :	- 40 653,25 €
- Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	- 135 828,86€
- Résultat de clôture 2021	+ 1 550 204,07 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes d'exploitation : 2 488 722,23 €

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021/2020 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 198 739,65	1 130 000,00	1 187 500,00	1 113 611,33	94%	-7%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	42 625,46	15 000,00	15 000,00	61 842,39	412%	45%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,37	0,00	0,00	2,25		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 281,91	0,00	0,00	7 605,14		
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	1 242 648,39	1 145 000,00	1 202 500,00	1 183 061,11	98%	-5%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	421 895,74	1 145 393,94	1 145 393,94	1 145 393,94		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 145,55	168 700,00	168 700,00	160 267,18		
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 829 689,68	2 459 093,94	2 516 593,94	2 488 722,23	99%	36%

Dépenses d'exploitation : 802 689,30 €

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021/2020 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	223 515,51	344 850,00	402 350,00	324 498,26	81%	45%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	194 099,20	196 800,00	196 800,00	194 692,73	99%	0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0%	
66 CHARGES FINANCIERES	10 389,28	11 500,00	11 500,00	9 556,19	83%	-8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	13 100,00	13 100,00	8 471,25	65%	
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	428 003,99	568 250,00	625 750,00	537 218,43	86%	26%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 604 743,94	1 604 743,94	0,00	0%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	256 291,75	286 100,00	286 100,00	265 470,87	93%	4%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	684 295,74	2 459 093,94	2 516 593,94	802 689,30	32%	17%

Epargne : 645 842,68 €

(=Recettes réelles d'exploitation moins dépenses réelles d'exploitation)

	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 242 648,39	1 145 000,00	1 202 500,00	1 183 061,11
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	428 003,99	568 250,00	625 750,00	537 218,43
EPARGNE BRUTE	814 644,40	576 750,00	576 750,00	645 842,68

1. Les recettes totales d'exploitation : 2 488 722,23 €

Recettes réelles d'exploitation : 1 183 061,11 € (-5% par rapport à 2020)

Les recettes réelles d'exploitation sont composées des :

- Produits du service : 1 113 611,33 € (-7% par rapport à 2020) dont :
 - o Redevances d'assainissement : 758 212,07 €, soit - 20 % par rapport à l'année 2020, année 2020 qui enregistrait des redevances dues sur les années antérieures sur le secteur de l'ex CCBNM
Redevance pour le traitement des eaux pluviales, versée par le budget principal au budget annexe : 146 360,97 € (+ 9 %)
 - o Participations des usagers pour raccordement : 174 933 € (+ 122 300 € suite à rattrapage de 2020 et années antérieures)
- Dotations, subventions et participations : 61 842,39 €, correspondant aux primes d'épuration (50 000 € pour la STEP de Jassans, 2 963,32 € pour la STEP de Saint Julien, 8 800,62 € pour la STEP de Denicé).
- Produits exceptionnels : 7 605,14 € correspondant à des régularisations de charges trop rattachées.

Recettes d'ordre : 160 267,18 € correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement perçues. Elles trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 1 145 393,94 €

2. Les dépenses totales d'exploitation : 802 689,30 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 537 218,43 €

Les dépenses réelles d'exploitations comprennent :

- Les charges à caractère général pour un montant de 324 498,26 € (+100 982,75 €, soit + 45 %). Ces charges correspondent à la rémunération des fermiers dans le cadre des DSP et à différents frais d'études. Les rémunérations progressent ponctuellement suite à la conclusion d'un avenant avec le délégataire Véolia pour compensation d'une rémunération spécifique pour le traitement des effluents viticoles qui n'a pu être perçue par le délégataire et pour l'hygiénisation des boues. Un retard de versement a été corrigé également (secteur d'Arnas). Les études financières et d'assistance à la définition des modes de gestion de l'assainissement engagées en 2020 en préparation de la fin des contrats de DSP prévue fin 2022 diminuent.
- Les charges de personnel, qui sont stables et s'élèvent à 194 692,73 €.
- Les charges financières pour un montant de 9556,19 € (-8%), accompagnant la baisse de l'encours de la dette.
- Des charges exceptionnelles pour un montant de 8 471,25 € qui correspondent à des recettes perçues à tort sur exercices antérieurs.

Les opérations d'ordre budgétaire : 265 470,87 € correspondant aux dotations aux amortissements, qui contribuent au financement de l'investissement et trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre de la section d'investissement.

3. Epargne de l'exercice : 645 842,68 €

Compte de l'évolution des recettes et dépenses réelles d'exploitation, l'épargne s'oriente à la baisse par rapport à 2020. Elle reste cependant supérieure à la prévision.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 649 867,65 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+RAR)	CA 2021	taux de réalisation	RAR 2021	TOTAL	taux de réalisation (yc RAR)
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	459 100,00	562 070,00	60 707,00	11%	0,00	60 707,00	11%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	459 100,00	562 070,00	60 707,00	11%	0,00	60 707,00	11%

001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	322 541,78	322 541,78	322 541,78	100%	0,00	322 541,78	100%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 604 743,94	1 604 743,94	0,00	0%	0,00	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	256 291,75	286 100,00	286 100,00	265 470,87	93%	0,00	265 470,87	93%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	13 092,00	30 000,00	30 000,00	1 148,00	4%	0,00	1 148,00	4%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 135 773,09	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 405 156,84	2 702 485,72	2 805 455,72	649 867,65	23%	0,00	649 867,65	23%
--	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	------------	-------------	-------------------	------------

Dépenses d'investissement : 785 696,51 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+RAR)	CA 2021	taux de réalisation 2021	RAR 2021	TOTAL	taux de réalisation 2021 (yc
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	18 362,50	20 000,00	20 000,00	18 693,18	93%	0,00	18 693,18	93%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		437 757,13	437 757,13		0%			0%
TOTAL OPERATIONS d'EQUIPEMENT	721 003,58	1 946 000,00	2 148 998,59	564 934,90	26%	40 653,25	605 588,15	28%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	739 366,08	2 403 757,13	2 606 755,72	583 628,08	22%	40 653,25	624 281,33	24%

001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 165 011,43	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 145,55	168 700,00	168 700,00	160 267,18	95%	0,00	160 267,18	95%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	13 092,00	30 000,00	30 000,00	1 148,00	4%	0,00	1 148,00	4%

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 082 615,06	2 602 457,13	2 805 455,72	745 043,26	27%	40 653,25	785 696,51	28%
--	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	------------	------------------	-------------------	------------

1. Les recettes totales d'investissement : 649 867,65 €

Les recettes réelles d'investissement : 60 707 €

Les recettes réelles d'investissement sont composées des subventions perçues pour la réalisation des opérations (voir répartition dans le tableau ci-dessous) : 60 707 €

Opération	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP + DM + RAR)	CA 2021	taux de réalisation
2915005 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA ARNAS	0,00	29 100	29 100	0	0%
2915008 TVX SDA EP JASSANS	0,00	135 000	217 950	41 475	19%
2916004 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT ST JULIEN	0,00	45 000	45 000	0	0%
2917001 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSANS	0,00	0	20 020	0	0%
2917002 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT BLACE ST JULIEN	0,00	0	0	19 232	
2919001 MISE EN CONFORMITE STATION EPURATION LACENAS	0,00	250 000	250 000	0	0%

TOTALSUBVENTIONS d'EQUIPEMENT	2 405 156,84	459 100	562 070	60 707	11%
--------------------------------------	---------------------	----------------	----------------	---------------	------------

Les opérations d'ordre : 266 618,37 €

Ces opérations d'ordre correspondent :

- aux dotations aux amortissements et trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre de fonctionnement : 265 470,87 €
- aux opérations patrimoniales, qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement : 1 148 €

L'affectation du résultat 2020 à hauteur de 322 541,78 €

2. Les dépenses totales d'investissement : 785 696,51 € (dont 40 653,25 € de restes à réaliser)

Les dépenses réelles d'investissement : 624 281,33 € (dont 40 653,25 € de restes à réaliser)

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 18 693,18 € en 2021
- Les dépenses d'équipements pour un montant total de 605 588,15 € dont 40 653,25 € de reports.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement réalisées est de 26 %.

Le détail des dépenses par opération est le suivant :

Opération	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+RAR)	CA 2021	taux de réalisation	RAR 2021	TOTAL	taux de réalisation y c RAR
2915005 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA ARNAS	0,00	194 000,00	194 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
2915007 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SIAV	2 970,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
2915008 TVX SDA EP JASSANS	46 946,97	900 000,00	965 769,90	355 909,67	37%	0,00	355 909,67	37%
2916004 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT ST JULIEN	0,00	300 000,00	300 000,00	2 397,00	1%	0,00	2 397,00	1%
2917001 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSANS	428,00	50 000,00	76 972,80	44 394,75	58%	30 892,25	75 287,00	98%
2917002 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT BLACE ST JULIEN	0,00	0,00	14 150,00	7 495,00	53%	6 655,00	14 150,00	100%
2917003 ATELIER DESHYDRATATION BOUES STEP ST ET OULLIERES	659 868,61	2 000,00	98 105,89	94 475,72	96%	3 106,00	97 581,72	99%
2919001 MISE EN CONFORMITE STATION EPURATION LACENAS	10 790,00	500 000,00	500 000,00	60 262,76	12%	0,00	60 262,76	12%
TOTAL OPERATIONS d'EQUIPEMENT	721 003,58	1 946 000,00	2 148 998,59	564 934,90	26%	40 653,25	605 588,15	28%

La mise en conformité de la station d'épuration de Lacenas a été engagée.

Il est à noter que la CAVBS a ouvert une autorisation de programme pour la gestion des travaux de canalisation, pour un total de 4,06 Millions d'€ sur la période 2022-2025.

Cette disposition permet d'engager des dépenses au-delà de l'horizon annuel, mais à un niveau plafonné au montant de l'autorisation de programme (4,06 M d'€), tout en programmant les crédits ouverts pour paiement chaque année (limite supérieure de dépenses autorisées chaque année, inscrite au budget annuel).

Ce dispositif permet de mieux gérer les projets conduits sur plusieurs années, avec une plus grande lisibilité, une plus grande fluidité dans la programmation et la commande des travaux pluriannuels, et, via la suppression des restes à réaliser (engagements non réalisés), une gestion de l'emprunt optimisée.

Les dépenses d'ordre : 161 415,18 € correspondant aux amortissements de subventions perçues (160 267,18€) qui trouvent leur exacte correspondance en recettes d'ordre de fonctionnement et aux opérations patrimoniales (1 148 €) qui trouvent leur exacte contrepartie en recette d'investissement.

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE ET RESULTAT DE CLOTURE

Compte tenu d'un taux de réalisation des dépenses d'équipement inférieur à la prévision, l'exercice dégage un excédent de 1 550 204,07 € en 2021.

		CA 2020	CA 2021
A	Dépenses réelles d'investissement	739 366,08	583 628,08
B	Recettes réelles d'investissement	0,00	60 707,00
C=A-B	Besoin de financement de la section d'investissement	739 366,08	522 921,08
D	Recettes réelles de fonctionnement	1 242 648,39	1 183 061,11
E	Dépenses réelles de fonctionnement	428 003,99	537 218,43
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	814 644,40	645 842,68
G=F-C	solde des opérations de l'exercice	75 278,32	122 921,60

H	Résultat N-1	1 392 657,40	1 467 935,72
I = G+H	Résultat de l'exercice (avant reports)	1 467 935,72	1 590 857,32
J	Solde des reports de l'exercice	-100 028,59	-40 653,25
K=I+J	Résultat de clôture	1 367 907,13	1 550 204,07

En l'absence d'emprunt nouveau, non nécessaire à l'équilibre du budget 2021, l'encours de la dette diminue. La capacité de désendettement est stabilisée à 0,3 an.

	CA 2020	CA 2021
Encours de la dette en fin d'année	236 703,94	218 010,76
Epargne brute	814 644,40	645 842,68
Capacité de désendettement en années	0,3	0,3

Capacité de désendettement : rapport encours de la dette / épargne

*Monsieur DUTHEL demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Avant le vote, Monsieur le Président quitte la séance.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe STEP de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

7.4. Arrêt du Compte Administratif 2021 - Budget annexe Assainissement

Monsieur DUTHEL rappelle que le service public d'assainissement collectif du territoire est géré de deux façons différentes et sur deux budgets annexes : par voie de délégation de service public (budget annexe STEP) et en gestion directe (budget annexe assainissement).

Le compte administratif 2021 du budget annexe ASSAINISSEMENT se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	13 731 545,02 €
- Dépenses :	6 792 082,91 €
Solde de la section d'exploitation :	6 939 462,11 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	15 978 009,72 €
- Dépenses :	20 119 656,48 €
Solde de la section d'investissement :	- 4 141 646,76 €
Restes à réaliser :	
- Recettes :	0 €
- Dépenses :	13 967,00 €
Solde des restes à réaliser :	- 13 967,00 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	- 4 155 613,76 €
- Résultat de clôture 2021 :	2 783 848,35 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

• **SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes d'exploitation : 13 731 545,02 €

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021/2020 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 601 737,79	7 657 000,00	7 657 000,00	8 905 495,08	116%	59%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	86 386,00	0,00	0,00	20 630,50		-76%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	152,04	0,00	0,00	150,00		-1%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	492,72	0,00	442 000,00	173,44	0%	-65%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	5 688 768,55	7 657 000,00	8 099 000,00	8 926 449,02	110%	57%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	9 873 220,46	3 363 132,65	3 363 132,65	3 363 132,65	100%	-66%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 325 398,02	1 519 000,00	1 519 000,00	1 441 963,35	95%	9%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	16 887 387,03	12 539 132,65	12 981 132,65	13 731 545,02	106%	-19%

Dépenses d'exploitation : 6 792 082,91 €

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021/2020 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 002 883,76	4 273 235,00	4 715 235,00	4 505 442,44	96%	13%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	786 982,76	797 450,00	797 450,00	757 190,62	95%	-4%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 240,00	2 000,00	2 000,00	4,24	0%	-100%
66 CHARGES FINANCIERES	108 835,77	100 800,00	100 800,00	76 541,11	76%	-30%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	7 000,00	7 000,00	1 044,00	15%	
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	4 902 942,29	5 180 485,00	5 622 485,00	5 340 222,41	95%	9%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	5 882 147,65	5 882 147,65	0,00	0%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 280 999,93	1 476 500,00	1 476 500,00	1 451 860,50	98%	13%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	6 183 942,22	12 539 132,65	12 981 132,65	6 792 082,91	52%	10%

Epargne : 3 586 226,61 €

(=Recettes réelles d'exploitation moins dépenses réelles d'exploitation)

	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	5 688 768,55	7 657 000,00	8 099 000,00	8 926 449,02
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	4 902 942,29	5 180 485,00	5 622 485,00	5 340 222,41
EPARGNE BRUTE	785 826,26	2 476 515,00	2 476 515,00	3 586 226,61

1. Les recettes totales d'exploitation : 13 731 545,02 €

Recettes réelles d'exploitation : 8 926 449,02 €

Les recettes réelles d'exploitation sont composées des :

- Produits de services et du domaine : 8 905 495,08 € qui comprennent :
 - Des redevances d'assainissement perçues auprès des usagers du service : 6 862 843,53 € (+56 %). Le passage en gestion directe de la station de Villefranche sur Saône s'accompagne d'une augmentation des redevances perçues (part de l'ancien délégataire), permettant de couvrir les nouvelles dépenses. Compte tenu

d'un décalage des versements d'un semestre, c'est seulement sur 2021 que ces recettes sont perçues en année pleine, expliquant la hausse constatée ;

- o Des taxes de raccordement : 968 262,34 € (+855 627€), la progression par rapport à 2020 traduit des rattrapages de 2020 et années antérieures ;
- o De la redevance pour traitement des eaux pluviales, versée par le budget principal : 1 074 389,21 € (-1%) ;
- Subventions et participations : 20 630,50 € dont une subvention de l'Agence de l'Eau la recherche de micropolluants (15 335 €), ainsi qu'une prime d'aide à la performance épuratoire pour la station de Blacé (5 295 €) ;
- Autres produits de gestion courante : 150 € correspondant à la location d'un terrain à Météo France pour une station de mesure pluviométrique ;
- Produits exceptionnels : 173,44 €, régularisations de factures d'électricité.

Recettes d'ordre : 1 441 963,35 € correspondant à l'amortissement des subventions retrouvant son exacte contrepartie en dépense d'ordre d'investissement.

Le résultat reporté de fonctionnement 2020 : 3 363 132,65 €

2. Les dépenses totales d'exploitation : 6 792 082,91€

Les dépenses réelles de fonctionnement : 5 340 222,41 €

Les dépenses réelles d'exploitation comprennent :

- Les charges à caractère général : 4 505 442,44 € (+13 % par rapport à 2020). Elles comprennent essentiellement les charges d'exploitation des stations de Villefranche et Blacé, les travaux courants, les achats de matériels et fournitures pour l'entretien des équipements du service, la surveillance des réseaux.

Les charges d'exploitation progressent (+447 156,62 €) en raison d'une pollution exceptionnelle dont le coût sera refacturé à l'entreprise à l'origine de la pollution.

- Les charges de personnel : 757 190,62 € en baisse (-4%) en raison de mouvements de personnel sur ce secteur d'activité.
- Les charges financières : 76 541,11 €, qui correspondent au remboursement des intérêts de la dette.
- Les charges exceptionnelles : 1 044 € : annulation de PAC suite à une annulation de permis de construire.

Les opérations d'ordre budgétaires : 1 451 860,50 €

Cette dépense correspond aux dotations aux amortissements et trouve sa contrepartie en recette d'investissement.

3. Epargne de l'exercice : 3 586 226,61 €

L'exercice 2021 dégage une épargne de 3 586 226,61 €, supérieure à la prévision, et en progressant du fait de l'augmentation des recettes d'exploitation.

• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 15 978 009,72 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021	CA 2021	taux de réalisation 2021	RAR 2021	TOTAL	Taux de réalisation yc RAR
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 327 815,00	1 678 095,00	1 919 717,74	1 165 911,00	61%	0,00	1 165 911,00	61%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 297 000,00	10 013 257,35	10 013 257,35	6 000 000,00	60%	0,00	6 000 000,00	60%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	19 926,06		0,00	19 926,06	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 624 815,00	11 691 352,35	11 932 975,09	7 185 837,06	60%	0,00	7 185 837,06	60%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	5 882 147,65	5 882 147,65	0,00	0%	0,00	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	1 280 999,93	1 476 500,00	1 476 500,00	1 451 860,50	98%	0,00	1 451 860,50	98%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 250,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	177 965,34	7 340 312,16	7 340 312,16	7 340 312,16	100%	0,00	7 340 312,16	100%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 086 030,27	26 420 312,16	26 661 934,90	15 978 009,72	60%	0,00	15 978 009,72	60%

Dépenses d'investissement : 20 133 623,48 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021	CA 2021	taux de réalisation	RAR 2021	TOTAL	Taux de réalisation yc RAR
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	358 003,58	700 000,00	700 000,00	412 704,69	59%	0,00	412 704,69	59%
TOTAL OPERATIONS d'EQUIPEMENT	9 376 390,24	16 831 000,00	18 025 578,17	11 877 631,71	66%	13 967,00	11 891 598,71	66%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 734 393,82	17 531 000,00	18 725 578,17	12 290 336,40	66%	13 967,00	12 304 303,40	66%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	411 345,16	6 387 356,73	6 387 356,73	6 387 356,73	0,00	0,00	6 387 356,73	100%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	1 325 398,02	1 519 000,00	1 519 000,00	1 441 963,35	0,00	0,00	1 441 963,35	95%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 250,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 473 387,00	25 467 356,73	26 661 934,90	20 119 656,48	75%	13 967,00	20 133 623,48	76%

1. Les recettes totales d'investissement : 15 978 009,72 €

Les recettes réelles d'investissement : 7 185 837,06 €

Ces recettes réelles d'investissement comprennent :

- Emprunt : Un emprunt vert a été souscrit le 17/12/2021 pour un montant de 6 000 000 €, sur 20 ans, au taux fixe de 0,60%. L'emprunt souscrit est inférieur à la prévision, compte tenu d'une réalisation des dépenses d'équipement inférieure à la prévision et d'une épargne plus importante.
- Des subventions d'investissement pour un montant de 1 165 911 € dont :
 - o 565 911 € qui proviennent essentiellement de l'Agence de l'eau pour les travaux de mise en conformité et d'amélioration des réseaux d'assainissement prévus aux Schémas Directeurs d'Assainissement, et pour la requalification de la STEP de Villefranche,
 - o 600 000 €, subvention du budget principal pour participation aux travaux conséquents sur ce secteur.

Le taux de réalisation des recettes subventions s'établit à 88 %.

Le détail des subventions perçues est le suivant :

Opération	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021	CA 2021	taux de réalisation
2214009 AS RESEAUX ASSAINISSEMENT 2014	0,00	0,00	34 302,74	0,00	0%
2215004 TRAVAUX ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	36 747,00	0,00	0%
2216002 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉHABILITATION	105 769,00	239 850,00	366 848,00	69 090,00	19%
2217001 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT EX SIAV	24 948,00	90 000,00	133 575,00	43 575,00	33%
2220001 REQUALIFICATION STEP DE VILLEFRANCHE	1 397 098,00	453 245,00	453 245,00	453 246,00	100%
2220002 STEP BLACE	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0%
2220003 TRAVAUX ASSAINISSEMENT BLACE	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	0%
SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL	800 000,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 327 815,00	1 078 095,00	1 319 717,74	1 165 911,00	88%

Les recettes d'ordre budgétaires : 1 451 860,50 €

Les recettes d'ordre budgétaire comprennent les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondant aux dotations aux amortissements, qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement 2020 capitalisé : 7 340 312,16 €

2. Les dépenses totales d'investissement : 20 133 623,48 € (dont 13 967 € de restes à réaliser)

Les dépenses réelles d'investissement : 12 304 303,40 € (dont 13 967 € de restes à réaliser)

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- le remboursement du capital de la dette : 412 704,69 €
- les dépenses d'équipement : 11 891 598,71 € (dont 13 967 € de restes à réaliser).

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement s'établit à 66 %.

Le détail des dépenses d'équipement par opération est le suivant :

Opération	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021	CA 2021	taux de réalisation	RAR 2021	TOTAL	Taux de réalisation y c RAR
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	3 680,00	12 000,00	12 000,00	5 014,00	42%	0,00	5 014,00	42%
2216002 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉHABILITATION	1 471 935,75	1 599 000,00	2 530 423,59	1 315 665,03	52%	0,00	1 315 665,03	52%
2216003 ACQUISITION DE MATERIEL	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0%	10 672,00	10 672,00	53%
2217001 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT EX SIAV	567 810,41	600 000,00	723 127,87	312 150,57	43%	0,00	312 150,57	43%
2217003 MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	0,00	3 295,00	0,00	0%	3 295,00	3 295,00	100%
2220001 REQUALIFICATION STEP DE VILLEFRANCHE	7 182 695,79	12 800 000,00	12 800 000,00	9 992 992,39	78%	0,00	9 992 992,39	78%
2220002 STEP BLACE	0,00	500 000,00	500 000,00	79 104,19	16%	0,00	79 104,19	16%
2220003 TRAVAUX ASSAINISSEMENT BLACE	150 268,29	300 000,00	436 731,71	123 857,96	28%	0,00	123 857,96	28%
22210001 BASSIN ORAGE AV BRAUN	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	48 847,57	5%	0,00	48 847,57	5%
TOTAL OPERATIONS d'EQUIPEMENT	9 376 390,24	16 831 000,00	18 025 578,17	11 877 631,71	66%	13 967,00	11 891 598,71	66%

Portant des opérations pluriannuelles conséquentes, diverses autorisations de programme ont été ouvertes sur ce budget :

-Autorisation de programme pour la requalification de la STEP de Villefranche, pour un total de 38 000 000 d'€, dont 17 893 023 € (47%) ont été réalisés fin 2021. Sur 2021, 92 % des crédits de paiement ont été réalisés.

Cette opération bénéficie d'aides de l'agence de l'Eau à hauteur de 4 millions d'euros, dont 41,3 % ont été perçus par la CAVBS.

- Autorisation de programme pour la mise en conformité de la station d'épuration de Blacé pour un total de

1 700 000 € : cette opération a été engagée en 2021, avec 79 104,19 € réalisés fin 2021. Elle sera achevée en 2022.

Cette opération bénéficie d'aides de l'agence de l'Eau (656 572 €), qui seront perçues sur 2022.

- Autorisation de programme pour la construction du bassin d'orage Braun, pour un total de 1 500 000 € : cette opération a été engagée en 2021 avec 48 848 € réalisés fin 2021. Elle sera achevée en 2022.

Cette opération bénéficie d'aides de l'agence de l'Eau (1 640 281 €), qui seront perçues sur 2022.

Ces opérations pluriannuelles se poursuivront sur 2022.

Le taux de réalisation des travaux sur réseaux est de 47% en 2021.

Il est rappelé qu'une autorisation de programme a été ouverte pour des travaux de canalisation, pour un total de 9 996 000 € sur la période 2022-2025.

Cette disposition permet d'engager des dépenses au-delà de l'horizon annuel, mais à un niveau plafonné au montant de l'autorisation de programme (9,996 M d'€), tout en limitant les crédits ouverts pour paiement chaque année (limite supérieure de dépenses autorisées).

Ce dispositif permet de mieux gérer les projets conduits sur plusieurs années, avec une plus grande lisibilité, une plus grande fluidité dans la programmation et la commande des travaux pluriannuels, et, via la suppression des restes à réaliser (engagements non réalisés), une gestion de l'emprunt optimisée.

Les opérations d'ordre : 1 441 963,35 €

Les dépenses d'ordre d'investissement comprennent les amortissements de subventions d'investissement reçues qui trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre de fonctionnement.

Le déficit d'investissement 2020 reporté : qui s'élève à 6 387 356,73 €.

- **BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE ET RESULTAT DE CLOTURE :**

Les opérations de l'exercice présentent un besoin de financement de 1 518 272,73 €, couvert par le résultat des exercices antérieurs.

Après couverture du solde des restes à réaliser, le résultat de clôture est positif à hauteur de 2 783 848,35 €.

		CA 2020	CA 2021
A	Dépenses réelles d'investissement	9 734 393,82	12 290 336,40
B	Recettes réelles d'investissement	3 624 815,00	7 185 837,06
C=A-B	Besoin de financement de la section d'investissement	6 109 578,82	5 104 499,34
D	Recettes réelles de fonctionnement	5 688 768,55	8 926 449,02
E	Dépenses réelles de fonctionnement	4 902 942,29	5 340 222,41
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	785 826,26	3 586 226,61
G=F-C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	5 323 752,56	1 518 272,73
H	Résultat N-1	9 639 840,64	4 316 088,08
I = G+H	Résultat de l'exercice (avant reports)	4 316 088,08	2 797 815,35
J	Soldes des reports de l'exercice	-952 955,43	-13 967,00
K=I+J	Résultat de clôture	3 363 132,65	2 783 848,35

La capacité de désendettement est de 3 ans fin 2021, soit un niveau très inférieur aux seuils d'alerte.

Elle diminue malgré la hausse de l'encours de la dette. L'année 2020 avait enregistré un décalage de recettes après le passage en gestion directe de la STEP de Villefranche sur Saône (décalage d'un semestre dans la perception des redevances).

	CA 2020	CA 2021
Encours de la dette en fin d'année	5 203 260,35	10 790 555,66
Epargne brute	785 826,26	3 586 226,61
Capacité de désendettement en années	6,6	3,0

Capacité de désendettement : rapport encours de la dette / épargne

*Monsieur DUTHEL demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Avant le vote, Monsieur le Président quitte la séance.

*Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe
ASSAINISSEMENT de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.*

7.5. Arrêt du Compte Administratif 2021 - Budget annexe SPANC

Monsieur DUTHEL expose que le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	65 140,17 €
- Dépenses :	60 246,97 €
Solde de la section d'exploitation	104 893,20 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	17 630,00 €
- Dépenses :	0,00 €
Solde de la section d'investissement	17 630,00 €
Restes à réaliser :	
- Recettes	0,00 €
- Dépenses :	0,00 €
Solde des restes à réaliser :	0,00 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	17 630,00 €
- Résultat de clôture 2021 :	122 523,20 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

- **SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes d'exploitation : 165 140,17 €

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	38 776,68	30 595,00	30 595,00	32 954,25
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 300,10	56 100,00	56 100,00	3 300,00
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	75 076,78	86 695,00	86 695,00	36 254,25
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	140 715,54	128 885,92	128 885,92	128 885,92
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	215 792,32	215 580,92	215 580,92	165 140,17

Dépenses d'exploitation : 60 246,97 €

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 249,46	7 700,00	7 700,00	3 730,93
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	27 856,94	30 540,00	30 540,00	26 816,04
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 800,00	177 340,92	177 340,92	29 700,00
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	86 906,40	215 580,92	215 580,92	60 246,97
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	86 906,40	215 580,92	215 580,92	60 246,97

Epargne : -23 992,72 €

(=Recettes réelles d'exploitation moins dépenses réelles d'exploitation)

	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021
TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	75 076,78	86 695,00	86 695,00	36 254,25
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	86 906,40	215 580,92	215 580,92	60 246,97
EPARGNE BRUTE	-11 829,62	-128 885,92	-128 885,92	-23 992,72

1. Les recettes totales d'exploitation : 165 140,17 €

Recettes réelles d'exploitation : 36 254,25 €

Les recettes réelles d'exploitation comprennent :

- Les produits de services et du domaine : 32 954,25 € comprenant les redevances d'assainissement non collectif.
- Des produits exceptionnels à hauteur de 3 300 €, correspondant à l'aide de l'agence de l'eau pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif des particuliers. Cette aide transite par la CAVBS, qui verse les subventions aux particuliers éligibles.

Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 128 885,9254 €

2. Les dépenses totales d'exploitation : 60 246,67 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 60 246,97 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses de gestion courante et des charges de personnel, et de charges exceptionnelles à hauteur de 29 700 € correspondant à des versements de subventions pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif des particuliers (9 dossiers en 2021, 16 en 2020).

Les opérations d'ordre budgétaires : 0 €

3. Epargne de l'exercice : - 23 992,72 €

L'épargne de l'exercice est négative étant donné que les participations de l'Agence de l'eau n'ont pas été appelées à hauteur des participations versées aux particuliers. Ces recettes interviendront sur l'exercice 2022.

• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 17 630 €

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	17 630,00	17 630,00	17 630,00	17 630,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 630,00	17 630,00	17 630,00	17 630,00

Dépenses d'investissement : 0 €

Chapitre	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	17 630,00	17 630,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	17 630,00	17 630,00	0,00

Les recettes de la section d'investissement comprennent uniquement le report de résultat de l'exercice précédent : 17 630 €.

Aucune opération d'investissement n'a été réalisée en 2021 sur ce budget.

• BESOIN DE FINANCEMENT ET RESULTAT DE CLOTURE

Le résultat des opérations de l'exercice est déficitaire (- 23 992,72 €), couvert par les résultats antérieurs. Le résultat de clôture s'établit à 122 523,20 €.

		CA 2020	CA 2021
	SECTION d'EXPLOITATION		
D	Recettes réelles de fonctionnement	75 076,78	36 254,25
E	Dépenses réelles de fonctionnement	86 906,40	60 246,97
F= D - E	Epargne brute de l'exercice	-11 829,62	-23 992,72
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
A	Dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00
B	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00
C = A - B	Besoin de financement de la section d'investissement	0,00	0,00
G= F - C	Résultat des opérations réelles de l'exercice	-11 829,62	-23 992,72
J	Soldes des reports de l'exercice	0,00	0,00
H	Résultat N-1	158 345,54	146 515,92
I = G + H	Résultat de l'exercice (avant couverture des reports)	146 515,92	122 523,20
J	Soldes des reports de l'exercice	0,00	0,00
K = I + J	Résultat de clôture	146 515,92	122 523,20

Le résultat global de l'exercice s'établit à 122 523,20 €

*Monsieur DUTHEL demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Avant le vote, Monsieur le Président quitte la séance.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolois-Saône.

7.6. Arrêt du Compte Administratif 2021 - Budget annexe Crématorium

Monsieur DUTHEL rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe CREMATORIUM se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	513 878,84 €
- Dépenses :	51 999,05 €
Solde de la section d'exploitation	+ 461 879,79 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	116 263,96 €
- Dépenses :	80 799,64 €
Solde de la section d'investissement :	+ 35 464,32 €
Restes à réaliser :	
- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	30 000,00 €
Solde des restes à réaliser :	- 30 000,00 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	+ 5 464,32 €
- Résultat de clôture 2021 :	+ 467 344,11 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

- **SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes d'exploitation : 513 878,84 €

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021/2020 en %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	158 666,55	180 612,84	170 000,00	170 000,00	166 935,45	98%	-8%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	62,53		
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	158 666,55	180 612,84	170 000,00	170 000,00	166 997,98	98%	-8%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	136 594,46	243 685,30	346 126,29	346 126,29	346 126,29	100%	42%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	754,57	754,57	800,00	800,00	754,57	94%	0%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	296 015,58	425 052,71	516 926,29	516 926,29	513 878,84	99%	21%

Dépenses d'exploitation : 51 999,05 €

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021/2020 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 045,90	926,76	5 390,00	5 390,00	1 772,16	33%	91%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 090,00	8 686,26	11 750,00	11 750,00	11 750,00	100%	35%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,27	0,00	0,00	0,00	0,00		
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	11 137,17	9 613,02	17 140,00	17 140,00	13 522,16	79%	41%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	456 786,29	456 786,29	0,00	0%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 013,01	4 054,08	43 000,00	43 000,00	38 476,89	89%	849%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	14 150,18	13 667,10	516 926,29	516 926,29	51 999,05	10%	280%

Epargne : 153 475,82 €

(=Recettes réelles d'exploitation moins dépenses réelles d'exploitation)

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021
TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	158 666,55	180 612,84	170 000,00	170 000,00	166 997,98
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	11 137,17	9 613,02	17 140,00	17 140,00	13 522,16
EPARGNE BRUTE	147 529,38	170 999,82	152 860,00	152 860,00	153 475,82

1. Les recettes totales d'exploitation : 513 878,84 €

Recettes réelles d'exploitation : 166 997,98 € (-8 % par rapport à 2020)

Les recettes réelles d'exploitation sont quasi exclusivement composées de la redevance perçue du fermier chargé de la gestion du crématorium (128 468,76€ part fixe, et 33 327,94 € fonction du chiffre d'affaire de l'exploitation).

Le contrat de délégation de service public prévoit également une redevance annuelle forfaitaire pour frais de contrôle de la DSP, d'un montant de 5 187,15 €.

NB : En 2020, la recette avait intégré 13 mois de fonctionnement (décembre n-1 => décembre n), contre 12 précédemment (décembre n-1=> novembre n) de façon à ajuster les CA aux années pleines (janvier n => décembre n).

Les produits exceptionnels correspondent à des corrections de rattachements de charges antérieures.

Recettes d'ordre : 754,57 € correspondant à l'amortissement des subventions reçues, qui trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement.

Le résultat reporté de fonctionnement 2020 : 346 126,29 €

2. Les dépenses totales d'exploitation : 51 999,05 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 13 522,16 €, sont composées principalement des charges de personnel, en légère hausse, et des charges à caractère général.

Les opérations d'ordre budgétaires : 38 476,89 €, sont constituées des dotations aux amortissements, dont on retrouve l'exacte contrepartie en recettes d'ordre de la section d'investissement.

3. Epargne de l'exercice : 153 475,82 €

• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 116 263,96 €

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+RAR)	CA 2021	Taux de réalisation 2021	RAR 2021	TOTAL	Taux de réalisation y c RAR
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	632 236,12	69 404,49	12 527,75	12 527,75	12 527,75	100%	0,00	12 527,75	100%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	456 786,29	456 786,29	0,00	0%	0,00	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 013,01	4 054,08	43 000,00	43 000,00	38 476,89	89%	0,00	38 476,89	89%
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	18 152,30	38 180,10	65 259,32	65 259,32	65 259,32	100%	0,00	65 259,32	100%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	653 401,43	111 638,67	577 573,36	577 573,36	116 263,96	20%	0,00	116 263,96	20%

Dépenses d'investissement : 110 799,64 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+RAR)	CA 2021	Taux de réalisation 2021	Restes à réaliser 2021	TOTAL	Taux de réalisation y c RAR
OPERATION CREMATORIUM	583 242,37	98 356,35	498 986,29	576 773,36	80 045,07	14%	30 000,00	110 045,07	19%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	583 242,37	98 356,35	498 986,29	576 773,36	80 045,07	14%	30 000,00	110 045,07	19%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	754,57	754,57	800,00	800,00	754,57	94%	0,00	754,57	94%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	583 996,94	99 110,92	499 786,29	577 573,36	80 799,64	14%	30 000,00	110 799,64	19%

1. Les recettes totales d'investissement : 116 263,96 €

Les recettes d'investissement sont composées de recettes d'ordre budgétaire et des résultats de l'exercice antérieur. Elles comprennent :

- Les dotations aux amortissements : 38 476,89 €, qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre de fonctionnement.
- Le résultat reporté d'investissement de 2020 : 12 527,75 €
- Le résultat de fonctionnement capitalisé 2020 : 65 259,32 €

2. Les dépenses totales d'investissement : 110 799,64 € (dont 30 000 € de restes à réaliser)

Les dépenses réelles d'investissement : 110 045,07 € (restes à réaliser compris)

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 110 045,07 € dont 30 000 € de restes à réaliser. Ces dépenses concernent la finition des travaux d'extension et de rénovation du crématorium débutés en 2018, la reprise de l'étanchéité de la toiture, ainsi que des aménagements pour la gestion des eaux pluviales.

Les opérations d'ordre : 754,57 € correspondant à l'amortissement des subventions reçues dont on retrouve la contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement.

• BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE ET RESULTAT DE CLOTURE

Le résultat de clôture est excédentaire de 467 344,11 €.

		CA 2020	CA 2021
A	Dépenses réelles d'investissement	98 356,35	80 045,07
B	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00
C=A-B	Besoin de financement de la section d'invest	98 356,35	80 045,07
D	Recettes réelles de fonctionnement	180 612,84	166 997,98
E	Dépenses réelles de fonctionnement	9 613,02	13 522,16
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	170 999,82	153 475,82
G=F-C	Solde des opérations de l'exercice	72 643,47	73 430,75
H	Résultat N-1	351 269,89	423 913,36
I = G+H	Résultat de l'exercice (avant reports)	423 913,36	497 344,11
J	Soldes des reports de l'exercice	-77 787,07	-30 000,00
K=I+J	Résultat de clôture	346 126,29	467 344,11

*Monsieur DUTHEL demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Avant le vote, Monsieur le Président quitte la séance.

*Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe
CREMATORIUM de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.*

7.7. Arrêt du Compte Administratif 2021 - Budget annexe Action Economique

Monsieur DUTHEL rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe ACTION ECONOMIQUE se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	959 341,88 €
- Dépenses :	914 700,31 €
Solde de la section d'exploitation :	44 641,57€
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	1 094 748,39 €
- Dépenses :	515 457,50 €
Solde de la section d'investissement :	579 290,89 €
Reste à réaliser :	
- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	208 160,12 €
Solde des restes à réaliser :	- 208 160,12 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	371 130,77 €
- Résultat de clôture 2021 :	415 772,34 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement : 959 341,88 €

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021/2020 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	86 431,56	106 743,34	118 000,00	118 000,00	139 681,57	118%	31%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	100%	0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	395 340,80	335 049,35	390 000,00	390 000,00	350 688,17	90%	5%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS*	1 062 275,21	608,49	0,00	5 087,00	7 766,14	153%	1176%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 844 047,57	742 401,18	808 000,00	813 087,00	798 135,88	98%	8%

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	37 888,85	5 109,08	5 109,08	5 109,08	100%	-87%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	223 860,73	179 746,75	150 900,00	157 400,00	156 096,92	99%	-13%

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 067 908,30	960 036,78	964 009,08	975 596,08	959 341,88	98%	0%
---	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------	-----------

* dont produits des cessions 2019 : 1 015 024 € (la grande borne et ZI nord (rue du champ Garet))

Dépenses de fonctionnement : 914 700,31 €

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021	taux de réalisation 2021	variation 2021/2020 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	274 984,36	318 178,97	412 170,00	415 452,00	397 301,95	96%	25%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	134 000,00	103 800,00	76 875,00	76 875,00	76 875,00	100%	-26%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 451,24	4 714,00	10 000,00	11 605,00	11 604,31	100%	146%
66 CHARGES FINANCIERES	17 218,38	12 271,17	12 800,00	12 800,00	11 474,81	90%	-6%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	3 161,79	0,00	200,00	122,53	61%	-96%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	445 653,98	442 125,93	511 845,00	516 932,00	497 378,60	96%	12%

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	32 164,08	38 664,08	0,00	0%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 475 808,59	512 801,77	420 000,00	420 000,00	417 321,71	99%	-19%

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 921 462,57	954 927,70	964 009,08	975 596,08	914 700,31	94%	-4%
---	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------	------------

Epargne : 300 757,28 €

(=Recettes réelles de fonctionnement hors produits des cessions et autres exceptionnels moins dépenses réelles de fonctionnement)

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM)	CA 2021
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT*	781 772,36	742 401,18	808 000,00	813 087,00	798 135,88
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	445 653,98	442 125,93	511 845,00	516 932,00	497 378,60

EPARGNE BRUTE	336 118,38	300 275,25	296 155,00	296 155,00	300 757,28
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

1. Les recettes totales d'exploitation : 959 341,88 €

Recettes réelles d'exploitation : 798 135,88 € (+ 8 % par rapport à 2020)

Les recettes réelles comprennent :

- Les loyers et charges : 490 369,74 € en progression de 11 % par rapport l'exercice 2020 (+48 577,05 €). Cette progression traduit à la fois une progression « mécanique » compte tenu des exonérations qui avaient été décidées en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire (environ 21 000 €), mais aussi une progression du nombre de locaux loués.
- La subvention versée par le budget principal à hauteur de 300 000 €, subvention stable par rapport à 2020
- Des produits exceptionnels divers : 608,49 € qui correspondent principalement à l'enregistrement d'un avoir sur des factures d'électricité.

Recettes d'ordre : 156 096,92 €, correspondant aux amortissements des subventions d'investissement perçues, qui trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre d'investissement.

Le résultat reporté de fonctionnement 2020 : 5 109,08 €

2. Les dépenses totales d'exploitation : 914 700,31 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 497 378,60 € (+12 % par rapport à 2020)

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général : 397 301,95 € (fluides, entretien, maintenance des bâtiments abritant les pépinières d'entreprises).

Ce poste de dépense est en augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente, avec une progression des frais de fluides, de nettoyage des locaux, d'entretien des bâtiments et terrains, d'assurance, et de location (structures modulaires pour l'accueil de la fabrique).

- Les frais de personnel : 76 875 € (-16% par rapport à 2020, après ajustement à la réalité du personnel affecté à la gestion des pépinières).
- Les autres charges de gestion courante : 11 604,31 €. Ce chapitre budgétaire comprend l'admission en non-valeur de différentes créances (loyers).
- Les charges financières : 11 474,81 € (quasi stables par rapport à 2020)
- Les charges exceptionnelles : 122,53 € qui correspond à une annulation de titre sur exercice antérieur suite à perception d'un loyer à tort en 2020.

Les opérations d'ordre budgétaire : 417 321,71 € qui correspond aux dotations aux amortissements.

Ces dépenses d'ordre de fonctionnement trouvent leur exacte correspondance en recette d'ordre d'investissement.

3. Epargne de l'exercice : 300 757,28 €

Avec une progression des dépenses et recettes équilibrée, l'épargne de l'exercice est stabilisée par rapport à l'année précédente.

• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 1 094 748,39 € (restes à réaliser compris)

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+ DM+RAR)	CA 2021	taux de réalisation	Restes à réaliser 2021	TOTAL	taux de réalisation y c RAR 2021
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	330 689,47	0,00	0,00	0,00	60 000,00		0,00	60 000,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	595,75	12 705,31	14 000,00	414 041,00	410 301,40	99%	0,00	410 301,40	99%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	559,46	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	319 500,00	319 500,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	331 844,68	12 705,31	333 500,00	733 541,00	470 301,40	64%	0,00	470 301,40	64%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	147 141,55	190 235,28	190 235,28	190 235,28	100%	0,00	190 235,28	100%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	32 164,08	38 664,08	0,00	0%	0,00	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 475 808,59	512 801,77	420 000,00	420 000,00	417 321,71	99%	0,00	417 321,71	99%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	105 315,16	22 649,99	50 000,00	50 000,00	16 890,00	34%	0,00	16 890,00	34%
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	70 461,93	108 617,63	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 983 430,36	803 916,25	1 025 899,36	1 432 440,36	1 094 748,39	76%	0,00	1 094 748,39	76%

Dépenses d'investissement : 723 617,62 € (restes à réaliser compris)

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+RAR)	CA 2021	taux de réalisation 2021	Restes à réaliser 2021	TOTAL	taux de réalisation y c RAR 2021
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 013 658,67	146 008,17	114 000,00	114 000,00	101 421,47	89%	0,00	101 421,47	89%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			644 050,33	542 050,33		0%		0,00	0%
TOTAL OPERATIONS d'EQUIPEMENT	283 754,24	265 276,06	273 400,00	568 990,03	241 049,11	42%	208 160,12	449 209,23	79%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 297 412,91	411 284,23	1 031 450,33	1 225 040,36	342 470,58	28%	208 160,12	550 630,70	45%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	209 700,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	223 860,73	179 746,75	150 900,00	157 400,00	156 096,92	99%	0,00	156 096,92	99%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	105 315,16	22 649,99	50 000,00	50 000,00	16 890,00	34%	0,00	16 890,00	34%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 836 288,81	613 680,97	1 232 350,33	1 432 440,36	515 457,50	36%	208 160,12	723 617,62	51%

1. Les recettes totales d'investissement : 1 094 748,39 €

Les recettes réelles d'investissement : 470 30,40 €

Les recettes réelles d'investissement comprennent :

- Des dépôts de garantie pour la location de locaux : 10 301,040 €
- Un emprunt de 400 000 € souscrit en décembre 2020 pour une durée de 15 ans, au taux d'intérêt de 0,29%.

Les opérations d'ordre qui comprennent :

- Les dotations aux amortissements : 417 321,71 €. Ces recettes d'ordre d'investissement trouvent leur exacte correspondance en dépense d'ordre de fonctionnement.
- Les opérations patrimoniales : 16 890 € qui trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre d'investissement (traitement comptable avec transfert des frais d'études sur les comptes de travaux).

Le résultat d'investissement reporté 2020 : 190 235,28 €

2. Les dépenses totales d'investissement : 723 617,62 € (dont 208 160,12 € de restes à réaliser)

Les dépenses réelles d'investissement : 550 630,70 € dont 208 160,12 € de restes à réaliser

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Le remboursement des dépôts et cautionnement reçus : 5 340,41 €
- Le remboursement du capital de la dette pour un montant de 96 081,06 €.

Les opérations d'équipements pour un montant de 449 209,23 € dont 208 160,12 € reportés au budget 2022.

Le détail des dépenses d'équipement par opération est le suivant :

Opération	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Budgété 2021 (BP+DM+RAR)	CA 2021	Taux de réalisation	Restes à réaliser 2021	TOTAL	Taux de réalisation y c RAR 2021
105 CREACITE	7 906,00	26 553,80	91 000,00	183 000,00	99 157,64	54%	55 754,94	154 912,58	85%
107 GMS	41 048,56	101 048,22	90 800,00	208 108,65	94 264,23	45%	76 375,14	170 639,37	82%
110 E CITE	1 490,00	0,00	42 500,00	53 390,00	8 974,19	17%	14 120,00	23 094,19	43%
111 ZI NORD	230 809,68	112 144,42	0,00	52 567,65	15 241,04	29%	36 326,61	51 567,65	98%
112 CHAMPS DE LA BORNE	2 500,00	6 785,62	0,00	969,38	969,38	100%	0,00	969,38	100%
113 MDEF	0,00	18 744,00	34 100,00	55 954,35	22 442,63	40%	25 583,43	48 026,06	86%
2516001 SIGNALIETIQUE ECONOMI	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
TOTAL OPERATIONS d'EQUIPEMENT	283 754,24	265 276,06	273 400,00	568 990,03	241 049,11	42%	208 160,12	449 209,23	79%

Avec notamment des travaux d'aménagement à Créacité (transformation de l'ancien logement du gardien,

remplacement du portail, travaux de menuiserie, étude de structure, ...), la poursuite de l'étude de programmation aux Grands Moulins Seigle, et divers travaux de sécurisation sur l'ensemble des bâtiments.

Les opérations d'ordre: 156 096,92 € correspondant aux amortissements des subventions d'investissement perçues et qui trouvent par conséquent leur exacte contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement.

Les opérations patrimoniales: 16 890 € qui trouvent leur exacte correspondance en recettes d'ordre d'investissement.

• **BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE ET RESULTAT DE CLOTURE**

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 ressort avec un excédent de 415 772,34 €.

Le résultat de clôture est excédentaire du fait notamment à l'emprunt souscrit.

		CA 2020	CA 2021
A	Dépenses réelles d'investissement	411 284,23	342 470,58
B	Recettes réelles d'investissement	12 705,31	470 301,40
C=A-B	Solde de la section d'investissement	-398 578,92	127 830,82
D	Recettes réelles de fonctionnement	742 401,18	798 135,88
E	Dépenses réelles de fonctionnement	442 125,93	497 378,60
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	300 275,25	300 757,28
G=F-C	Solde des opérations de l'exercice	-98 303,67	428 588,10
H	Résultat N-1	293 648,03	195 344,36
I = G+H	Résultat de l'exercice (avant reports)	195 344,36	623 932,46
J	Soldes des reports de l'exercice	206 450,97	-208 160,12
K=I+J	Résultat de clôture	401 795,33	415 772,34

La capacité de désendettement progresse, tout en restant inférieure aux seuils d'alerte, sous l'effet de la hausse de l'encours de la dette.

	CA 2020	CA 2021
Encours de la dette en fin d'année	924 199,28	1 228 118,42
Epargne brute	300 275,25	300 757,28
Capacité de désendettement en années	3,1	4,1

Capacité de désendettement : rapport encours de la dette / épargne

*Monsieur DUTHEL demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Avant le vote, Monsieur le Président quitte la séance.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe ACTION ECONOMIQUE de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

7.8. Arrêt du Compte de gestion 2021 - Budget Principal

Après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Principal, les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

7.9. Arrêt du Compte de gestion 2021 - Budget annexe Eau

Après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Annexe eau , les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe Eau de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe EAU de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

7.10. Arrêt du Compte de gestion 2021 - Budget annexe STEP

Après s'être fait présenté le budget primitif du Budget annexe STEP et bassins de dépollution, les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi

que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe STEP et bassins de dépollution de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe STEP de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

7.11. Arrêt du Compte de gestion 2021 - Budget annexe Assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Annexe assainissement, les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

7.12. Arrêt du Compte de gestion 2021 - Budget annexe SPANC

Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Annexe SPANC, les décisions modificatives de

l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

7.13. Arrêt du Compte de gestion 2021 - Budget annexe Crématorium

Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget annexe du crématorium, les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Crématorium de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe du CREMATORIUM de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

7.14. Arrêt du Compte de gestion 2021 - Budget annexe Action Economique

Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget annexe Action Economique, les décisions

modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Affaires économiques de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe Action Economique de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

7.15. Affectation des résultats 2021 - Budget Principal

Monsieur DUTHEL rappelle que le résultat de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes :	54 913 916,36 €
- Dépenses :	45 327 192,12 €
Solde de la section de fonctionnement :	+ 9 586 724,24 €

Section d'investissement :

- Recettes :	8 264 921,25 €
- Dépenses :	8 720 624,91 €
Solde de la section d'investissement :	- 455 703,66 €
Résultat de clôture 2021 avant restes à réaliser :	+ 9 131 020,58 €

Restes à réaliser :

- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	2 112 712,42 €
Solde des restes à réaliser :	- 2 112 712,42 €

- Résultat d'investissement y compris restes à réaliser : - 2 568 416,08 €

- Résultat de clôture 2021 : + 7 018 308,16 €

Affectation du résultat :

Le résultat de fonctionnement 2021 doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : + 7 018 308,16 €
- *en section d'investissement :*
Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 2 568 416,08 €

Pour information, le résultat 2021 se traduira comme suit en section d'investissement :
Compte D 001 Résultat d'investissement reporté : 455 703,66 €

7.16. Affectation des résultats 2021 - Budget annexe EAU

Monsieur DUTHEL rappelle que le résultat de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Section d'exploitation

- Recettes :	2 977 702,96 €
- Dépenses :	910 753,50 €
Solde de la section d'exploitation :	+ 2 066 949,46 €

Section d'investissement

- Recettes :	3 421 439,47 €
- Dépenses :	3 989 361,19 €
Solde de la section d'investissement :	- 567 921,72 €

Résultat de clôture 2021 avant restes à réaliser : + 1 499 027,74 €

Restes à réaliser :

- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	510 372,11 €
Solde des restes à réaliser :	- 510 372,11 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser : - 1 078 293,83 €

- Résultat de clôture 2021 : + 988 655,63 €

Affectation du résultat :

Le résultat de fonctionnement 2021 doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (D1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : + 988 655,63 €
- *en section d'investissement :*
Compte R1068 : résultat de fonctionnement capitalisé : + 1 078 293,83 €

Pour information, le résultat 2021 se traduira comme suit en section d'investissement :
Compte D 001 Résultat d'investissement reporté : 567 921,72 €

7.17. Affectation des résultats 2021 - Budget annexe STEP

Monsieur DUTHEL rappelle que le résultat de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes :	2 488 722,23 €
- Dépenses :	802 689,30 €
Solde de la section de fonctionnement :	+ 1 686 032,93 €

Section d'investissement

- Recettes :	649 867,65 €
- Dépenses :	745 043,26 €
Solde de la section d'investissement :	- 95 175,61 €

Résultat de clôture 2021 avant restes à réaliser : 1 590 857,32 €

Restes à réaliser :

- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	40 653,25 €
Solde des restes à réaliser :	- 40 653,25 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser : - 135 828,86 €

- Résultat de clôture 2021 : + 1 550 204,07 €

Affectation du résultat :

Le résultat de fonctionnement 2021 doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : + 1 550 204,07 €
- *en section d'investissement :*
Compte R1068 : résultat de fonctionnement capitalisé : + 135 828,86 €

Pour information, le résultat 2021 se traduira comme suit en section d'investissement :
Compte D 001 Résultat d'investissement reporté : 95 175,61€

7.18. Affectation des résultats 2021 - Budget annexe Assainissement

Monsieur DUTHEL rappelle que le résultat de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes :	13 731 545,02 €
- Dépenses :	6 792 082,91 €
Solde de la section de fonctionnement :	+ 6 939 462,11 €

Section d'investissement

- Recettes :	15 978 009,72 €
- Dépenses :	20 119 656,48 €
Solde de la section d'investissement :	- 4 141 646,76 €

Résultat de clôture 2021 avant restes à réaliser : + 2 797 815,35 €

Restes à réaliser :

- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	13 967,00 €
Solde des restes à réaliser :	- 13 967,00 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser: - 4 155 613,76 €

- Résultat de clôture 2021 : + 2 783 848,35 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2021 doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : + 2 783 848,35 €
- *en section d'investissement :*
Compte R1068 : résultat de fonctionnement capitalisé : + 4 155 613,76 €

Pour information, le résultat 2021 se traduira comme suit en section d'investissement :
Compte D 001 Résultat d'investissement reporté : 4 141 646,76 €

7.19. Affectation des résultats 2021 - Budget annexe SPANC

Monsieur DUTHEL rappelle que le résultat de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes :	165 140,17 €
- Dépenses :	60 246,97 €
Solde de la section de fonctionnement	104 893,20 €

Section d'investissement

- Recettes :	17 630,00 €
- Dépenses :	0,00 €
Solde de la section d'investissement :	+ 17 630,00 €

Résultat de clôture 2021 avant restes à réaliser : + 122 523,20 €

Restes à réaliser :

- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	0,00 €
Solde des restes à réaliser :	0,00 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser: + 17 630,00 €

Résultat de clôture 2021 : + 122 523,20 €

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté + 104 893,20 €

Pour information, le résultat 2021 se traduira comme suit en section d'investissement :

Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 17 630,00 €

7.20. Affectation des résultats 2021 - Budget annexe Crématorium

Monsieur DUTHEL rappelle que le résultat de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Section d'exploitation

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur : 513 878,84 €
- Dépenses : 51 999,05 €
Solde de la section d'exploitation : + 461 879,79 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) : 116 263,96 €
- Dépenses : 80 799,64 €
Solde de la section d'investissement : + 35 464,32 €

Résultat de clôture 2021 avant restes à réaliser : 497 344,11 €

Restes à réaliser :

- Recettes : 0,00 €
- Dépenses : 30 000,00 €
Solde des restes à réaliser : - 30 000,00 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser : 5 464,32€

- Résultat de clôture 2021 : + 467 344,11 €

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- *en section d'exploitation :*

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : 461 879,79 €

Pour information, le résultat 2021 se traduira également comme suit en section d'investissement :

Compte R 001 Résultat d'investissement reporté : 35 464,32 €

7.21. Affectation des résultats 2021 - Budget annexe Action Economique

Monsieur DUTHEL rappelle que le résultat de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes :	959 341,88 €
- Dépenses :	914 700,31 €
Solde de la section de fonctionnement :	+ 44 641,57 €

Section d'investissement :

- Recettes (y compris résultat reporté) :	1 094 748,39 €
- Dépenses :	515 457,50 €
Solde de la section d'investissement :	+ 579 290,89 €

Résultat de clôture 2021 avant restes à réaliser : 623 932,46 €

Restes à réaliser

- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	208 160,12 €
Solde des restes à réaliser :	208 160,12 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser : 371 130,77 €

- Résultat de clôture 2021 : 415 772,34 €

Affectation du résultat :

Le résultat de fonctionnement 2021 doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : + 44 641,57 €

Pour information, le résultat 2021 se traduira également comme suit en section d'investissement :
Compte R 001 Résultat d'investissement reporté : 579 290,89 €

7.22. Décision modificative n°1 - Budget Principal 2022

Monsieur DUTHEL expose que la décision modificative proposée a pour objet de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 et d'ajuster les crédits comme suit :

En fonctionnement :

- crédits d'études pour l'évaluation du contrat de ville et la préfiguration du nouveau contrat : 40 000 € ;
- crédits d'étude pour engager le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du Nautile, le contrat actuel prenant fin le 31-12-2023 : 55 000 € ;
- crédits pour accompagnement à la définition de la stratégie de gestion des déchets : 100 000 € ;
- augmentation de la participation à l'association ALTE69 pour l'élargissement des prestations, qui seront proposées aux communes membres et financées par une participation équivalente des communes : 5 400 € ;
- inscription de participations au titre d'actions nouvelles proposées en matière de développement économique : participation à l'action de « renouvellement des générations en beaujolais » portée par la Chambre d'agriculture (5 365 €) à l'action de collecte de pneus agricoles usagés (2 098 €) ;
- complément à la subvention versée à l'office de tourisme (le montant de la taxe de séjour 2021, qui est reversée à l'office de tourisme étant maintenant connu) : 3 998 €, portant la subvention à 329 685 € ;
- complément des crédits pour le traitement des produits de la collecte sélective, suite à l'augmentation des tarifs du SYTRAVAIL : + 90 000 € (+ 2,5 % par rapport au BP) ;

- augmentation des crédits ouverts pour le paiement de l'électricité des bâtiments communautaires : la situation économique actuelle a en effet conduit à une forte progression des prix de l'électricité, révisés et fixés annuellement (+ 58 %) : + 113 000 €.

Compte tenu notamment du contexte inflationniste, des évolutions de prix impacteront sans doute d'autres postes de dépenses sur l'exercice 2022 (carburant, gaz). De nouveaux ajustements pourraient ainsi intervenir en fin d'année.

Il est également proposé de réalimenter l'enveloppe de dépenses imprévues de fonctionnement à hauteur de 200 000 €.

En investissement, il est proposé :

- de réduire les crédits ouverts au titre du PIG et augmenter ceux ouverts pour la réalisation du PLUI, au vu de l'avancée de ces projets ;
- la réfection des exutoires du bassin des ZAC des Grillons : 40 000 € ;
- d'ouvrir des crédits pour permettre le remboursement provisoire (infra annuel) d'emprunt dits revolving, pour bénéficier d'une réduction des charges d'intérêt sur l'année. Cette opportunité pourrait être intéressante, dans le cadre d'une tendance haussière des taux d'intérêt, et dans la mesure où les taux de court terme reviendraient à des niveaux positifs ;

Il est également proposé de réalimenter l'enveloppe de dépenses imprévues de fonctionnement à hauteur de 200 000 €.

Le résultat de l'exercice 2021 (7 018 308,16 €) permet de diminuer l'emprunt initialement prévu au budget 2022, pour le porter de 7 310 233 € à 1 141 385,84 €, niveau qui, s'il était mobilisé, laisserait l'encours de la dette à un niveau stable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes de Fonctionnement

002 - Résultat de fonctionnement reporté			
01	002	Résultat de fonctionnement reporté	7 018 308,16 €

CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
830	74741	Participation des communes pour plateforme ADVIZEO, portée par la ALTE 69	5 400 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			7 023 708,16 €
---	--	--	-----------------------

B – Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL			
520	617	Evaluation contrat de ville et préfiguration du nouveau contrat	40 000 €
413	617	Assistance à maîtrise d'ouvrage renouvellement DSP Le Nautile	55 000 €
812	617	Accompagnement pour la définition stratégie de gestion des déchets	100 000 €
830	6281	Adhésion ALTES 69	5 400 €
020	60612	Energie- électricité	113 000 €

CHAPITRES 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
95	6574	Subvention office de tourisme	3 998 €
812	65541	SYTRAVAIL (traitement des OM)	90 000 €
90	65737	Chambre d'agriculture - action Renouvellement des générations en beaujolais»))	5 365 €
90	6574	Subvention association Ensivalor - action collecte de pneus agricoles usagés	2 098 €

022 – DEPENSES IMPREVUES			
01	022	Dépenses imprévues	200 000 €

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
01	023	Virement à la section d'investissement	6 408 847,16 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			7 023 708,16 €
---	--	--	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Recettes d'investissement

1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE			
01	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 568 416,08 €

CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
01	021	Virement de la section de fonctionnement	6 408 847,16 €

CHAPITRE 16 –EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
01	16449	Emprunts	2 100 000 €
01	1641	Emprunts	- 6 168 847,16 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			4 908 416,08 €
--	--	--	-----------------------

B – Dépenses d'investissement

001 – Résultat d'investissement reporté			
01	001	Résultat d'investissement reporté	455 703,66 €

RESTES A REALISER		
Opérations		254 187,50 €
204 – Subventions d'équipements versées		1 858 524,92 €
<i>Sous total</i>		<i>2 112 712,42 €</i>

CHAPITRE 16 –EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
01	16449	Emprunts	2 100 000 €

CHAPITRE OPERATIONS				
820	1481	202	Révision PLUi	45 000 €
820	1450	20422	PIG	- 45 000 €
831	2212	2313	Réfection bassins Grillons	40 000 €
			<i>Sous total</i>	<i>40 000 €</i>

020 – DEPENSES IMPREVUES				
01	020	020	Dépenses imprévues	200 000 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				4 908 416,08 €
--	--	--	--	-----------------------

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Madame LEBAIL s'interroge sur le montant des crédits ouverts au titre du PIG et demande des précisions sur l'état d'avancement de ce programme qui couvre notamment la lutte contre l'habitat indigne qui revêt un caractère urgent.

Monsieur de LONGEVIALLE répond que la consultation a été lancée pour sélectionner le prestataire qui assurera l'animation du programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat, avec le soutien de l'Etat au travers de l'ANAH. Le projet devrait ainsi pouvoir être lancé très prochainement, au plus tard à la rentrée de septembre. Il sera complémentaire du plan relatif à la transition énergétique porté par Monsieur ROMANET-CHANCRIN, les deux plans seront ainsi mis en œuvre concomitamment.

Monsieur le Président ajoute que l'enveloppe correspondait à une année pleine. Le PIG étant mis en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2022, l'enveloppe a été adaptée en conséquence puisqu'elle ne sera pas totalement consommée. De plus, lors du Conseil communautaire du mois de juin sera présenté un autre dispositif d'accompagnement et d'aides à la rénovation énergétique, qui sera complémentaire du projet d'intérêt général.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions. En l'absence d'autres questions, interrogations ou interventions, Monsieur le Président met le rapport au vote.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal de la Communauté d'Agglomération.

7.23. Décision modificative n°1 - Budget Annexe Eau 2022

Monsieur DUTHEL expose que la décision modificative proposée a pour objet d'intégrer le résultat de l'exercice 2021 et de procéder à divers ajustements.

Il est proposé d'ouvrir des enveloppes pour dépenses imprévues en fonctionnement et investissement et affecter le solde de l'excédent 2021 à la réduction de l'emprunt prévu au budget 2022, emprunt qui passe ainsi de 1 652 750 € à 794 094,37 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes d'exploitation :

002 - Résultat de fonctionnement reporté		
002	Résultat de fonctionnement reporté	988 655,63 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		988 655,63 €
---	--	---------------------

B – Dépenses d’exploitation :

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D’INVESTISSEMENT		
023	Virement à la section d’investissement	958 655,63 €

022 – DEPENSES IMPREVUES			
01	022	Dépenses imprévues	30 000 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		988 655,63 €
---	--	---------------------

SECTION D’INVESTISSEMENT

A – Recettes d’investissement

1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 078 293,83 €

CHAPITRE 021 – VIREMENT A LA SECTION D’INVESTISSEMENT		
021	Virement de la section de fonctionnement	958 655,63 €

CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
1641	Emprunts en euros	- 858 655,63 €

TOTAL RECETTES D’INVESTISSEMENT		1 178 293,83 €
--	--	-----------------------

B – Dépenses d’investissement

001 – SOLDE D’EXECUTION DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT REPORTE		
001	Solde d’exécution de la section d’investissement reporté	567 921,72 €

RESTES A REALISER CHAPITRES OPERATIONS		510 372,11 €
---	--	---------------------

020 – DEPENSES IMPREVUES				
01	020	020	Dépenses imprévues	100 000 €

TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT		1 178 293,83 €
--	--	-----------------------

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Eau de la Communauté d'Agglomération comme présentée dans le rapport ci-dessus.

7.24. Décision modificative n°1 - Budget Annexe STEP 2022

Monsieur DUTHEL expose que la décision modificative proposée a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2021 et de procéder à divers ajustements de crédits.

Il est proposé d'ouvrir des enveloppes pour dépenses imprévues en fonctionnement et investissement, ouvrir des crédits pour régularisations de TVA et pour annulation de titres sur années antérieurs (annulation de titres pour les PAC, suite à des annulations de permis) et pour des travaux en cours.

L'affectation du résultat permet également d'annuler l'emprunt prévu au budget primitif 2022, qui s'élevait à 881 600 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes d'exploitation

002 - Résultat de fonctionnement reporté		
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 550 204,07 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 550 204,07 €

B – Dépenses d'exploitation

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
023	Virement à la section d'investissement	1 495 204,07 €	
CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
658	Charges diverses de la gestion courante (régularisation de TVA et divers)	10 000 €	
CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000 €	
022 – DEPENSES IMPREVUES			
01	022	Dépenses imprévues	25 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 550 204,07€	

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Recettes d'investissement

1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	135 828,86 €
CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
021	Virement de la section de fonctionnement	1 495 204,07 €
CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
1641	Emprunts en euros	- 881 600 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		749 432,93 €

B – Dépenses d'investissement

001 – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 175,61 €		
RESTES A REALISER CHAPITRES OPERATIONS		40 653,25 €		
020 – DEPENSES IMPREVUES				
01	020	020	Dépenses imprévues	100 000 €
CHAPITRE 23 – TRAVAUX EN COURS				
2315	Travaux en cours		513 604,07 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		749 432,93 €		

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe STEP de la Communauté d'Agglomération comme présentée dans le rapport ci-dessus.

7.25. Décision modificative n°1 - Budget Annexe Assainissement 2022

Monsieur DUTHEL expose que la décision modificative proposée a pour objet de procéder à divers ajustements.

Elle vise à affecter les résultats de l'exercice 2021 et ajuster les crédits comme suit :

- ouverture de crédits de fonctionnement pour annulation de titres sur exercices antérieurs (annulation de titres pour les PAC, suite à des annulations de permis), et pour une révision de prix de marché à régulariser (exploitation de l'auto-surveillance).

- ouverture de crédits en investissement pour engager la mise à jour des schémas directeurs sur les communes de Cogny, Denicé, Lacenas, Montmelas, Rivolet et Saint- Cyr- Le Chatoux. Cette mise à jour, subventionnée par l'Agence de l'eau, doit en effet intervenir tous les 10 ans.

- ouverture d'enveloppes pour dépenses imprévues en fonctionnement et investissement.

Le solde du résultat est affecté à la réduction de l'emprunt prévu au budget primitif 2022, qui passe ainsi de 12 608 290 € à 10 209 441,65 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes d'exploitation :

002 - Résultat de fonctionnement reporté		
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 783 848,35 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 783 848,35 €

B – Dépenses d'exploitation :

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
023	Virement à la section d'investissement	2 628 848,35 €	
CHAPITRE 011 – CHARGES DE GESTION COURANTE			
6156	Auto surveillance – révision de prix	25 000 €	
CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	30 000 €	
022 – DEPENSES IMPREVUES			
01	022	Dépenses imprévues	100 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 783 848,35 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Recettes d'investissement

1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 155 613,76 €
CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
021	Virement de la section de fonctionnement	2 628 848,35 €
CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT		
13111	Subvention Agence de l'eau – schéma directeur	30 000 €
CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
1641	Emprunts en euros	- 2 398 848,35 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 415 613,76€

B – Dépenses d'investissement

001 – SOLDE D’EXECUTION DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT REPORTE				
001	Solde d’exécution de la section d’investissement reporté	4 141 646,76 €		
RESTES A REALISER CHAPITRES OPERATIONS –		13 967 €		
020 – DEPENSES IMPREVUES				
01	020	020	Dépenses imprévues	200 000 €
CHAPITRE OPERATIONS				
22210002	Schéma directeur assainissement		60 000 €	
TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT		4 415 613,76€		

*Monsieur le Président demande s’il y a des questions, interrogations ou interventions
En l’absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l’unanimité d’approuver la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement de la communauté d’agglomération comme présentée dans le rapport ci-dessus.

7.26. Décision modificative n°1 - Budget Annexe SPANC 2022

Monsieur DUTHEL expose que la décision modificative proposée a pour objet de reprendre le résultat 2021 et de procéder aux ajustements suivants :

- Augmentation des participations à la mise en conformité des installations d’assainissement non collectif ;
- Régularisation de TVA ;
- Ouverture d’une ligne de crédit pour du matériel et outillage technique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes d’exploitation

CHAPITRE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
002	Résultat de fonctionnement reporté	104 893,20 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		104 893,20 €

B – Dépenses d’exploitation

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
658	Charges diverses (Régularisation TVA)	5 €
CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES		
6742	Subventions exceptionnelles d’équipement	104 888,20€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		104 893,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Recettes d'investissement

001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		
001	Résultat d'investissement reporté	17 630,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 630,00 €
--	--------------------

B – Dépenses d'investissement

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2188	Installations, matériel et outillage technique	17 630,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 630,00 €
--	--------------------

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

*Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget
Annexe SPANC de la communauté d'agglomération comme présentée dans le rapport ci-dessus.*

7.27. Décision modificative n°1 - Budget Annexe Crématorium 2022

Monsieur DUTHEL expose que la décision modificative proposée a pour objet de reprendre le résultat de 2021 et d'ajuster les crédits comme suit :

- Ouverture de crédits pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de délégation de service public pour la gestion du centre funéraire. Le contrat de DSP en cours a débuté le 01.01.2018 et s'achève fin 2024 ;
- Ouverture de crédits pour d'autres charges de gestion courante (régularisations de TVA) ;
- Annulation de l'emprunt prévu au budget primitif ;
- Complément de crédit sur les dépenses d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes d'exploitation

CHAPITRE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
002	Résultat de fonctionnement reporté	461 879,79 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	461 879,79 €
---	---------------------

B – Dépenses d'exploitation

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
023	Virement à la section d'investissement	406 869,79 €

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL		
617	Etude- AMO renouvellement DSP	55 000 €

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
658	Charges diverses de gestion courante	10 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		461 879,79 €
---	--	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Recettes d'investissement

001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		
001	Résultat d'investissement reporté	35 464,32 €

021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
021	Virement de la section de fonctionnement	406 869,79 €

CHAPITRE 16 – EMPRUNT		
1641	CR CREMATORIUM	- 58 000 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		384 334,11€
--	--	--------------------

B – Dépenses d'investissement

RESTES A REALISER- CHAPITRE OPERATION		
2814001- OPERATION CREMATORIUM		30 000 €

CHAPITRE - OPERATIONS			
2313	2814001	CR CREMATORIUM	354 344,11€

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		384 344,11 €
--	--	---------------------

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Crématorium de la Communauté d'Agglomération comme présentée dans le rapport ci-dessus.

7.28. Décision modificative n°1 - Budget Annexe Action Économique

Monsieur DUTHEL expose que la décision modificative proposée a pour objet de reprendre le résultat de 2021 et d'ajuster les crédits comme suit :

- installation de structures modulaires supplémentaires pour l'accueil de l'école production à partir de septembre 2022 à Créacité. Il est précisé que le coût de la location et installation porté par la CAVBS est couvert par le produit de la location à l'école de production en année pleine. Le différentiel constaté en 2022 tient à l'inscription des coûts de l'installation, qui sera réalisée en août, avec une location prévue sur 4 mois seulement (à compter de septembre).
- crédits pour annuler une facturation de loyer à tort en 2021
- crédits pour dépenses imprévues : 25 000 €
- divers crédits complémentaires en investissement

Il est précisé qu'aucun emprunt n'était prévu au budget primitif 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes de Fonctionnement

002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			
01	002	Résultat de fonctionnement reporté	44 641,57 €
CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
90	752	loyers	4 715,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			49 356,57€

B – Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL			
90	6135	Installation et location de structures modulaires	8 400,00 €
CHAPITRE 67- CHARGES EXCEPTIONNELLES			
90	673	Annulations de titres sur exercice antérieur	3 000,00 €
022 – DEPENSES IMPREVUES			
01	022	Dépenses imprévues	25 000,00 €
CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
023		Virement à la section d'investissement	12 956,57 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			49 356,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Recettes d'investissement

001 – SOLDE D’EXECUTION DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT REPORTE			
01	001	Solde d’exécution de la section d’investissement reporté	579 290,89 €
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
01	021	Virement de la section de fonctionnement	12 956,57 €
TOTAL RECETTES D’INVESTISSEMENT			592 247,46 €

B – Dépenses d’investissement

CHAPITRES OPERATIONS – Restes à réaliser				
Restes à réaliser 2021			208 160,12 €	
CHAPITRE 23 – IMMOBILISATION EN COURS				
90	2313	Constructions	314 087,34 €	
CHAPITRES OPERATIONS				
90	21533	110	Installation fibres et WiFi-Ecité	5 000 €
020 – DEPENSES IMPREVUES				
01	020	020	Dépenses imprévues	65 000 €
TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT			592 247,46 €	

*Monsieur le Président demande s’il y a des questions, interrogations ou interventions
En l’absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l’unanimité d’approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Economie de la Communauté d’Agglomération comme présentée dans le rapport ci-dessus.

7.29. Demandes de subvention auprès de l’Etat au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l’investissement (DSIL) 2022

Monsieur DUTHEL expose qu’en application des articles L.2334-32 et suivants du CGCT, les communes et EPCI répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR).

Sont éligibles à cette dotation les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre formant un ensemble de 75 000 habitants maximum, d’un seul tenant et sans enclave autour d’une ou de plusieurs communes centre de plus de 20 000 habitants.

Pour 2022, la Communauté d’agglomération Villefranche Beaujolais Saône est ainsi éligible à cette dotation.

La loi déclare éligibles à la DETR les projets d’investissement des collectivités dans les domaines économique, social, environnemental, sportif, culturel et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Le taux de subventionnement est fixé par catégorie d’opération.

En application de l’article L.2334-42 du CGCT, la dotation de soutien à l’investissement public local (DSIL)

a pour objet d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

Toutes les communes et les EPCI à fiscalité propre sont éligibles à la dotation, dès lors que le projet s'inscrit dans le cadre des opérations prioritaires listées ci-dessous :

- 1° Rénovation écologique des territoires, qualité de vie, rénovation énergétique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La DSIL est également destinée à financer la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux et des petites et moyennes villes, inscrits dans un contrat signé entre le représentant et l'EPCI, notamment à financer des actions destinées à favoriser l'accessibilité des services et des soins, développer l'attractivité, stimuler l'activité des bourgs-centres, développer le numérique et la téléphonie mobile et renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.
Le taux minimum de subvention est de 20 % du montant total éligible.

Ces subventions sont cumulables avec d'autres subventions, dans les limites imposées par les règles de plafonnement des aides publiques (80 % de financement public pour un même projet).

Afin de soutenir un effort d'investissement rapide, les crédits serviront à soutenir les projets prêts à démarrer rapidement.

Il est ainsi proposé de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement pour les projets d'investissement suivants :

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES :

- Réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique des bâtiments communautaires, pour un total de 80 000 € HT.

Pour ce projet, il est proposé de solliciter la DSIL et la DETR à hauteur de 23 %, soit un total de 18 600 €. (Financement ADEME AMI SEQUOIA : 44 % (35 000€) ; Département : 13 % ; Autofinancement CAVBS 20 %).

- Travaux d'économie d'énergie par remplacements des éclairages par des éclairages LEDS, pour un montant total de 47 125 € HT, comprenant le remplacement de l'éclairage de l'Escale (couloirs et vestiaires du palais omnisport et du complexe de Rugby d'Arnas) et de structures petite enfance.

- Travaux d'économie d'énergie par amélioration thermique des bâtiments : optimisation et modernisation des équipements de chauffage du complexe de Rugby de l'Escale à Arnas : 34 800 € HT.

Pour ces projets, il est proposé de solliciter la DSIL et la DETR à hauteur de 60 %, soit un total de 49 203 €. (Département : 13 % ; Autofinancement CAVBS : 27 %).

- Equipements des bâtiments communautaires pour mesure et pilotage de la consommation énergétique : 75 000 € HT.

Pour ce projet, il est proposé de solliciter la DSIL et la DETR à hauteur de 27 %, soit un total de 20 250 € HT. (Financement ADEME AMI SEQUOIA : 40 % (30 000 €) ; Département : 13 % ; autofinancement CAVBS : 20 %)

DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ :

- Développement de l'électromobilité : acquisition d'un véhicule électrique de service et développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, pour un montant de 39 762 HT €.

Pour ce projet, il est proposé de solliciter la DETR à hauteur 22 837 € (57%) (Dispositif Advenir (CEE) : 10% ; autofinancement CAVBS : 33 %).

- Installation d'infrastructures pour le stationnement vélo, pour un total de 50 000 € HT.

Pour ce projet, il est proposé de solliciter la DETR et la DSIL à hauteur de 60 % (30 000 €). (Financement ADEME (AVELO2) : 6% ; autofinancement CAVBS : 34 %).

- Elaboration d'un schéma directeur cyclable (définition d'une nouvelle stratégie pour développer l'usage du vélo et augmenter la part modale du vélo sur le territoire, établissement d'un plan d'action et d'un PPI (infrastructure, stationnement, jalonnement, etc...)), pour un montant de 65 000 € HT.

Pour ce projet, il est proposé de solliciter la DETR et la DSIL à hauteur de 20 % (13 000 €). (Financement ADEME -AVELO2 : 60% ; Autofinancement CAVBS : 20%).

MISE AUX NORMES ET SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS :

- Réfection mur de soutènement et Route du Pirevert à Denicé : l'objectif est de permettre la réouverture à la circulation automobile d'une voie interdite à la circulation depuis décembre 2020, dans un contexte de sécurité optimale. Ce projet est estimé à 55 160 € HT.

Pour ce projet, il est proposé de solliciter la DSIL à hauteur de 60 %. (Autofinancement CAVBS : 40 %)

- Travaux de mise en accessibilité : finalisation de l'accessibilité du conservatoire de Villefranche-sur-Saône, pour un montant de 51 140 € HT.

Pour ce projet, il est proposé de solliciter la DETR et la DSIL à hauteur de 60 % (30 684 €) (Autofinancement CAVBS : 40 %)

Il est à noter que le projet d'aménagement du chemin de halage sur la commune de Jassans –Riottier, dans le cadre de la Véloroute 50, ainsi que les travaux prévus sur l'équipement sportif de l'Escale font également l'objet de demandes de subventions auprès de la DETR/DSIL.

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter et autoriser les opérations ci-dessus et leur plan de financement prévisionnel, de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour les opérations ci-dessus et au taux de financement maximum et d'autoriser Monsieur le Président à procéder au dépôt de dossiers de demande de subventions ci-dessus présentés auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et de la DSIL.

7.30. VELOROUTE V50 - Demandes de subventions

Monsieur DUTHEL rappelle que la Communauté d'Agglomération s'est engagée en faveur du développement des mobilités actives.

Dans ce cadre, la Véloroute Voie Bleue, Moselle-Saône à vélo (V50) depuis la frontière du Luxembourg jusqu'à Lyon, empruntant un parcours de plus de 700 km le long de la Moselle, du Canal des Vosges et de la Saône, constitue un axe majeur du schéma directeur des aménagements cyclables du territoire.

Ce projet consiste en l'aménagement du chemin de halage sur la commune de Jassans-Riottier (études, travaux et signalétique) en cohérence et dans la continuité des aménagements réalisés en amont et aval par la communauté de communes Dombes Saône Vallée sur les communes de Beauregard et Saint Bernard.

En application des articles L2334.32 et suivants du CGCT, l'aménagement cyclable du tronçon de la Voie Bleue Moselle-Saône (V50) situé sur la commune de Jassans-Riottier est éligible à la Dotation d'Équipement

des Territoires Ruraux (DTER) au titre de la thématique 2 « rénovation thermique, transition énergétique et environnementale – projets innovants en matière de déplacement doux ». Le taux de subventionnement est fixé entre 40 et 60% pour un seuil maximum subventionnable de 475 000 € HT.

En outre, cet aménagement cyclable peut aussi bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en application des articles L2334-42 et suivants du CGCT, notamment au titre de la thématique « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité du quotidien » (notamment les transports innovants et doux, auto partage, covoiturage, pistes cyclables...).

Le montant total de l'opération est estimé à 572 000€ HT. Il est proposé de solliciter la DSIL/ DETR à hauteur de 20 % à 40 % du coût prévisionnel de l'opération.

Cet aménagement cyclable répond aussi à l'Appel à projets France Relance - Aménagements cyclables 2022 porté par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) au titre de la réalisation d'une partie ou de la totalité d'un itinéraire cyclable sécurisé, piste cyclable ou voie verte. Il est proposé de solliciter une subvention au taux maximum, soit à hauteur de 20% du coût prévisionnel de l'opération.

Enfin, cet aménagement est également éligible au FEDER, et il est proposé de solliciter les fonds européens pour cette opération, à hauteur de 11 % minimum du coût prévisionnel de l'opération.

Il est précisé que le projet bénéficie d'une subvention de la Région, pour un montant de 114 400 € (20%), et du Département pour un montant de 50 000€.

Ainsi, il est proposé de solliciter l'Etat (DSIL/ DETR et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Appel à projets Auvergne-Rhône-Alpes - France Relance Aménagements cyclables 2022), ainsi que le FEDER pour le financement de cette opération au taux maximum et d'autoriser le Président à signer les demandes de financement.

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter et autoriser l'opération ci-dessus et son plan de financement prévisionnel, de solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL, DREAL : appel à projets France Relance Aménagements cyclables 2022) et du FEDER pour réaliser l'aménagement de l'itinéraire de la Voie Bleue sur la commune de Jassans-Riottier au taux de financement maximum ; d'autoriser Monsieur le Président à procéder au dépôt des dossiers de demandes subventions afférents ; de solliciter l'autorisation de démarrage des travaux avant l'attribution de subventions et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cet effet.

7.31. Travaux et Aménagement à l'Escale - Demandes de subventions

Monsieur DUTHEL rappelle que la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) développe une ambition forte en matière de politique sportive.

Elle a obtenu le Label Terre de Jeux en 2019 (500 premières collectivités labellisées), valorisant les territoires qui souhaitent promouvoir le sport dans le quotidien des habitants et s'engager dans l'aventure des jeux olympiques de Paris de 2024.

A ce titre, elle décline chaque année deux temps forts : la semaine olympique et la journée olympique. Le site de l'Escale, structurant sur le territoire et composé d'un complexe de rugby (2007) et d'un palais omnisport (2010), a obtenu la qualification de Centre de préparation des Jeux par l'organisation Paris 2024 dans les activités de rugby à 7, rugby fauteuil, basket, basket fauteuil, handball et escalade.

Le site de l'Escale accueille au quotidien des élèves du territoire (collèges, lycées et sections sportives) ainsi que différentes associations pour des entraînements et des compétitions de niveaux départemental, régional et national. Le complexe de rugby accueille en particulier le centre d'entraînement labellisé par la Fédération Française de Rugby du CSV.

Au vu de qualité des équipements sportifs du site, certaines fédérations (Fédération Française de Tennis de

Table, Fédération Française de Montagne et d'Escalade, Fédération Française de Basket-ball, Fédération Française de Handball, Fédération Française de Rugby) sollicitent régulièrement la CAVBS afin d'organiser des compétitions de niveau national voire international (matches de Gala, Finales de championnats de France, Coupe d'Europe).

Lieu de promotion du développement durable, les clubs utilisateurs sont amenés, depuis la rentrée 2014, à respecter la charte écoresponsable de l'équipement, proposant des actions concrètes visant à limiter l'impact du fonctionnement de l'équipement sur l'environnement en valorisant le tri des déchets et les gestes écoresponsables. Un éco pâturage sur une surface de près de 3 hectares y a également été installé.

Dans ce contexte, et après 14 ans d'exploitation, le site appelle des aménagements en vue de répondre à ces enjeux et besoins, et à l'évolution des pratiques sportives et des réglementations associées.

C'est pourquoi, la CAVBS a décidé :

- De restructurer la surface de jeu du terrain honneur dans le but de sécuriser l'aire de jeux et d'avoir une gestion optimisée de l'arrosage;
- D'implanter un nouveau bâtiment sur le site afin de développer la pratique sportive et accompagner le développement des clubs utilisateurs.

Dans un souci de développement du site et dans le but d'accueillir des compétitions jusqu'au niveau international, la CAVBS souhaite également sécuriser le site afin de garantir la sécurité des installations et des utilisateurs (sportifs et spectateurs).

La création d'un nouveau bâtiment public et la restructuration de la surface de jeu seront conçues de façon à répondre aux normes environnementales et limiter au maximum l'impact environnemental, en optimisant l'arrosage et développant des solutions limitant au maximum la production de gaz à effet de serre.

L'étude et la conception du nouveau bâtiment seront orientées au maximum vers l'utilisation d'énergie renouvelable et les aménagements intégreront également la gestion des flux et du stationnement des véhicules de façon à favoriser le recours à des modes doux.

Ces équipements viendront ainsi compléter et améliorer l'offre sportive et fonctionnelle du site et permettront d'accueillir des manifestations contribuant à l'attractivité du territoire.

Le projet sera réalisé en deux phases : restructuration du terrain d'honneur (phase 1) avec pour objectif une livraison en septembre 2022, et l'implantation du nouveau bâtiment et sécurisation du site (phase 2) dont le démarrage est prévu début 2023.

Le montant des travaux de la phase 1 est estimé à 395 000 € HT. Le montant des travaux de la phase 2 est en cours d'estimation (environ 1,5 millions d'euros).

Pour financer la phase 1 du projet, il est proposé de solliciter la DETR 2022, sur la thématique « Equipements d'intérêt sportif, culturel et de loisirs », ainsi que la DSIL au titre des actions contribuant à l'attractivité du territoire, à hauteur de 60%.

Il est également proposé de solliciter la Région, dans le cadre de son action pour contribuer au financement des travaux de construction, rénovation ou agrandissement d'un équipement sportif d'intérêt régional, à hauteur de minimum 20 %.

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter et autoriser l'opération ci-dessus et son plan de financement prévisionnel, de solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL) et de la Région au taux de financement maximum, d'autoriser Monsieur le Président à procéder au dépôt des dossiers de demandes subventions afférents, de solliciter l'autorisation de démarrage des travaux avant l'attribution de subvention et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cet effet.

7.32. Compte-rendu de l'usage des dépenses imprévues

Monsieur DUTHEL expose que conformément aux possibilités ouvertes par l'article L.2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire a adopté, lors du vote du budget primitif principal, un crédit pour dépenses imprévues de 200 000 € en section d'investissement et de 200 000 € en section de fonctionnement.

L'enveloppe de dépenses imprévues d'investissement a été mobilisée à hauteur de 3 021 € pour permettre le paiement du solde du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la halte fluviale.

L'enveloppe de dépenses imprévues de fonctionnement a été mobilisée à hauteur de 41 050 € pour permettre le remboursement des usagers du conservatoire suite à la décision prise de réduire les cotisations de l'année 2020/2021 en raison de la pandémie de COVID, ayant entraîné la fermeture de l'établissement en novembre 2020 et avril / mai 2021.

Ces remboursements ont été effectués conformément aux termes des délibérations n°21/066 et n°21/102 approuvées par le Conseil communautaire le 25 mars et le 1^{er} juillet 2021.

Section d'Investissement

Imputation	Objet	Montant
FIN 01 020 FIN	Dépenses imprévues	- 3 021 €
STC 95 2315 1515	Solde marché de maîtrise d'œuvre Halte fluviale	+ 3 021 €
Total		0,00 €

Section de Fonctionnement

Imputation	Objet	Montant
FIN 01 022 FIN	Dépenses imprévues	- 41 050 €
DCSEC 678 311	Réduction exceptionnelle de cotisations suite COVID – année 2020-2021 – Conservatoire	+ 41 050 €
Total		0,00 €

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de prendre acte de l'usage des dépenses imprévues présenté ci-dessus.

- VIII - RESSOURCES HUMAINES

8.1. Modification du tableau des effectifs

Monsieur DUTHEL expose que le tableau des effectifs est mis à jour pour répondre aux besoins de la collectivité et adapter les moyens humains à l'évolution des services et des missions.

Le tableau des effectifs présente ainsi les créations, modifications ou suppressions de postes.

Les emplois sont pourvus statutairement. En l'absence de candidatures statutaires ou lorsque la nature des missions ou les besoins du service le justifient, il peut être fait appel à des agents contractuels en application des articles L332-1 à L334-3 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est proposé d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Pôle Aménagement du territoire et cohésion territoriale

Création d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) en charge du secrétariat du pôle. Le secrétariat est actuellement assuré en temps partagé avec la direction de l'attractivité économique du territoire.

Compte-tenu de la structuration du service et des recrutements intervenus, il est nécessaire de renforcer les missions de gestion et d'assistanat administratif.

Grades autorisés :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2^e classe
- Adjoint administratif principal 1^e classe

Service Transition énergétique et développement durable

Création d'un poste de technicien (catégorie B) – économiste de flux.

Le poste d'économiste de flux doit permettre aux services de la CAVBS, ainsi qu'aux collectivités adhérentes d'être accompagnées dans la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques de leurs bâtiments publics et dans leurs projets de travaux.

Les missions de l'économiste de flux portent sur la réalisation d'audits, le suivi des consommations d'énergie via le dispositif ADVIZEO, la préconisation de travaux d'amélioration énergétique et le suivi de leur réalisation ainsi que la vérification d'atteinte des objectifs.

Grades autorisés :

- Technicien
- Technicien principal 2^e classe
- Technicien principal 1^e classe

Instruction du droit des sols

Création d'un poste d'adjoint administratif en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette création est motivée par l'augmentation du volume de dossiers à traiter et la croissance du niveau d'exigence architecturale et paysagère souhaitée sur le territoire.

Grades autorisés :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2^e classe
- Adjoint administratif principal 1^e classe

Service petite enfance

Création de 10 postes permanents afin d'assurer les remplacements dans les différents équipements « petite enfance ».

La création de ces postes permanents contribuera à la continuité d'activité en pérennisant des emplois en forte tension.

Ces postes se substitueront en partie aux 16 ETP remplaçants présents en moyenne sur l'année.

- 6 postes d'auxiliaire de puériculture (catégorie B)

Grades autorisés :

Auxiliaire de puériculture de classe normale
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure

- 4 postes d'assistant(e) de crèche (catégorie C)

Grades autorisés :

Adjoint technique
Adjoint technique principal 2^e classe
Adjoint technique principal 1^e classe

Cabinet du Président

Création d'un poste d'attaché(e).

Service des ressources humaines

Création d'un poste de gestionnaire ressources humaines en charge de la gestion administrative et de la paie d'un portefeuille d'agents. Cette création est motivée par le développement d'une technicité supplémentaire ainsi que d'une polyvalence accrue pour les postes de gestion.

Grades autorisés :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2^e classe
- Adjoint administratif principal 1^e classe

Services techniques – service assainissement

Transformation d'un poste d'adjoint technique (catégorie C) en un poste de technicien (catégorie B). Ce poste, actuellement vacant, est en charge de la vérification d'entretien et de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. Le niveau de compétences attendu relève de la catégorie B, notamment pour l'assistance technique et réglementaire des usagers.

Grades autorisés :

- Technicien
- Technicien principal 2^e classe
- Technicien principal 1^e classe

Conservatoire à rayonnement intercommunal

Art dramatique

Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique pour la mise en place et l'animation d'une nouvelle spécialité (théâtre).

Cette nouvelle spécialité s'inscrit dans le projet de demande de classement de l'établissement en conservatoire à rayonnement départemental.

Grades autorisés :

- Professeur d'enseignement artistique de classe normale
- Professeur d'enseignement artistique hors classe

Poste à temps non complet (12/16^e)

Augmentation du temps de travail d'un enseignant artistique – intervenant en milieu scolaire de 7/20 à 10/20^e.

Cette augmentation de temps de travail est liée à la mise en place de la spécialité théâtre, notamment pour proposer aux élèves comédiens une approche de la technique vocale.

Classes de piano

Augmentation du temps de travail d'un enseignant artistique – discipline piano de 12/20^e à 20/20^e.

Cette augmentation est compensée par la transformation d'un poste d'enseignant artistique dont le temps de travail est diminué de 16/20^e à 8/20^e.

Formation musicale

Augmentation du temps de travail d'un enseignant artistique en formation musicale de 6,75/20^e à 12,75/20^e.

Intervention en milieu scolaire

Création d'un poste d'enseignant artistique à temps non complet de 10/20^e. Grades autorisés :

- Assistant d'enseignement artistique
- Assistant d'enseignement artistique Principal 2^{ème} classe
- Assistant d'enseignement artistique Principal 1^{ère} classe

Equipe administrative

Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif de 28h à 35 heures (temps complet) dans le cadre de la réorganisation de l'équipe administrative/bibliothèque.

Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (2/20^e) : mission temporaire de coordination avec l'ADEPA.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions

En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le tableau des effectifs comme présenté dans le rapport ci-dessus.

8.2. Mise à disposition de personnel - autorisation donnée au Président pour la signature des conventions

Monsieur DUTHEL rappelle que dans le cadre de la mutualisation de la direction de la culture entre la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) et la Ville de Villefranche-sur-

Saône, plusieurs agents de la commune sont mis à disposition de la CAVBS pour une partie de leur temps de travail.

Les modalités d'organisation de cette mise à disposition sont fixées par convention (agents concernés, quotités de temps de travail, durée de la mise à disposition, modalités financières). Cette convention entre la collectivité d'origine et la collectivité d'accueil donne ensuite lieu à un arrêté individuel autorisant la mise à disposition de l'agent.

Toute modification des conditions initialement fixées donne lieu à un avenant.

Direction des affaires culturelles

- 1 directeur(trice) - catégorie A : 30 %
- 1 adjoint(e) – catégorie A : 20 %
- 1 assistant(e) administratif(ve) – catégorie C : 30 %
- 1 chargé(e) de coordination opérationnelle des projets – catégorie C : 10 %

Auditorium

- 2 régisseurs – catégorie C : 40 % (x2)

Label Art et Histoire

- 1 responsable animation de l'architecture et du patrimoine- catégorie A : 30 %
- 1 chargé(e) de la politique des publics et de la médiation – catégorie C : 30 %
- 1 agent d'accueil des publics et de gestion administrative – catégorie C : 30 %

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la mise à disposition des agents de la commune de Villefranche sur Saône auprès de la CAVBS dans les conditions exposées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à élaborer et signer tout document y afférant.

- IX - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1. Désignation du lieu du prochain conseil communautaire

Monsieur RONZIERE rappelle qu'aux termes de l'article L 5211.11 du code général des collectivités territoriales, « *L'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres* ».

La réunion en dehors du siège de l'EPCI est possible mais à quelques conditions :

- Le lieu de la réunion doit se trouver sur le territoire intercommunal constitué par le territoire des communes membres ;
- Le lieu choisi (qui peut être le siège d'une mairie d'une commune membre ou un autre lieu public) ne doit pas contrevenir au principe de neutralité, et doit offrir des conditions d'accessibilité et de sécurité du public ;
- L'organe délibérant doit avoir délibéré pour choisir ce lieu.

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de décider que la réunion du Conseil communautaire en date du 30 JUIN 2022 se tiendra à la salle de l'Atelier, 79 rue des Jardiniers 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE.

9.2. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L 5211.10 du CGCT

Monsieur **RONZIERE** expose :

1 – Décisions du Président

- 21 février 2022
AFFAIRES ECONOMIQUES
 - conclusion, au sein du Pôle Numérique « E-Cité », d'un bail dérogatoire de 3 ans du 01/03/2022 au 28/02/2025 selon les modalités ci-dessous :
 - Preneur : SAS PX'L Connect, SAS au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE TARARE le 08/02/2022 sous le N° 910 073 162
 - Bureau : N° 202
 - Surface : 31,10 m²
 - Loyer annuel de base hors charges : 155 euros par m², soit 4 820,50€ HT/an.
 - Bonification de 40% du 01/03/2022 au 28/02/2023, soit un loyer annuel hors charges de 2 892,30€ HT.
 - Bonification de 20% du 01/03/2023 au 28/02/2024, soit un loyer annuel hors charges de 3 856,40€ HT.
 - 100% du loyer de base la dernière année de location.
 - Provision pour charges annuelle : 30 euros par m², soit 933,00€.
 - conclusion, au sein de la pépinière d'entreprises « Créacité », d'un bail dérogatoire de 3 ans du 01/03/2022 au 28/02/2025 selon les modalités ci-dessous :
 - Preneur : DRONUP DEVELOPPEMENT, en cours de d'immatriculation
 - Bureau N° 02
 - Surface : 22,40m²
 - Loyer annuel de base hors charges : 155 euros par m², soit 3 472,00 € HT/an.
 - Bonification de 40% du 01/03/2022 au 28/02/2023, soit un loyer annuel hors charges de 2 083,20 € HT.
 - Bonification de 20% du 01/03/2023 au 28/02/2024, soit un loyer annuel hors charges de 2 777,60 € HT.
 - 100% du loyer de base la dernière année de location.
 - Provision pour charges annuelle : 40 euros par m², soit 896,00 €.
 - conclusion, au sein de la pépinière d'entreprises « Créacité », d'un bail dérogatoire de 3 ans du 01/03/2022 au 28/02/2025 selon les modalités ci-dessous :
 - Preneur : EURL GEORIZON, en cours d'immatriculation
 - Bureau N° 03
 - Surface : 21,35m²
 - Loyer annuel de base hors charges : 155 euros par m², soit 3 309,25 € HT/an.
 - Bonification de 40% du 01/03/2022 au 28/02/2023, soit un loyer annuel hors charges de 1 985,55 € HT.
 - Bonification de 20% du 01/03/2023 au 28/02/2024, soit un loyer annuel hors charges de 2 647,40 € HT.
 - 100% du loyer de base la dernière année de location.
 - Provision pour charges annuelle : 40 euros par m², soit 854,00 €.
- 21 février 2022
MARCHES PUBLICS - marché d'études de programmation portant sur la réhabilitation du bâtiment du futur siège de la CAVBS attribué à la société FLORES pour un montant total de 82 945,00 euros hors taxes tranche optionnelle comprise.
- 29 mars 2022
AFFAIRES ECONOMIQUES
 - conclusion, au sein du Pôle Numérique « E-Cité », d'un bail dérogatoire de 3 ans du 01/04/2022 au 31/03/2025 selon les modalités ci-dessous :
 - Preneur : SAS D-CONTRACT, SAS au capital de 2 000 euros, immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE TARARE sous le N° 911 082 899
 - Bureau : N° 190
 - Surface : 31,10 m²

- Loyer annuel de base hors charges : 155 euros par m², soit 4 820,50€ HT/an.
- Bonification de 40% du 01/04/2022 au 31/03/2023, soit un loyer annuel hors charges de 2 892,30€ HT.
- Bonification de 20% du 01/04/2023 au 31/03/2024, soit un loyer annuel hors charges de 3 856,40€ HT.
- 100% du loyer de base la dernière année de location.
- Provision pour charges annuelle : 30 euros par m², soit 933,00€.

- 29 mars 2022
URBANISME : exercice du droit de préemption urbain délégué à la commune de Rivolet à l'occasion de l'aliénation de l'immeuble cadastré section D n°346 et D n°539, situé au Lieu-dit Le Bourg 69 640 à RIVOLET.

2 – Délibérations du bureau

- 9 mai 2022
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION : Cession d'un bâtiment industriel, et de son terrain d'assiette de 7 000m² sur la parcelle cadastrée AE0201, sis 451 rue du champ du Garet 69400 ARNAS, pour un montant de 615 000 € à la SCI Belle Etoile Investissement.
- 9 mai 2022
DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE, ENVIRONNEMENT : Convention pour le dispositif de surveillance et de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Rhône avec la section apicole du Groupement de Défense Sanitaire du département du Rhône (GDS69), pour un montant de 6 239 € pour l'année 2022.
- 9 mai 2022
EAU ET ASSAINISSEMENT, GEMAPI et RIVIERES : Avenant n°1 au contrat d'exploitation du service d'assainissement de la commune de Blacé (intégration de la nouvelle STEP de Blacé, sans incidence financière ni modification de la durée du marché).
- 9 mai 2022
EAU ET ASSAINISSEMENT, GEMAPI et RIVIERES : Avenant n°2 au contrat de requalification et d'exploitation de la STEP de Villefranche-Sur-Saône (intégration du bassin BRAUN, sans incidence financière ni modification de la durée du marché).
- 9 mai 2022
COMMANDE PUBLIQUE : autorisation donnée au Président de signer le marché d'exploitation des dispositifs d'autosurveillance réglementaire des réseaux d'assainissement avec la société SEMERU pour un montant total de 499 216 euros hors taxes toutes tranches comprises.
- 9 mai 2022
ADMINISTRATION GENERALE : parking souterrain Boiron : convention de mise à disposition de 4 places de stationnement équipées de bornes de rechargement électrique, conclue avec la ville de Villefranche-sur-Saône.

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions
En l'absence de question, interrogation ou intervention, il met le rapport au vote.***

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de prendre acte de ces décisions.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 22 h.

***Pascal RONZIERE
Président***